

PLAN D'ACTION

« BIODIVERSITE EN VILLE »

Période 2015-2022

1. Enjeux	1
2. Méthodologie	4
3. Diagnostic initial	5
4. Moyens mis en œuvre	22
5. Déroulement et Budget global du PABV	28
6. Annexes	29
7. PROGRAMME D'ACTION	
VOLET « Trames Vertes Urbaines » (Archivage annuel)	
VOLET « Pollinisateurs, actions ! » (Archivage annuel)	

1 – ENJEUX

En 2012, la population urbaine représentait 86% de la population totale française. C'est une tendance en nette accélération depuis 1995 : l'habitant recherche une proximité à l'ensemble des services offerts par la Ville, que se soit pour la culture, la scolarité des enfants, l'emploi, l'alimentation ou le transport. Cette croissance de la population urbaine est absorbée par deux modalités différentes d'urbanisation, notamment en fonction du foncier disponible :

- L'étalement urbain, dans les communes disposant d'une réserve foncière suffisante en périphérie du centre ville historique.
- La concentration urbaine, dans les plus grandes villes déjà contraintes par le manque de foncier disponible.

a. Artificialisation et biodiversité...

L'étalement urbain non contrôlé, comprenant le développement des surfaces résidentielles, des zones d'activité, des voies de communication et des réseaux, est la cause majeure de perte de biodiversité dans l'ensemble des pays industrialisés : les zones naturelles et agricoles, qui abritent chacune un cortège d'espèces différent, sont amputées des surfaces mises à disposition des villes. En France, c'est en 2012 plus de 600 km² qui sont artificialisés par an, soit l'équivalent de la surface d'un département en 10 ans. L'artificialisation des surfaces agricoles et naturelles est 4 fois plus importante que la croissance démographique, ce qui dénote d'une gestion actuelle de l'espace inadaptée et non durable. Outre l'approche écologique montrant du doigt la perte de biodiversité alarmante (chiffrée à 7% du PIB mondial si rien n'est engagé dès 2010), c'est également la question de l'autonomie alimentaire de la France qui est en jeu dans l'artificialisation galopante des territoires agricoles.

b. Les pôles urbains, facteurs de fragmentation du paysage...

La monopolisation des surfaces naturelles ou agricoles ne constitue pourtant pas la seule cause de perte de biodiversité en France : les pôles urbains et les axes de communications qui les relient induisent une fragmentation importante de l'espace naturel et agricole, rompant les flux de gènes entre les populations d'une même espèce, réduisant ainsi sa résistance aux facteurs naturels et aux espèces exotiques importées par l'homme. Ainsi, certaines espèces disparaissent de nos espaces non pas par une artificialisation directe de son habitat, mais par la réduction de sa surface (on parle de surface critique, propre à chaque espèce), et par son isolation dans un tissu urbain dense et hostile.

c. Vers une ville durable...

La politique d'urbanisation des pays industrialisés est restée très longtemps sourde à la sonnette d'alarme tirée dès les années 1950 par les scientifiques écologues, alertés par la perte de biodiversité massive touchant tout aussi bien les espèces sauvages méconnues que les espèces commensales (vivant depuis des siècles en compagnie de l'homme). Malheureusement, les pratiques culturelles modernes, avec la mécanisation de l'agriculture, le remembrement agricole et l'apparition des pesticides, n'ont pas permis aux espèces chassées du milieu naturel de s'approprier l'espace agricole pour freiner cette tendance d'érosion, bien au contraire.

La notion même de Ville n'est pas au centre du problème : La ville est, par essence même, le lieu favorisant les échanges et les interactions entre les individus, et partant de là, le progrès, la culture, le développement. La ville est également, par construction, orientée vers l'économie de surface et de moyens ; elle peut donc, au contraire, participer à l'effort de préservation de l'environnement naturel. L'enjeu est donc le suivant : **Comment aménager une ville durable, apte à répondre aux besoins humains et à participer aux équilibres biologiques, voire à permettre le développement d'une biodiversité qui a fuit certains espaces artificialisés ou gérés de manière trop intensive** (c'est par exemple le cas des abeilles domestiques et sauvages, qui présentent de plus forts effectifs dans certaines villes que dans les grands espaces céréaliers) ? Ainsi, la notion de végétalisation urbaine est apparue très tôt dans le domaine de la construction avec les procédés « Bioclimatiques » et la norme « Haute Qualité Environnementale », elle a progressivement diffusé dans le domaine de la programmation urbaine avec l'apparition des « Ecoquartiers » qui préconise la végétalisation et la préservation, voire la restauration des continuités biologiques des zones aménagées.

d. Réchauffement climatique et îlot de chaleur urbain...

Le dérèglement climatique et la densification des villes a apporté son lot de problèmes à la gestion urbaine : il est acquis que l'enjeu de demain est de construire une ville vivable en limitant l'effet « îlot de chaleur urbain » et un espace urbain comportant des zones refuges pour le citadin, loin du bruit, des signaux visuels incessants, et d'une qualité atmosphérique médiocre. La trame verte urbaine (TVU) est le seul élément du paysage des villes qui permet de répondre à cette problématique, elle devient alors un élément clé en faveur de la qualité du cadre de vie urbain. Enfin, l'importance de la TVU a encore été accentuée avec la réglementation thermique 2012 : les logements BBC, très confinés, ont une capacité limitée pour évacuer la chaleur estivale excédentaire ; la rupture de l'effet îlot de chaleur urbain en période de nuit est essentielle à la viabilité des logements respectant la RT2012 en centre urbain. La TVU constitue l'unique élément du paysage urbain capable de répondre à ce besoin sans consommation d'énergie primaire supplémentaire.

e. La TVU, élément essentiel de la ville durable...

A l'heure du Schéma de Cohérence Ecologique, qui préconise la préservation d'un réseau de réservoirs et de corridors biologiques en espace naturel et agricole (les zones urbanisées n'étant pas concernées par ce schéma), la prolongation de ces réseaux biologiques, dans la limite de l'espace disponible pour leur création ou leur restauration, semble opportune. Il est de nos jours reconnu que la Ville constitue un écosystème à part entière, fragile, avec son cortège d'espèces commensales. Sa connexion avec les écosystèmes naturels ou sub-naturels qui la jouxte permettra de maintenir la biodiversité urbaine, voire de réalimenter des espaces naturels et agricoles en espèces qui en ont disparu.

En résumé, la TVU apparaît essentielle dans le paysage urbain :

- *Pour l'amélioration du cadre de vie urbain (air, bruit et paysage) en créant des zones refuges pour le citadin et en rompant l'effet « îlot de chaleur urbain », notamment critique pour les logements respectant la réglementation thermique,*

- *Pour la captation du CO2 et des polluants atmosphériques, permettant une limitation de l'effet de serre et une augmentation de la qualité de l'air urbain,*

- *Pour l'absorption des crues (sols perméables et zones de rétention des eaux pluviales) et des pollution urbaines accidentelles,*

- *Pour la préservation voire le développement d'une biodiversité urbaine fragile, mais participant largement à la pollinisation et à la protection des espaces agricoles périurbains,*

- *Pour améliorer la transparence des villes dans le réseau des trames vertes et bleues du territoire, inscrites au Schéma Régionaux de Cohérence Ecologique, et garantes de la préservation de la biodiversité à l'échelle régionale,.*

- *Pour drainer la faune vers des axes de déplacement privilégiés et ainsi limiter les traversées diffuses d'axes de communication, à l'origine de nombreux écrasements chaque année dans les périphéries urbaines.*

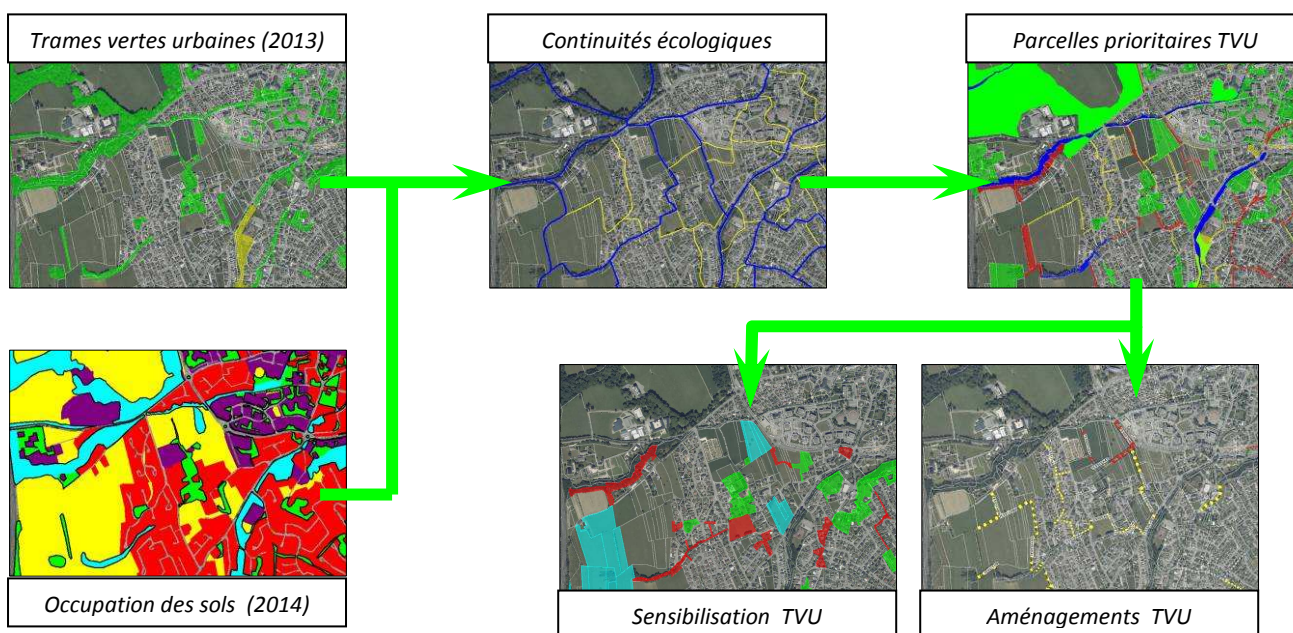
2 – METHODOLOGIE

Le diagnostic du territoire et le dimensionnement des aménagements du PABV ont été réalisés à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG MapInfo). Le SIG présente de nombreux avantages, il permet notamment :

- De créer des données géo référencées, associées à une série de données essentielles pour l'étude (notamment les données surfaciques et linéaires précises nécessaires au calcul des indices de diagnostic préalable et à l'estimation du coût des actions à mener)
- De disposer d'une série de couches d'informations telles que le cadastre et l'orthophotographie,
- De croiser l'ensemble des couches disponibles et des couches créées afin d'interpréter et de dimensionner les aménagements prévus au PABV,
- De disposer d'un outil dynamique et intuitif de gestion, l'ensemble des données cartographiées pouvant disposer d'un lien dynamique avec des fichiers externes au SIG (tels que les bilans annuels par secteur ou les fiches actions détaillées).

Ainsi, le PABV a donné lieu à la création de différentes couches de données, listées ci-après dans l'ordre chronologique de création :

- Trames vertes existantes sur le centre urbain (en partenariat avec la FRAPNA Savoie, la LPO Savoie et l'ONF)
- Occupation du sol du centre urbain selon cinq classes d'intérêt écologique variable (cf. annexe 2)
- Continuités écologiques du centre urbain par croisement des deux précédentes couches, de l'orthophoto, du cadastre et des observations de terrain (notamment les écrasements),
- Parcelles prioritaires « Corridor » et « Réservoirs » (pour l'aménagement, la protection réglementaire et la sensibilisation habitante dans le cadre du PABV),
- Aménagements proposés dans le cadre du PABV



L'ensemble de ces couches est pour l'essentiel joint en annexe du présent document.

3 - DIAGNOSTIC INITIAL

a. *Généralités*

La Ville de La Motte-Servolex présente un patrimoine naturel exceptionnel de part sa variété et son état de conservation : la forêt communale, les zones humides de Pré Lombard, du Bois des Côtes et de la Fontaine des Janon. La richesse du réseau hydrologique du territoire, dont deux cours d'eau principaux traversant le centre bourg de part en part et la Leysse connectant l'ensemble du réseau écologique dans un Axe Nord Sud jusqu'au Lac du Bourget, sont autant de coulées vertes à préserver et valoriser pour l'aménagement des TVU. Le Nant Bruyant et le Nant de la Curtine traversant le centre urbain d'Ouest en Est, constituent en effet avec l'axe Leysse passant à l'Est de la Commune (axe dorsale des TVU de l'agglomération) la base du réseau TVU du territoire urbain de La Motte-Servolex.

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville de La Motte-Servolex a engagé un ensemble d'actions en faveur de la préservation des espaces sub-naturels en centre urbain et du cadre de vie habitant. Les principales actions engagées depuis 2008, inscrivant la Ville dans une démarche progressive de restauration des TVU, sont les suivantes :

- Obtention de la 3ème fleur au concours des Villes et Villages fleuris, notamment par un effort de fleurissement des espaces verts et délaissés de voirie,
- Signature de la **convention « Objectif 0 pesticides »** avec le CISALB : inscrit la ville dans une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires sur ses espaces verts et voiries pour une proscription de ces substances à l'horizon 2016,
- Inscription de 5 espaces verts urbains en **Refuge LPO** (Réservoirs de biodiversité) : les espaces verts urbains labellisés bénéficient ainsi d'un véritable plan d'action d'amélioration du potentiel d'habitat pour la faune et la flore sauvage, ils constituent dès lors de véritables réservoirs biologiques urbains,

Les ruptures de continuité écologique en milieu urbain

Les aménagements urbains induisant une artificialisation des surfaces enherbées ou boisées et les axes de communication constituent les ruptures de continuité écologique urbaines. Pourtant, ces éléments du paysage urbain impacteront différemment les continuités écologiques, et ce en fonction de différents facteurs :

- Calibre des axes de communication ou surface des zones artificialisées,
- Eléments d'effacement d'impact ou éléments paysagers mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement (passage à faune sous route, perméabilité des clôtures séparatives, création de coulées vertes ou espaces verte dans le cadre des démarches AEU, HQE ou label Ecoquartier)
- Espèce considérée (chaque espèce présentant une sensibilité variable aux aménagements urbains, en fonction de leur sensibilité à la présence humaine, leur mobilité et la surface de leur domaine vital)

- Proximité de réservoirs et/ou de corridors biologiques favorables à l'espèce considérée, soit globalement diversité des habitats, taux de fragmentation et taux d'artificialisation de la zone urbaine considérée.

Ainsi, une Pie bavarde qui s'accommode parfaitement de la présence humaine, qui présente une forte tolérance à l'artificialisation de l'habitat, et qui dispose d'une forte mobilité, ne percevra par les ruptures de corridors comme un petit vertébré terrestre tel que le Hérisson d'Europe (peu mobile, ayant des besoins spécifiques d'habitat pour sa reproduction, ses déplacements et son alimentation).

b. Zone d'étude et sectorisation du plan d'action

Les limites de la zone urbaine considérée dans le présent plan d'action en faveur de la Biodiversité, et désigné comme « centre urbain motterain », sont les suivantes :

- *Au Nord : Autoroute A43 (rupture de corridor écologique majeure),*
- *A l'Est : Axe Leysse (corridor écologique majeure permettant la traversée de l'A43 depuis le centre bourg vers la zone des marais de Pré Lombard et vers le Lac du Bourget),*
- *Au Sud : RD15 (route de l'Epine) et limite administrative de la commune,*
- *A l'Ouest : A43 (rupture de corridor écologique majeure).*

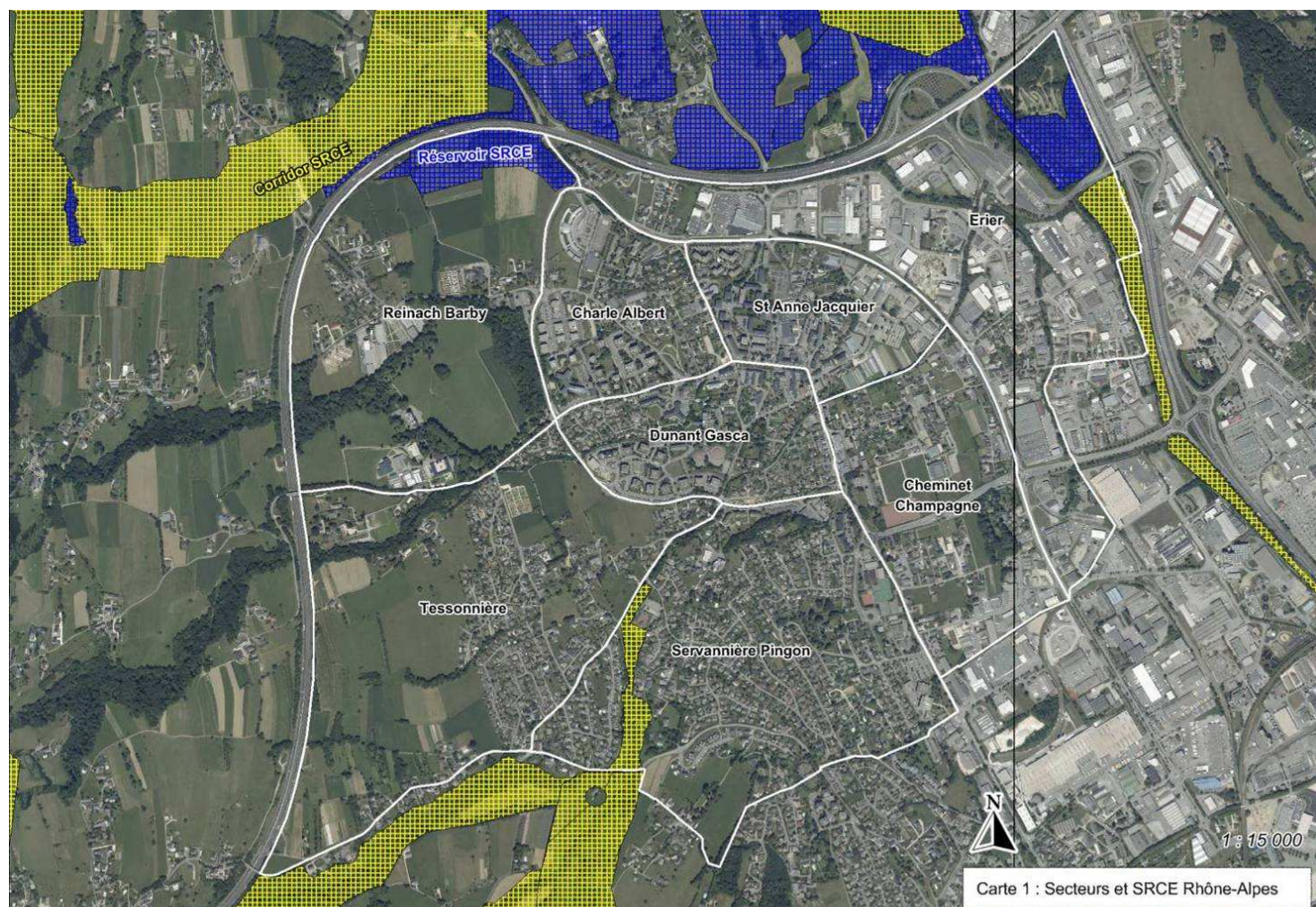
Hors de ce zonage, le territoire communal est et déjà concerné par un plan de préservation et de restauration des trames vertes et bleues : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, formulé au dernier semestre 2013 et en phase d'enquête publique. Le SRCE donnera lieu à une modification des outils de planification urbaine dans les prochaines années (ScoT puis PLU, selon des modalités de zonage ou prescriptions d'urbanisme qui ne sont pas encore précisées par l'organisme de mise en œuvre du SRCE, Métropole Savoie).

Le centre urbain motterain est divisé en secteurs, dont les limites sont essentiellement matérialisées par les grands axes de circulation, les limites Sud-Est de la Commune et occasionnellement la ripisylve du Nant Bruyant en aval de l'avenue Costa de Beauregard (*cf. Carte 1*).

La sectorisation du PABV permet de répondre à deux impératifs :

- Le premier impératif est financier : les aménagements en faveur de la biodiversité projetés dans le PABV présentent un coût non négligeable, à répartir sur un programme d'action pluriannuel. Les actions annuelles qui découlent de cette programmation, pour qu'elles soient cohérentes, simples à mettre en œuvre et à suivre dans la durée, doivent être groupées par secteur. A noter que le coût des actions à mener sur le secteur n'est pas proportionnel à sa surface, ce coût sera essentiellement fonction du degré d'artificialisation du secteur considéré.

- Le second impératif découle de la position géographique du centre urbain dans le SRCE Rhône-Alpes cartographié par Métropole Savoie et de l'occupation des sols du centre urbain : La porte principale d'entrée de la faune en ville sont les ripisylves des cours d'eau qui s'insèrent dans le centre urbain par le Sud et l'Ouest. Le rétablissement des connectivités urbaines jusqu'au corridor Laysse au Nord-Est doit être assuré de manière progressive du Sud-Ouest au Nord-Est, en passant par le cœur de Ville pour reconnecter les espaces en Refuge LPO. Les limites des secteurs sont ensuite définies au regard des ruptures et des usages des sols du centre urbain.

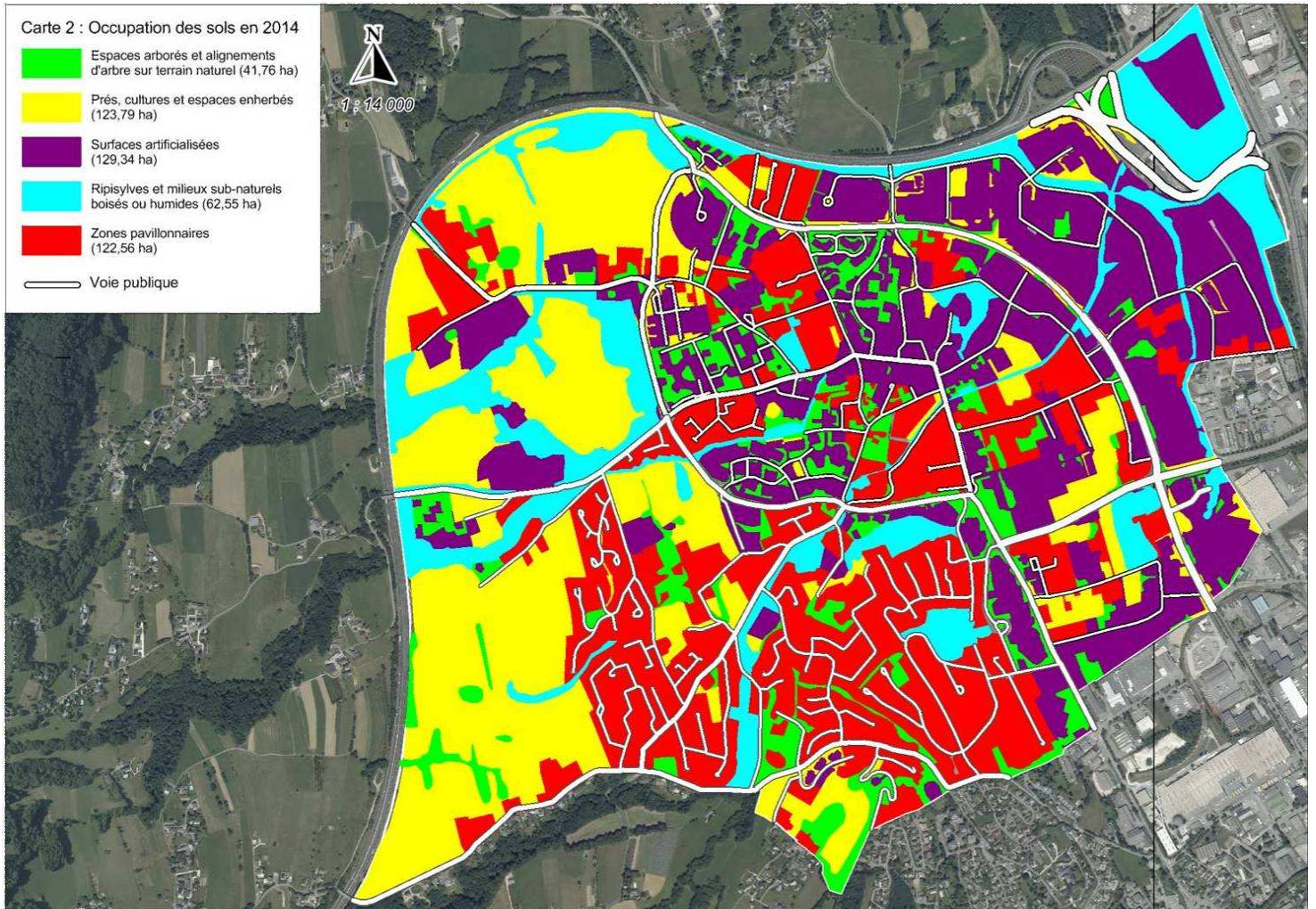


Secteur	Surface (ha)	Année d'aménagement
Tessonnière	105,05	2015
Servanière Pingon	92,82	2016
Reinach Barby	86,54	2017
Dunant Gasca	32,47	2018
Charles Albert	31,66	2019
Ste Anne Jacquier	29,51	2020
Cheminet Champagne	50,05	2021
Erier	99,76	2022

Tableau 1 : Surface et programmation pluriannuelle des actions par secteur

c. Diversité et valeur écologique des différents usages du sol

Le centre urbain motterain présente encore une grande variété et une bonne répartition d'usage des sols, comparativement à des centres urbains très densifiés comme celui de Chambéry. La carte n°2 présente les différentes typologies d'espace et leur surface cumulée :



➤ Ripisylves et milieux sub-naturels boisés ou humides :

Espaces à très fort potentiel écologique, essentiellement représentés par les cours d'eau et leur ripisylve, les zones humide et les espaces verts remarquables (boisement avec 3 strates végétales). Ils représentent une surface totale de **11,8%** du centre urbain et s'agencent en longues coulées vertes (berges boisées des cours d'eau) ou en élément isolés déconnectés des trames bleues (sources intermittentes, zones humides, refuges LPO de la commune).

Ces espaces constituent les **zones nodales**, véritables réservoirs de biodiversité urbaine, disposant généralement d'une protection réglementaire ou contractuelle.

➤ Espaces arborés et alignements d'arbres sur terrain naturel :

Espaces à fort potentiel écologique, représentés par les espaces verts communaux et les espaces verts de propriétés privés et copropriétés non clôturées et arborées. Totalisant **7,9%** de la surface du centre urbain, ces espaces sont équitablement répartis mais extrêmement fragmentés par les zones artificialisées, les zones pavillonnaires et les routes.

Ces espaces constituent les **zones d'extension**, favorables à la survie et à la diffusion des espèces depuis les zones nodales. La reconnexion de ces zones d'extension entre elles et avec les zones nodales constitue l'objectif essentiel du PABV.

Le « Zonage strict » utilisé dans le cadre du calcul de la fragmentation du paysage ne concerne que les deux typologies d'espace citées ci-dessus.

➤ Prés, cultures et espaces enherbés :

Espaces à potentiel écologique moyen, totalisant **23,5%** de la surface du centre urbain, ils sont essentiellement représentés à l'Ouest de la commune, entre l'A43 et les zones pavillonnaires. Peu intéressant pour la faune et la flore, de part la pression agricole forte qu'ils subissent et l'absence des strates végétales arbustives et arborées, ils constituent en outre des espaces favorables au déplacement des espèces et sont donc considérés comme des **zones « vecteur »**.

Le « Zonage large » utilisé dans le cadre du calcul de la fragmentation du paysage ne concerne que les trois typologies d'espace citées ci-dessus.

➤ Espaces pavillonnaires :

Espaces à faible potentiel écologique, totalisant **23,2%** de la surface du centre urbain, ils sont représentés par les grandes unités d'habitation pavillonnaire, et sont essentiellement situés en partie Sud Ouest du centre urbain. Les éléments constitutifs de ces zones, notamment les jardins privés, peuvent être très favorables à la faune si leur surface est suffisante, mais le potentiel écologique de l'espace pavillonnaire global est largement amoindri du fait d'un morcellement interne très prononcé (clôtures séparatives de propriété).

Ces zones sont assimilées dans cette étude à des **zones de développement**. Elles seront essentiellement concernées par les actions « Sensibilisation » du PABV (conseil aux particuliers pour l'ouverture des clôtures séparatives et la gestion écologique du jardin).

➤ Surfaces artificialisées :

Espaces essentiellement représentés par les surfaces imperméabilisées des immeubles de copropriété et des zones d'activité, mais également par les aires de stationnement et les petites dessertes. Ils représentent **24,5%** de la surface du centre urbain.

Ces zones sont hostiles à la faune sauvage de part leur aspect abiotique et une pression de dérangement importante liée à l'activité humaine qu'elles supportent. Ces espaces sont assimilés à des **zones de rupture**.

➤ Routes :

Sont assimilés à cette classe l'ensemble des infrastructures linéaires imperméabilisées utiles au déplacement des véhicules motorisés, non compris les petites dessertes et les zones de stationnement (intégrées aux « Surfaces artificialisées »). Ces éléments font l'objet d'un type d'occupation du sol particulier puisqu'ils constituent les **ruptures écologiques** par excellence, soit un espace imperméabilisé linéaire sur lequel le taux de mortalité de la faune est très important (taux variable en fonction de son gabarit, du débit de véhicule sur l'axe, et de l'espèce considérée). La surface cumulée des routes représente **9,1%** de la surface du centre urbain (48 268 mètres pour 141 segments routiers de gabarit variable).

d. Analyse de l'occupation des sols et de la fragmentation du biotope par secteur

Une première analyse globale de l'occupation des sols révèle différentes tendances :

- Une partie Ouest du centre urbain à tendance agricole (espaces ouverts) supportant deux corridors biologiques alluviaux dont un majeur pour le PABV (Trame du Nant de la Curtine), en connexion fragile avec les hameaux des coteaux du massif de l'Épine (rupture écologique forte induite par l'autoroute A43),
- Une partie Sud à Sud-Ouest à tendance d'habitat pavillonnaire supportant un corridor biologique alluvial majeur, correspondant à la porte d'entrée de la faune en ville depuis la Vallée de Couz et, par continuité, depuis le massif de la Chartreuse (Trame du Nant Bruyant),
- Une partie Est fortement artificialisée, pauvre en réservoirs biologiques mais traversé par des coulées bleues permettant la circulation de la faune jusqu'au corridor Leysse,
- Une partie Centre, composée d'une mosaïque d'occupation des sols très morcelée, accueillant 3 réservoirs biologiques (Refuges LPO) et de nombreux espaces arborés. Ce bon potentiel d'habitat est fortement amoindri par une déconnexion importante de ces éléments entre eux et avec les autres secteurs : la trame bleue subit une rupture de continuité importante sur cette zone (Nant de la Curtine et Nant Bruyant canalisés voir busés) qui supporte en outre un réseau viaire extrêmement dense.

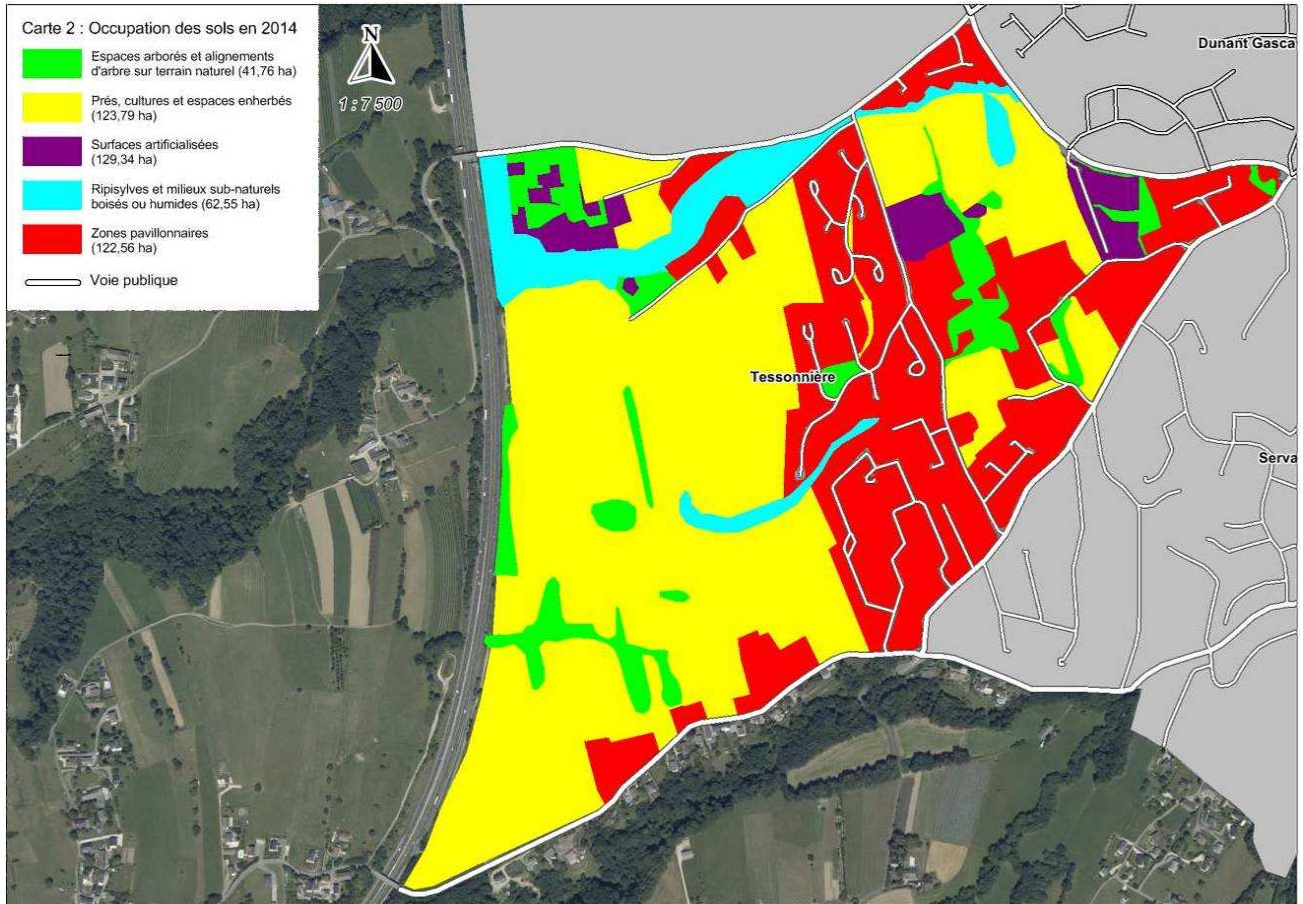
Les indices de fragmentation et de compacité inscrits aux tableaux suivants sont décrits en annexe.

➤ Secteur Tessonnière :

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
Ripisylves et milieux sub-naturels	64 131	6,1%	3 éléments	8 565	46 981	21 377	Zonage large = 0,035	Indice compacité 0,327
Espace arborés, parcs, alignements	74 893	7,1%	15 éléments	279	17 732	4 993		
Pré, cultures et surfaces enherbées	524 481	49,9%	8 éléments	456	418 746	65 560	Zonage strict = 2,192	Ic x Surface 0,146
Espace pavillonnaire	290 075	27,6%	9 éléments	11 851	75 237	32 231		
Surface artificialisée	36 670	3,5%	3 éléments	10 863	13 556	12 223		
Routes	60 226	5,7%	27 éléments	9 388 m				
TOTAL = 1 050 476 100,0%								

Le secteur Tessonnière fait partie de la zone Ouest à dominante agricole (espaces enherbés). La proportion d'espaces très favorables à la faune est faible (13,2%). Cette faible proportion

de zones nodales et d'extension est palliée par une faible fragmentation de la trame verte sur ce secteur, et par l'insertion de cette trame dans une matrice agricole prédominante autorisant les flux d'individus entre les zones favorables. La restauration des continuités écologiques sur ce secteur dans le cadre du PABV sera en outre facilitée par la qualité extensive des parcelles agricoles du secteur (pâturage essentiellement).

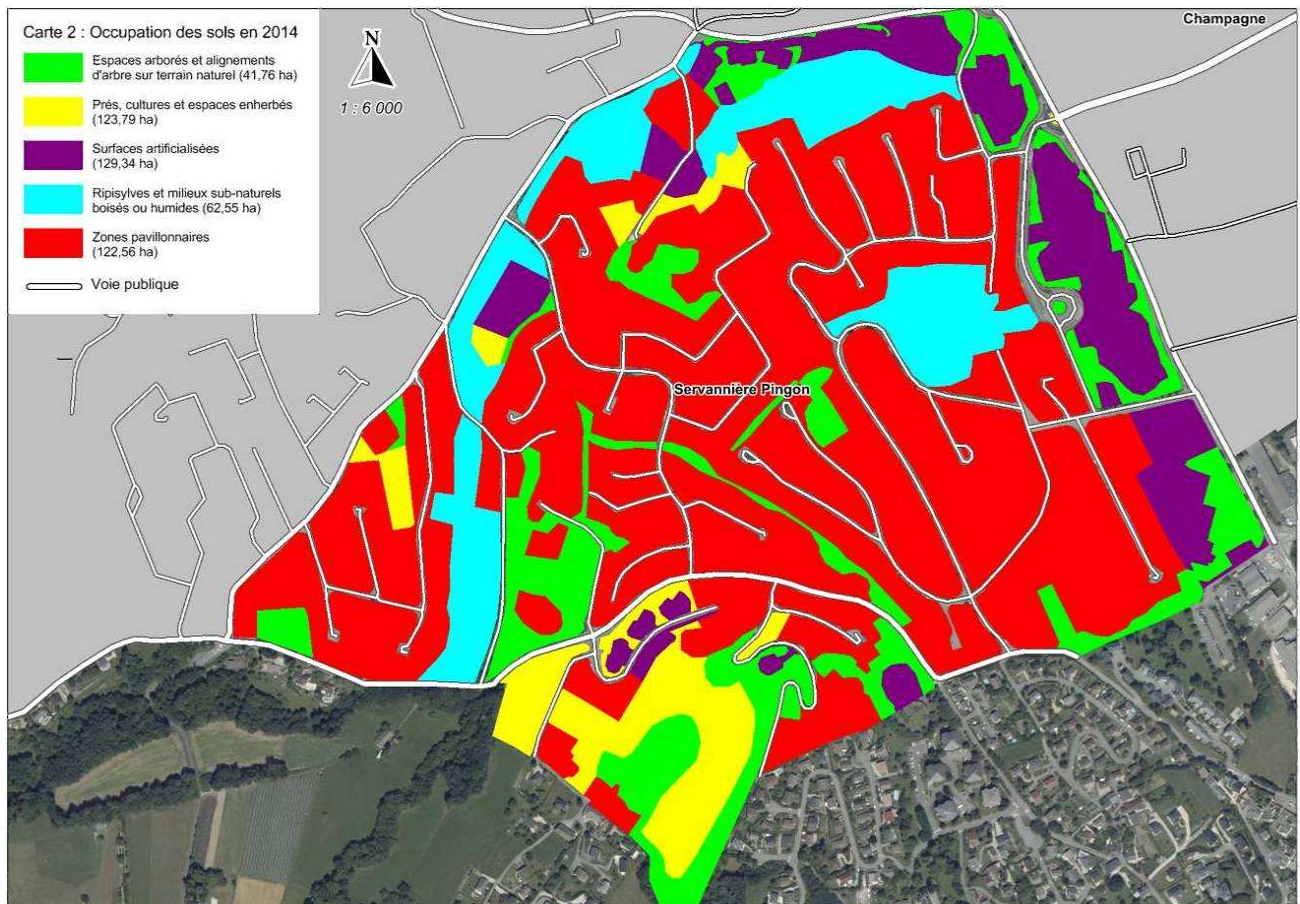


Sur le secteur Tessonnière, le PABV priorisera les travaux d'amélioration de la connexion entre les zones nodales et les zones d'extension existantes par installation de haies en bordure des espaces agricoles. Une protection réglementaire de certaines zones d'extension prioritaires existantes devra être mise en œuvre (Prescription surfacique au titre de l'article 123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme ou Espaces Boisés Classés).

➤ Secteur Servanière Pingon :

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
<i>Ripisylves et milieux sub-naturels</i>	92 362	10,0%	5 éléments	1 083	30 976	18 472	Zonage large = 1,307	Indice compacité 0,293
<i>Espace arborés, parcs, alignements</i>	114 342	12,3%	21 éléments	265	28 175	5 445		
<i>Pré, cultures et surfaces enherbées</i>	59 658	6,4%	8 éléments	1 383	34 249	7 457	Zonage strict = 2,592	Ic x Surface 0,184
<i>Espace pavillonnaire</i>	472 992	51,0%	10 éléments	2 614	129 931	47 299		
<i>Surface artificialisée</i>	86 599	9,3%	8 éléments	906	27 491	10 825		
<i>Routes</i>	102 251	11,0%	40 éléments	13 330 m				
TOTAL =	928 204	100,0%						

Le secteur Servanière Pingon présente une dominante pavillonnaire dans laquelle s’insère la corridor écologique majeure du centre urbain : le Nant Bruyant. La présence de cette trame écologique forte, qui présente de surcroît une bonne intégrité, permet au secteur d’afficher une faible fragmentation, quasi équivalente au secteur précédent.



La plus forte proportion de zones nodales et de zones d’extension cumulée sur ce secteur (22,3 %) par rapport au secteur Tessonnière est contrebalancée par une matrice d’habitat pavillonnaire beaucoup moins perméable à la faune, et une quasi absence d’espaces agricoles ouverts. Les zones d’extension sont nettement plus fragmentées que dans le secteur précédent, ce qui corrobore une dominante pavillonnaire où les espaces arborés privés intéressants sont isolés les uns des autres par les clôtures séparatives. L’impermeabilité de la matrice se traduit également par une fragmentation forte de la zone écologique au sens large (voir définition en annexe 3) comparativement à celle observée sur le secteur Tessonnière.

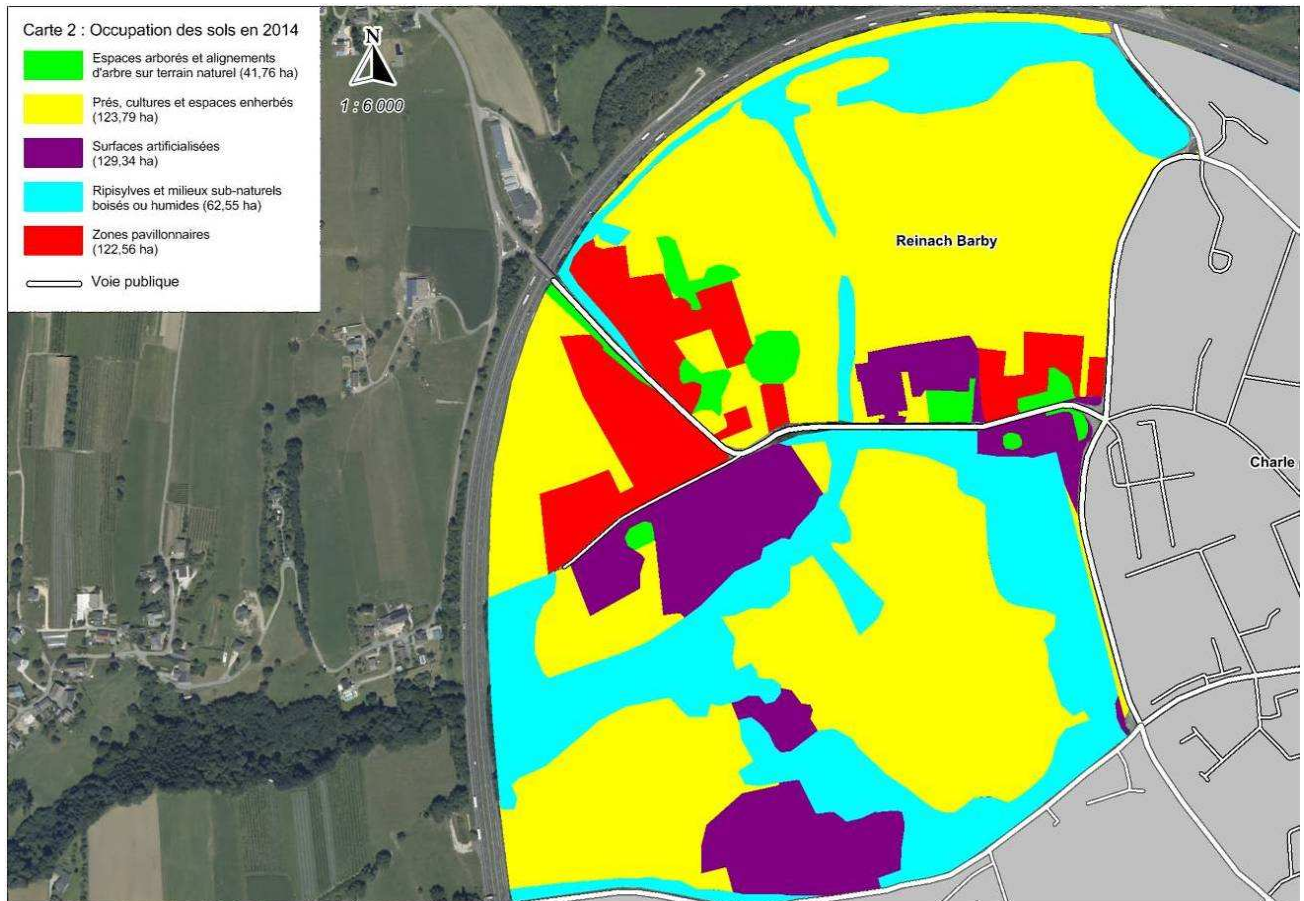
Outre la trame du Nant Bruyant, les chemins enherbés des espaces de copropriété constituent le point fort de ce secteur. La restauration de la trame arbustive voire arborée sur ces espaces enherbés permettra d’améliorer le réseau écologique du secteur, conjointement à une sensibilisation des copropriétaires (incitation à l’ouverture des clôtures séparatives et à l’amélioration de la qualité écologique des jardins privés sur les continuités écologiques identifiées).

➤ Secteur Reinach Barby :

Ce secteur est limité à l'Ouest et au Nord par l'autoroute A43. L'infrastructure linéaire induit une rupture de continuité écologique très forte du secteur avec les coteaux du massif de l'Epine et le plateau du Tremblay (la route de Montaugier, les RD13 et RD14 sont les seuls points d'entrée possible de la faune sur ce secteur). Le fort enclavement du site a été accentué en 2013 par les travaux d'élargissement de l'A43 et le déboisement du talus côté Barby dessous par la société en charge des travaux.

Malgré cette position très défavorable du secteur dans le centre urbain, il présente un potentiel écologique fort et une fragmentation quasi nulle :

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
Ripisylves et milieux sub-naturel	202 760	23,4%	4 éléments	3 845	143 393	50 690	Zonage large = 0,042	Indice compacité 0,381
Espace arborés, parcs, alignements	19 207	2,2%	9 éléments	466	4 206	2 134		
Pré, cultures et surfaces enherbées	460 946	53,3%	10 éléments	1 425	202 789	46 095	Zonage strict = 0,374	Ic x Surface 0,197
Espace pavillonnaire	67 312	7,8%	3 éléments	10 835	31 022	50 690		
Surface artificialisée	93 844	10,8%	4 éléments	412	73 085	23 461		
Routes	21 371	2,5%	4 éléments	2 892 m				
TOTAL =	865 440	100,0%						



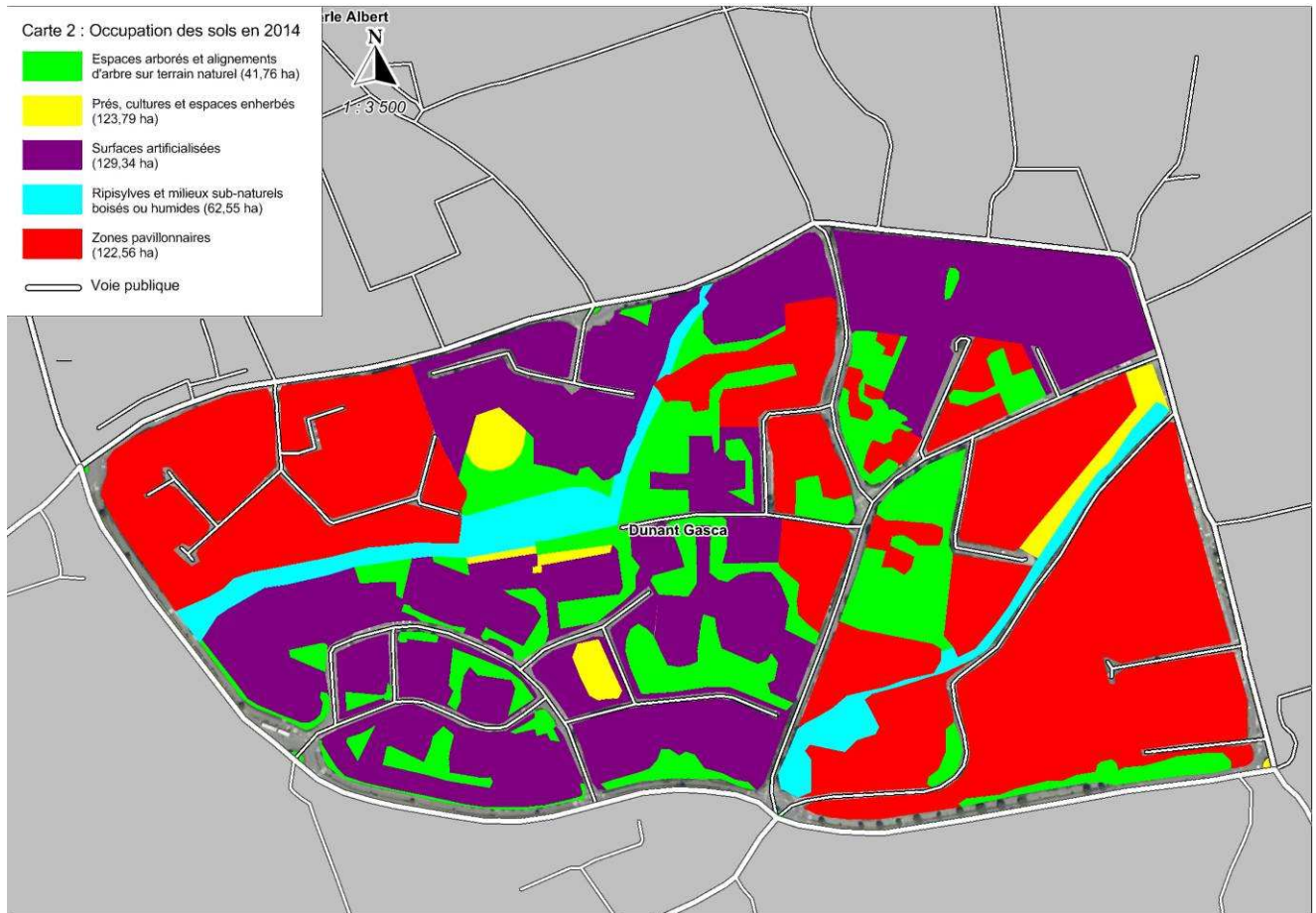
Les éléments du paysage mobilisables par la faune présentent, à l'instar des secteurs précédents, une bonne compacité et sont donc très favorable au développement des populations. Les zones naturelles et sub-naturelles représentent plus d'un quart de la surface du secteur, et sont inscrites dans une matrice agricole essentiellement extensive occupant plus de 50% de la zone Reinach Barby. La présence d'une zone humide au Nord (Zone humide

de la Curtille) et de l'Espace Boisé Classé du Domaine Reinach au Sud ajoute une biodiversité particulière au potentiel écologique remarquable du secteur.

L'objectif du PABV sur ce secteur sera l'amélioration des connectivités écologiques par la plantation de haies linéaires entre les zones nodales et les zones d'extension. Le PABV devra également permettre de relier ce secteur aux secteurs Tessonnière, Erier et Charles Albert afin que la faune puisse y diffuser depuis cette zone à fort potentiel écologique. Une attention particulière sera apportée à la canalisation de la faune pour éviter les traversées diffuses des routes à fort gabarit (notamment les avenues René Pin et Charles Albert).

➤ Secteur Dunant Gasca :

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
<i>Ripisylves et milieux sub-naturel</i>	14 260	4,4%	3 éléments	635	8 441	4 753	Zonage large = 4,841	Indice compacité 0,356
<i>Espace arborés, parcs, alignements</i>	44 997	13,9%	31 éléments	150	7 777	1 452		
<i>Pré, cultures et surfaces enherbées</i>	6 356	2,0%	6 éléments	277	2 430	1 059		
<i>Espace pavillonnaire</i>	114 290	35,2%	4 éléments	17 671	45 953	28 573	Zonage strict = 6,068	Ic x Surface 0,034
<i>Surface artificialisée</i>	100 627	31,0%	3 éléments	21 025	57 821	33 542		
Routes	44 196	13,6%	20 éléments	6 232 m				
TOTAL =	324 726	100,0%						



Secteur charnière du PABV de part sa position centrale dans le tissu urbain. Il accueille les corridors alluviaux du Nant Bruyant et du Nant de la Curtine, soit les deux principales artères écologiques du centre urbain.

La potentialité écologique du secteur, qui accueille également un espace vert classé Refuge LPO en connexion directe avec le Nant de la Curtine, est fortement réduite du fait d'une très forte proportion de surfaces artificialisées (représentant quasiment 50% de la surface du secteur) et très peu de surfaces enherbées favorables au transit de la faune. Les trames alluviales subissent une dégradation importante dans leur partie aval sur le secteur, avec une chenalisation très forte du Nant Bruyant le long de la rue du Docteur Gasca (espace de liberté et ripisylve très restreinte), et une quasi disparition du Nant de la Curtine busé à la sortie du secteur (depuis son passage sous l'avenue Théodore Reinach).

Enfin, l'intérêt écologique de la surface non négligeable d'espaces arborés sur ce secteur (ZAC des Grands Champs, propriété POLLET) est fortement nuancé par un taux de fragmentation très fort des espaces favorables à la faune (réseau viaire dense) et un indice compacité-surface extrêmement faible permettant difficilement l'accomplissement du cycle biologique des espèces.

Sur ce secteur, le PABV proposera la préservation et la restauration des corridors alluviaux du Nant de la Curtine et du Nant Bruyant. Une sensibilisation des habitants des espaces pavillonnaires sera engagée pour améliorer la perméabilité des jardins particuliers à la faune afin de limiter la fragmentation de l'espace favorable pour la biodiversité. Enfin, des opérations de végétalisation pourraient être proposées sur l'espace public afin de diminuer la surface artificialisée du secteur et augmenter la connectivité entre les espaces arborés existants.

➤ Secteur Charles Albert :

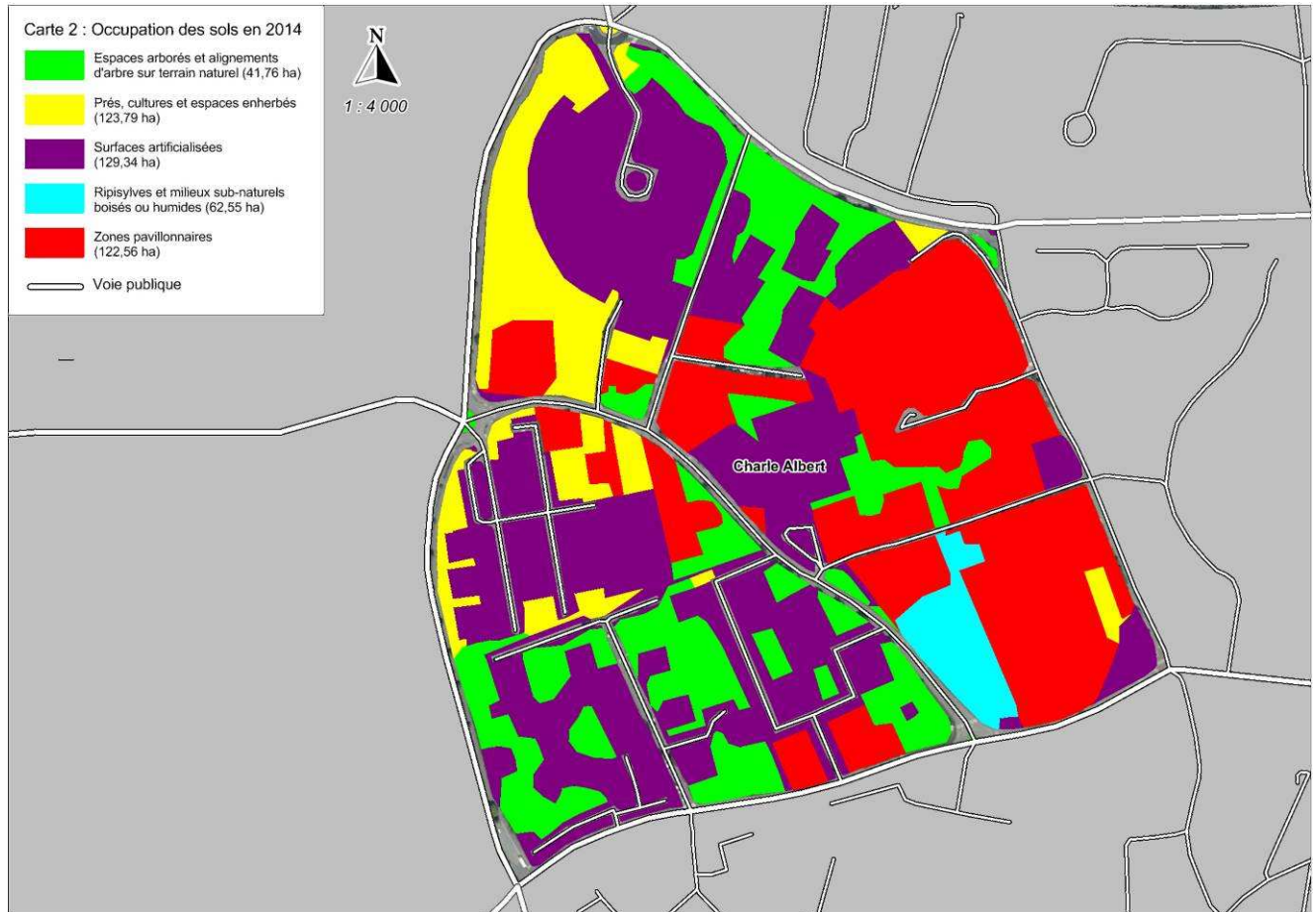
Secteur présentant le plus fort taux de fragmentation de l'espace écologique disponible, ce qui est étroitement lié à l'absence d'un corridor alluvial disponible (le Nant de la Curtine étant busé à l'entrée du secteur) et à la nature très morcelée des espaces arborés (essentiellement représentés par les espaces verts de copropriété).

A noter que le secteur accueille deux espaces classés Refuges LPO : la Butte Panloup et la Maison forestière, qui bénéficient d'un plan de gestion pour améliorer leur potentiel de biodiversité, mais qui sont fortement déconnectés des trames écologiques des secteurs voisins.

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
<i>Ripisylves et milieux sub-naturel</i>	7 895	2,5%	1 élément	7 895	7 895	7 895	Zonage large = 4,181	Indice compacité 0,501
<i>Espace arborés, parcs, alignements</i>	49 923	15,8%	21 éléments	127	9 839	2 377		
<i>Pré, cultures et surfaces enherbées</i>	28 476	9,0%	11 éléments	184	16 387	2 589		
<i>Espace pavillonnaire</i>	81 668	25,8%	4 éléments	3 895	47 668	20 417	Zonage strict = 7,925	Ic x Surface 0,073
<i>Surface artificialisée</i>	106 790	33,7%	12 éléments	161	26 427	8 899		
<i>Routes</i>	41 834	13,2%	16 éléments	6 733 m				
TOTAL =	316 586	100,0%						

Enfin, les espaces pavillonnaires du secteur sont très artificialisés et disposent d'une très faible perméabilité, ils ne présentent pas d'intérêt majeur pour la faune.

Le PABV consistera sur ce secteur à la sensibilisation des copropriétés pour la conservation et l'amélioration des espaces arborés existants, ainsi qu'à la restauration d'une continuité écologique sur l'emprise busée du Nant de la Curtine, du Sud (Butte Panloup) au Nord du secteur (petite zone humide au bout de l'avenue des Ris).



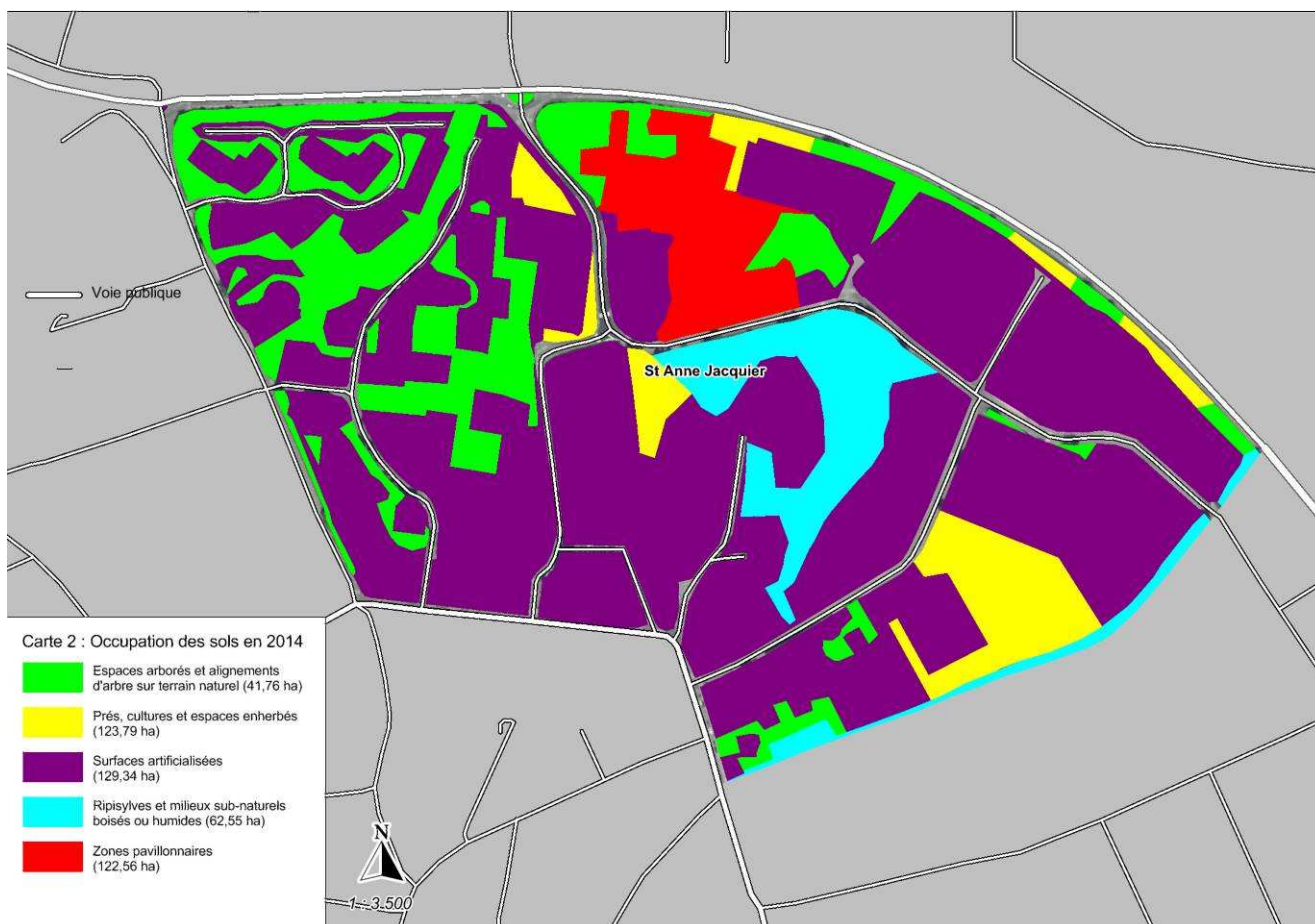
Des passages à faune pourront être proposés pour la traversée des grands axes de communication, notamment à l'Ouest (avenue René Pin) et au Nord (avenue René Cassin).

Le PABV pourrait également proposer une amélioration de l'espace enherbé à l'Ouest et au Sud du Collège George Sand afin de créer un espace favorable au développement de la faune sur le secteur.

➤ Secteur Ste Anne Jacquier :

Secteur artificialisé sur quasiment 70% de sa surface, son potentiel écologique est essentiellement représenté par la Butte de l'Eglise St Jean classée Refuge LPO et par le Nant Bruyant en bordure Est de la zone. L'indice de fragmentation sur le secteur est atténué par les espaces verts des copropriétés Ste Anne et Plan Sud qui présentent une bonne connectivité.

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
<i>Ripisylves et milieux sub-naturel</i>	19 407	6,6%	3 éléments	340	15 870	6 469	Zonage large = 3,028	Indice compacité 0,297
<i>Espace arborés, parcs, alignements</i>	40 243	13,6%	18 éléments	118	13 797	2 236		
<i>Pré, cultures et surfaces enherbées</i>	17 878	6,1%	7 éléments	573	10 649	2 554		
<i>Espace pavillonnaire</i>	15 664	5,3%	1 élément	15 664	15 664	15 664	Zonage strict = 5,022	Ic x Surface 0,044
<i>Surface artificialisée</i>	171 232	58,0%	6 éléments	215	46 779	28 539		
<i>Routes</i>	30 722	10,4%	13 éléments	4851 m				
TOTAL =	295 146	100,0%						



L'absence d'espace arboré en partie Sud du secteur n'autorise pas la mise en place d'une connexion écologique directe avec le secteur Dunant Gasca. L'intégration du secteur dans la trame verte urbaine, essentielle à la diffusion de la faune depuis le refuge LPO de la Butte St Jean Baptiste, pourra en revanche être réalisée par une connexion Est Ouest en exploitant le corridor alluvial du Nant Bruyant, les délaissés arborés de l'avenue René Cassin et les espaces verts des copropriétés Ste Anne et Plan Sud.

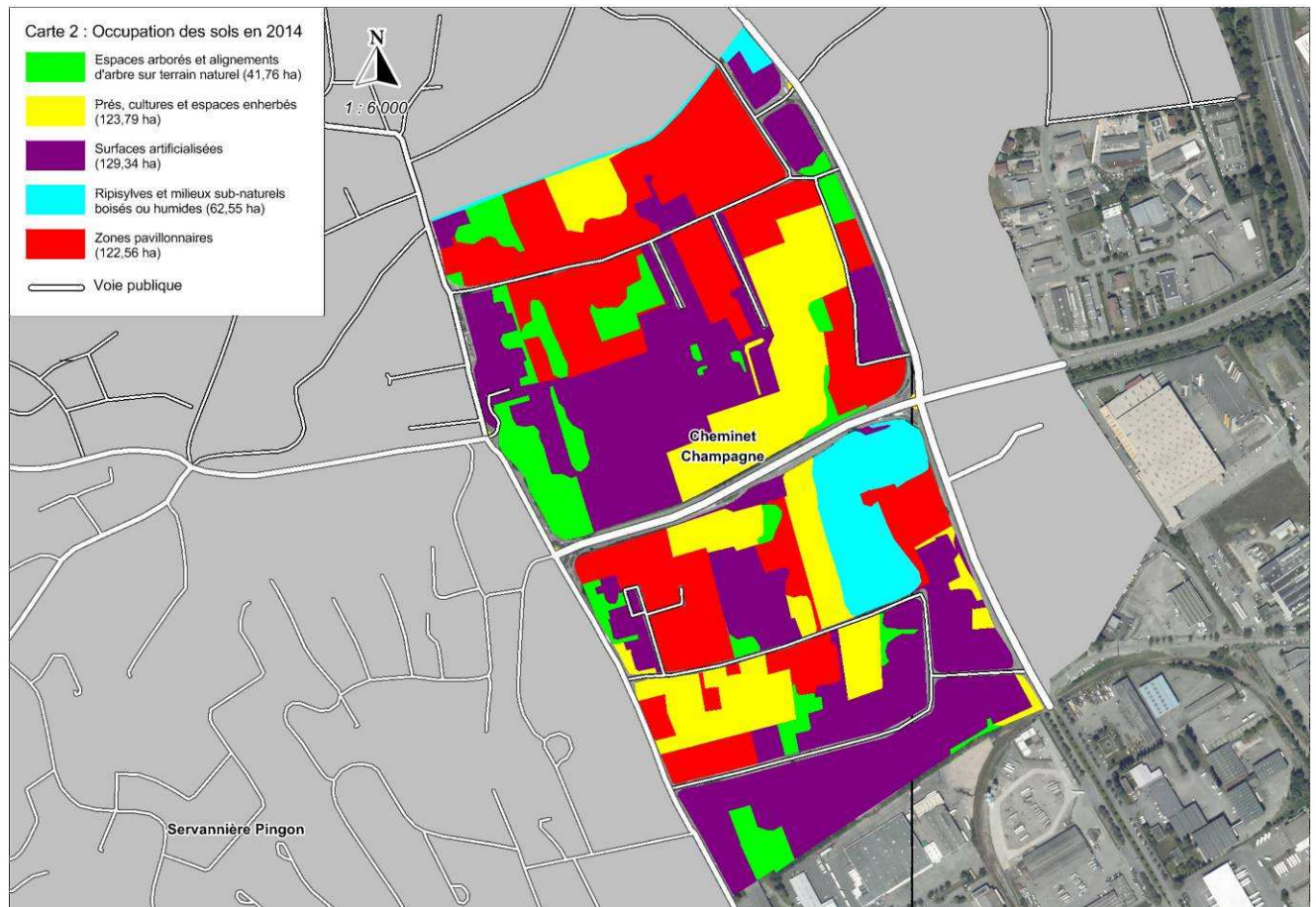
Le PABV proposera d'améliorer la connexion écologique entre le Nant Bruyant et le refuge LPO de la Butte de l'église St Jean Baptiste, par la plantation d'une haie arbustive en bordure du cimetière du Bourg. La mise en valeur écologique du délaissé de l'avenue René Cassin, en accord avec le Conseil général, pourrait également permettre de créer une connexion écologique entre le Nant Bruyant et le secteur Charles Albert, en exploitant les espaces verts des copropriétés Ste Anne et Plan Sud.

Une sensibilisation des copropriétaires sera également menée pour améliorer le potentiel biologique de ces espaces verts relais, puisqu'ils présentent une surface et une connectivité intéressante pour la faune.

➤ Secteur Cheminet Champagne :

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
Ripisylves et milieux sub-naturel	27 855	5,6%	3 éléments	1 646	24 449	9 285	Zonage large = 1,598	Indice compacité 0,348
Espace arborés, parcs, alignements	40 491	8,1%	20 éléments	100	9 191	2 025		
Pré, cultures et surfaces enherbées	81 878	16,4%	14 éléments	331	34 554	5 848		
Espace pavillonnaire	127 614	25,5%	3 éléments	12 877	83 233	42 538	Zonage strict = 6,329	Ic x Surface 0,036
Surface artificialisée	166 582	33,3%	5 éléments	271	83 127	33 316		
Routes	56 070	11,2%	14 éléments	5 349 m				
TOTAL =	500 490	100,0%						

Encadré entre la zone industrielle de Bissy et l'hyper centre motterain, ce secteur semble peu intéressant pour le déplacement et le développement de la faune en centre urbain. Il totalise pourtant une surface d'espaces arborés et enherbés non négligeables et accueille un réservoir biologique important représenté par les propriétés ROUILLON-LAINE-DE VRIES à l'intersection des avenues Jean Rostand et René Cassin. Considérant que le secteur Dunant Gasca est un point dur de rupture des connexions écologiques, le secteur Cheminet Champagne est un enjeu fort pour les continuités biologiques en partie Est du centre urbain (connexion entre le secteur Tessonnière Pingon et la trame du Nant de l'Erier).

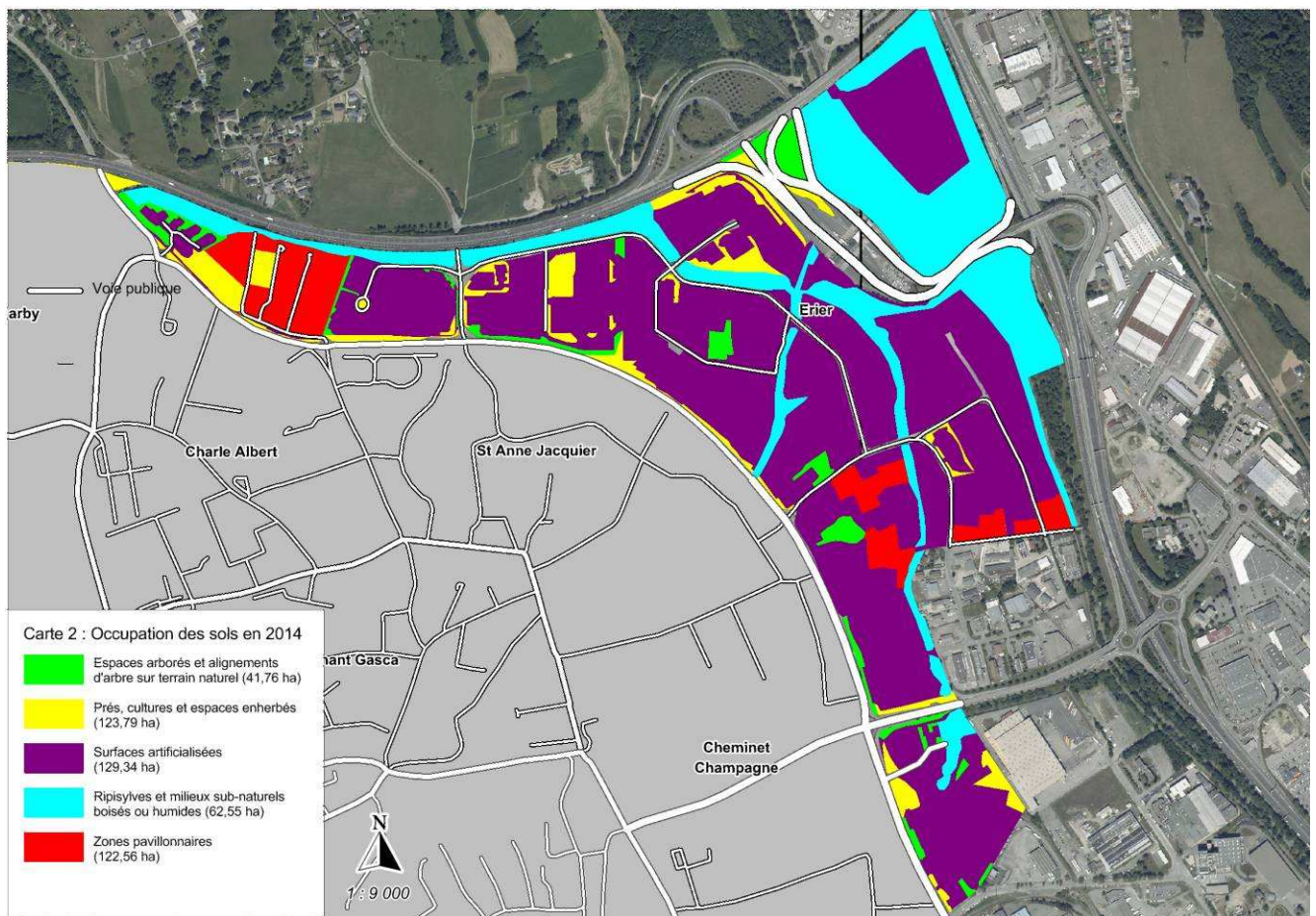


Le PABV proposera la restauration d'une continuité écologique en bordure de la RD16A et la création d'une connexion écologique entre le secteur Servanière Pingon (depuis le gymnase Coubertin) vers le réservoir de biodiversité cité précédemment, notamment par la création de trames arbustives en bordure des prés et espaces enherbés de la partie Sud du secteur.

➤ Secteur Erier :

Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **
Ripisylves et milieux sub-naturel	196 800	19,7%	9 éléments	1 708	87 127	21 867	Zonage large = 0,735	Indice = 0,375
Espace arborés, parcs, alignements	33 540	3,4%	23 éléments	142	5 477	1 458		
Pré, cultures et surfaces enherbées	58 271	5,8%	32 éléments	156	7 483	1 821	Zonage strict = 0,836	Indice Ic x Surf = 0,039
Espace pavillonnaire	55 957	5,6%	3 éléments	9 095	31 620	18 652		
Surface artificialisée	531 069	53,2%	12 éléments	173	127 622	44 256		
Routes	121 999	12,2%	20 éléments	9 467 m				
TOTAL =	997 636	100,0%						

Le secteur Erier présente un des plus fort taux d'artificialisation, mais les espaces naturels y sont paradoxalement nettement moins fragmentés que dans les autres secteurs : le Nant de l'Erier, la portion aval du Nant Bruyant, le talus boisé de l'A43 et le corridor Leyse à l'Est représentent la quasi-totalité des espaces naturels du secteur, ces éléments traversent la zone de part en part sans discontinuité.



Le secteur présente un indice compacité-surface très faible, qui fait apparaître la quasi absence de surfaces mobilisables par la faune pour se développer : c'est essentiellement un secteur de transition présentant des corridors utiles mais peu de réservoirs biologiques (excepté la zone des Epinettes, partiellement restaurée en 2013, qui fait partie intégrante du corridor Leysse).

Les espaces arborés et les espaces enherbés hors de ces trames linéaires sont relativement fragmentés et éloignés des corridors principaux décrits précédemment, leur mise en connexion avec le réseau écologique principal du secteur semble difficile à mettre en œuvre.

Sur ce secteur, le PABV priorisera la protection voire la restauration des éléments linéaires favorables à la faune, et proposera la restauration d'une trame écologique en bordure de l'avenue René Cassin afin de permettre la connexion du secteur Erier avec les secteurs Charles Albert, Ste Anne Jacquier et Cheminet Champagne.

e. Identification des continuités écologiques du centre urbain

➤ 2 types de continuités écologiques : principales et secondaire

Les continuités principales sont les axes de circulation privilégiés pour la faune de toute taille. Ces continuités relient invariablement les grandes zones nodales du centre urbain, en empruntant les zones d'extension les plus solides et plus ponctuellement les zones « vecteur ». Les continuités principales constituent la colonne vertébrale des TVU et doivent permettre, à l'issue du PABV, de mettre en connexion le corridor SRCE du Nant Bruyant au Sud avec le corridor SRCE de la Leysse au Nord Est.

La restauration des continuités écologiques principales nécessite des aménagements conséquents tels que les plantations de haie bocagère (haies doubles avec arbres de haut jet) ou les aménagements de voiries (ecuroducts, passages à petite faune terrestre) lorsque ces continuités croisent les avenues urbaines et les routes départementales à forte fréquentation.

Les continuités secondaires, ou maillage secondaire, sont utiles à la petite faune terrestre, notamment les hérissons et les reptiles, ainsi qu'à l'avifaune. Elles permettent à un cortège d'espèce ne nécessitant pas un domaine vital très étendu de vivre et se développer dans des espaces refuges dispersés dans le tissu urbain. Les continuités secondaires assurent également une résilience forte de la trame écologique urbaine en permettant une alternative à la faune dans le cas où une continuité écologique principale serait rompue. La restauration des continuités secondaires passe généralement par des aménagements légers avec plantation de haies arbustives simples ou le renforcement arbustif de zones enherbées. Le maillage secondaire ne croise que rarement les voies de fort gabarit.

➤ Critères de détermination des continuités écologiques en centre urbain

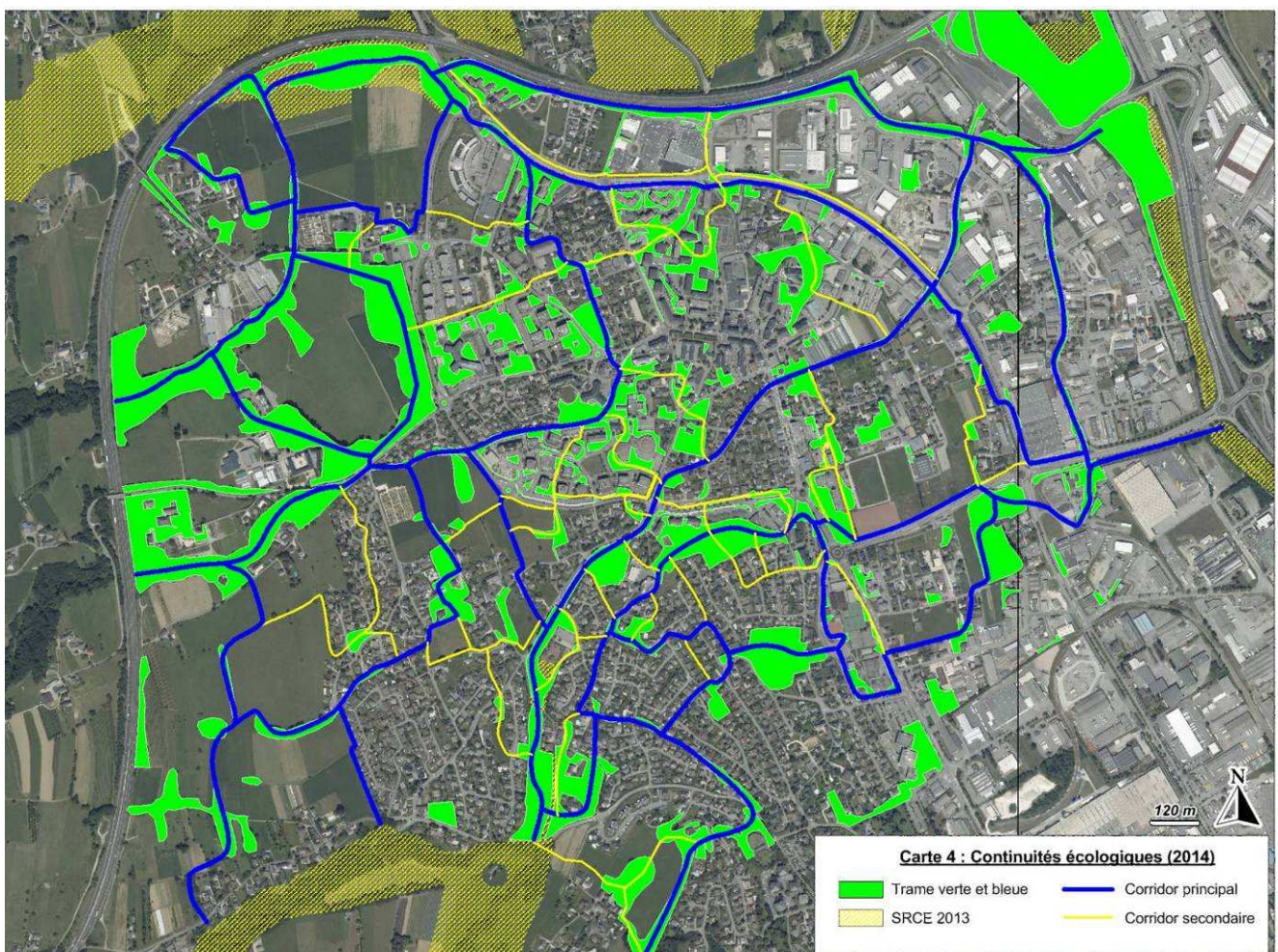
La détermination des continuités écologiques du centre urbain, préalable nécessaire au PABV, est réalisée sur la base de l'analyse de l'occupation des sols (cf. paragraphe précédent) et sur l'inventaire des espaces d'intérêt écologique du centre urbain (intégrant notamment les espaces verts classés en Refuge LPO, les zones humides, et les ripisylves des cours d'eau). Cet

inventaire a été mené en mars 2013 en partenariat avec la FRAPNA Savoie, la LPO Savoie et l'ONF.

Les continuités écologiques doivent permettre de mettre en relation l'essentiel des espaces d'intérêt écologique recensés, tout en prenant en compte la matrice dans laquelle ces espaces sont intégrés, et les ruptures écologiques non aménageables. Ainsi, les continuités répondent à plusieurs critères objectifs listés ci-après de manière non exhaustive :

- La continuité écologique doit invariablement assurer la connexion de deux zones nodales,
- Sa trajectoire est influencée par les observations de faune et une lecture intuitive du paysage (Orthophotographie et observations de terrain),
- La trajectoire des continuités écologiques doit éviter autant que possible les zones artificialisées en empruntant les zones d'extension, les zones vecteur voire les zones de développement. La distance parcourue par la continuité écologique en zone non favorable à la faune (zone de développement, zone artificialisée) doit être minimisée,
- La trajectoire doit minimiser les traversées non aménagées de voirie de grand gabarit, et éviter les barrières écologiques non aménageables,
- Les continuités secondaires se greffent sur les continuités principales et permettent l'alimentation des zones d'extension éloignées des axes écologiques principaux. Le maillage secondaire permet également la connexion de deux continuités principales parallèles, et donc un by-pass de la faune de l'une vers l'autre dans le cas où une des deux continuités principales serait rompue.

La carte n°3 ci-dessous et jointe en annexe fait apparaître les continuités principales et secondaires identifiées selon ces différents critères. Cette cartographie constitue le socle du PABV et permet d'identifier les actions à engager, secteur par secteur.



4 – MOYENS MIS EN OEUVRE

Le PABV comporte deux volets indépendants :

Le volet « Trame Vertes Urbaines » qui consiste à restaurer les continuités écologiques en ville sur la base du diagnostic dressé au paragraphe précédent. Les principales actions menées dans ce cadre sont les suivantes :

- *Plantation de haies bocagères, brise-vent ou arbustives, sur parcelle communale ou sur parcelle privée par voie de convention,*
- *Aménagement de passages à faune sur les voiries de grande desserte,*
- *Sensibilisation des habitants des zones pavillonnaires pour augmenter la perméabilité des clôtures séparatives de propriété,*
- *Sensibilisation des responsables de copropriété afin d'améliorer le potentiel écologique des espaces verts communs,*
- *Mise en place de protections réglementaires pour la préservation des trames vertes existantes.*

Le volet « Pollinisateurs, actions ! » qui consiste à améliorer le potentiel mellifère et le potentiel en habitat des espaces verts communaux (parcs et délaissés de voirie) pour l'abeille domestiques et les autres pollinisateurs sauvages (abeilles solitaires, papillons,...). Les actions qui peuvent être proposées pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- *Implantation de structures pour la nidification des pollinisateurs (Supports de pontes, ruches),*
- *Implantation de prairies fleuries sauvages ou horticoles (en fonction des exigences paysagères), de haies arbustives mellifère ou autres éléments paysagers fleuris (spirale,...)*
- *Promotion des cultures dérobées mellifère auprès des professionnels agricoles,*
- *Sensibilisation des habitants à la gestion écologique des espaces verts privatifs par le biais de panneaux pédagogiques ou d'une information permanente.*

Chaque action d'aménagement proposée fait l'objet d'une cartographie sur système d'information géographique et donne lieu à la création d'une fiche spécifique « TVU » ou « Pollinisateurs, action ! » sur la base des modèles décrits en annexe 6 et 7. Les fiches de l'année n du PABV et les budgets nécessaires à leur réalisation sont validés par le Comité de Pilotage Environnement Développement Durable l'année n-1.

Les actions TVU sont sectorisées, chaque secteur faisant l'objet d'un aménagement sur un an. Les actions Pollinisateurs ne font pas l'objet d'une sectorisation particulière, mais sont menées de manière à toucher l'ensemble du centre urbain, pour une amélioration progressive de la zone sur la durée du Plan d'Action (environ 2500 m² de surface de prairie fleurie implantée annuellement).

Les opérations d'aménagement seront réalisées en prestation, sur la base d'un marché à bon de commande courant sur la période 2015 à 2022. Pour les actions engagées sur les propriétés privées, une convention de mise à disposition de terrain sera signée avec le propriétaire du terrain et l'exploitant (s'il y a lieu) avant le démarrage des actions annuelles (cf. modèle de convention en annexe 8). Le refus de la signature de la convention par le propriétaire ou par l'exploitant entraînera l'annulation de la fiche action correspondante. Une concertation préalable sera organisée sur site avec l'exploitant et ou le propriétaire de la parcelle afin

d'établir les modalités d'implantation des haies en concertation pour chaque fiche action proposée (notamment pour la problématique d'accès aux parcelles agricoles).

a. Volet TVU : Les différents types de haies implantées

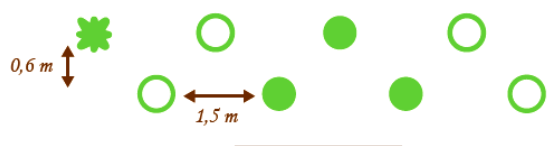
Le TVU prévoit 4 types de plantations différentes en fonction du contexte local de secteur et de voisinage. Les haies regroupent invariablement des essences locales adaptées au sol et au climat, produisant pour la plupart du nectar, des baies voir des fruits. A l'issue d'un entretien sur 3 ans pour leur donner leur forme définitive, elles seront laissées en évolution libre pour permettre leur appropriation complète par la faune.

Le choix du type d'aménagement dépend de l'état initial du corridor écologique (*corridor à créer ou existant à renforcer*), de son niveau de priorité (*connexion primaire ou maillage secondaire de secteur*), de l'espace disponible pour la plantation et enfin de la distance de la trame en projet par rapport aux habitations (*pour éviter au maximum le masque solaire sur les maisons*). Le choix du type d'aménagement peut également être influencé par la position des réseaux existants (Electricité, gaz, téléphonie), les fiches actions donnent invariablement lieu à une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Les 4 types d'aménagements proposés dans ce contexte sont les suivants, par ordre croissant de potentialité écologique :

➤ Plantation de haie bocagère

La haie bocagère, constituée d'une double haie alternant buissons, arbustes et arbres de haut jet, est la structure paysagère écologique par excellence. Regroupant les 4 strates végétales, et d'une largeur suffisante (estimée à environ 4m à maturité), elle permet le déplacement des espèces les plus grandes et peut accueillir, sous condition d'un maillage suffisant, le cycle de vie complet des espèces les plus petites (micromammifères, passereaux, insectes,...).



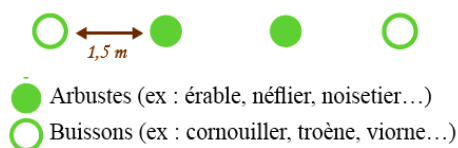
- ✻ Arbres (ex : châtaignier, chêne, merisier...)
- Arbustes (ex : érable, néflier, noisetier...)
- Buissons (ex : cornouiller, troène, viorne...)

La haie bocagère nécessite une disponibilité de surface conséquente, et ne peut être installée en bordure de zones pavillonnaires étant donné le masque solaire qu'elles peuvent induire à maturité. La plantation de haie bocagère sera essentiellement proposée sur les espaces ouverts en propriété communale, en bordure d'axe routier (aspect positif de drainage de la faune) ou en plein champ. Les haies bocagères matures

permettront à terme le développement des passages à faune aériens sur des secteurs qui ne sont pas aménageables à l'heure actuelle en l'absence d'arbres de haut jet de part et d'autre des ruptures écologiques identifiées.

Les haies bocagères implantées présenteront une rusticité et une biodiversité végétale maximale, soit 8 essences d'arbre de haut jet, 12 essences arbustives et 13 essences buissonnantes, toutes locales et pour la plupart mellifères et fructifères.

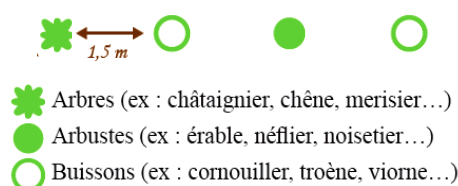
➤ Plantation de haie arbustive



La haie arbustive, qui peut être proposée en haie simple ou en haie double alternée, permet de répondre à la problématique du masque solaire en limite de zone pavillonnaire. Cette haie, d'une largeur comprise entre 2,5 et 4 mètres à maturité, équipera les continuités

écologiques primaires en zone contrainte ou permettra la restauration du maillage secondaire du centre urbain.

➤ Plantation de haie brise vent



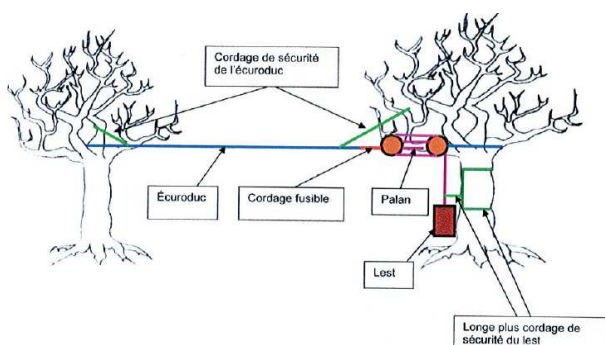
La haie brise-vent, assimilable à une semi haie bocagère, présente un intérêt écologique moindre en terme de potentiel d'habitat, mais permet de répondre à une problématique d'emprise foncière disponible restreinte. Elle regroupe les 4 strates végétales et permet comme les deux haies précédentes de canaliser la faune de manière efficace.

Ce type de haie permettra également, à maturité, l'installation de passages à faune aériens au niveau des axes identifiés comme des ruptures de continuité écologique.

➤ Renforcement arbustif

Le renforcement arbustif, soit la plantation ponctuelle d'arbustes et de buissons sur des espaces enherbés, voire artificialisés, sera essentiellement proposé pour l'amélioration d'une haie existante ou pour l'aménagement d'espace enherbé dans le cadre de la création du maillage secondaire. Il pourra également être proposé pour améliorer le potentiel écologique d'un réservoir biologique identifié comme zones nodale de la TVU (ex : plantations sur les Refuges LPO). Le renforcement arbustif devra permettre l'usage premier de l'espace (cheminement sur espace enherbé de copropriété par exemple) tout en jalonnant le corridor écologique pour la petite faune. Ainsi, les distances de plantations entre les arbustes et buissons seront adaptés en fonction des usages de l'espace ou de sa configuration initiale, en utilisant une variété maximale d'espèces parmi les essences arbustives et buissonnantes utilisées dans les haies décrites précédemment.

b. Volet TVU : Les passages à faune



Les passages à faune aériens, couramment appelés « écuroduc », sont des équipements ponctuels qui se justifient par une rupture écologique identifiée (constatation d'écrasements) ne pouvant être aménagée par une plantation de renforcement. Cette situation est généralement rencontrée dans le cas de corridors arborés coupés par une route de

grand gabarit (route départementale ou avenue). Ce type d'équipement requiert en outre la présence d'arbres de haut jet de part et d'autre de l'axe à équiper.

Les passages à petite faune terrestre sont extrêmement difficiles à aménager dans un contexte urbain devant assurer la sécurité des différents usagers des voies publiques (bus, cyclistes, piétons et PMR). L'aménagement de passage sous route est également extrêmement coûteux et technique à mettre en place, et exige l'accord et une étude spécifique par le gestionnaire de la route. Ce type d'aménagement ne pourra être proposé qu'à titre exceptionnel en cas d'enjeu majeur identifié, la solution d'évitement par dérivation de la faune sur les corridors existants ou créés par plantation sera privilégiée.

c. Volet TVU : La protection réglementaire des éléments paysagers

Les prescriptions surfaciques pour la protection des éléments paysagers inscrites au PLU représentant une surface totale de 26,34 ha sur le centre urbain, répartis comme suit :

- 11,96 ha classés en Espace Boisé Classé (EBC), exclusivement représentés par les espaces arborés du Domaine Reinach, et bénéficiant ainsi d'une protection réglementaire stricte. Les restrictions d'usages sur les EBC sont fortes puisqu'elles interdisent le défrichement ou la modification de la nature boisée du sol (et rendent inacceptable toute demande de défrichement sur la zone classée),
- 14,38 ha inscrit comme « Élément de paysage, de patrimoine à protéger » au titre de l'article 123-1-5 *alinéa 7* du Code de l'Urbanisme, dont 5 ha pour les ripisylves du Nant Bruyant et du Nant de la Curtine en partie Ouest et Sud du Secteur. Les restrictions d'usage sur les espaces protégés au titre de l'article 123-1-5 sont moins contraignantes, permettant notamment l'entretien des boisements et la coupe sélective de tiges sous conditions de replantation.

Le PABV prévoit exceptionnellement l'inscription en EBC des espaces identifiés comme essentiels au réseau des trames vertes urbaines, et notamment les réservoirs biologiques urbains à conserver en priorité (certains Refuges LPO, la zone humide des Epinettes,...). La protection d'éléments paysagers au titre de l'article 123-1-5 7° du Code de l'urbanisme sera préférentiellement proposée, notamment pour les corridors principaux existants, mais également pour les haies bocagères qui seront aménagées dans le cadre du rétablissement des continuités écologiques principales.

L'ensemble des protections réglementaires sera appliquée au cours de la prochaine révision du PLU, prévue durant la période du PABV (et ne fera de fait pas l'objet d'une approche sectorisée). Une précision concernant les prescriptions d'usage sur les zones classées sera inscrite à l'article 13 des différents zonages.

Un courrier d'information concernant le classement des haies au PLU (en EBC ou au regard de l'article 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme) sera envoyé aux propriétaires des parcelles sur l'emprise de la haie.

d. Volet TVU : Sensibilisation des habitants à l'importance des TVU

Le PABV donnera lieu à une campagne d'information relative à l'importance des TVU et au déroulement du plan d'action, de manière diffuse par le biais des publications municipales, mais également de manière plus spécifique par courrier auprès des propriétaires :

- De haies identifiées comme prioritaire pour la conservation des corridors biologiques
- D'espaces arborés identifiées comme prioritaire pour la conservation des réservoirs biologiques
- De parcelle faisant l'objet d'un projet de fiche action TVU (plantation ou renforcement arbustif)

La campagne de communication sera sectorisée pour suivre le plan d'action TVU de l'année en cours. Cette campagne comprend également l'implantation de panneaux pédagogiques sur les sites aménagés les plus emblématiques et les plus fréquentés, à proximité de haies implantées ou de prairies fleuries semées.

e. Volet « Pollinisateurs, action ! »

Les actions en faveur des pollinisateurs ne seront pas sectorisées mais réparties sur plusieurs années afin de répartir les coûts sur la durée du PABV. Les espaces aménagés seront :

- Les espaces verts de la Ville classés en refuge LPO en ce qui concerne l'installation de structure en faveur de la nidification des pollinisateurs sauvages et des éléments paysagers mellifères (spires des herbes aromatiques notamment). Ces opérations ont fait l'objet de projets pilotes en 2011, 2012 et en 2013 avec l'installation d'Hôtel des abeilles sur 2 espaces verts en refuge LPO et en un hôtel en forêt communale.
- Les surfaces enherbées des espaces verts et des délaissés de voirie en ce qui concerne les implantations de prairies fleuries. Les prairies installées sont de deux types en fonction de l'exigence paysagère du site :
 - **Les prairies fleuries horticoles mellifères**, regroupant des espèces herbacées rustiques et des espèces horticoles, annuelles, bisannuelles ou vivaces. Ces mélanges regroupant 24 espèces herbacées sont sélectionnées pour leur intérêt pour la faune et pour leur aspect paysager, optimisant les successions florales. Ils sont adaptés aux espaces à forte exigence paysagère (Classe 1 et 2 du Plan d'aménagement des espaces verts communaux).
 - **Les prairies fleuries sauvages, mellifères et rustiques**, regroupant 35 espèces endémiques de l'écosystème local pour l'amélioration de la biodiversité végétale des sites implantés. Ce mélange présente en outre un potentiel biologique optimal pour la petite faune. Implantées sur des espaces plus discrets (Classes 2 et 3 du Plan d'aménagement des espaces verts communaux), ces prairies fleuries sauvages présenteront une longue durée de fleurissement sur l'année.

Les prairies fleuries seront semées en prestation en fin d'automne pour une levée optimale dès le printemps suivant, avec une préparation préalable du sol (sans produits phytosanitaires, avec éperrage et technique du faux semis). Chaque prairie fleurie fera l'objet

5 – DEROULEMENT ET BUDGET GLOBAL DU PABV

Le présent document de présentation et de diagnostic initial du PABV sera enrichi chaque année n des fiches actions prévues à l'année n + 1 (fiches actions validées annuellement par délibération du Conseil municipal).

Le coût global des travaux à engager sur la période 2015-2022 dans le cadre du PABV est estimé à 210 000 € (dont 162 000 € pour le volet TVU). Ce coût reste approximatif car basé sur le volume des travaux prévu pour l'année 2015 et sur les offres tarifaires des prestataires de l'année 2014 :

- Plantation de haie bocagère ou de haie arbustive double : *15,9 € TTC / mètre linéaire (comprenant le paillage de l'emprise de la haie et la protection des plants),*
- Plantation de haie brise-vent ou de haie arbustive simple : *10,1 € TTC / mètre linéaire (comprenant le paillage de l'emprise de la haie et la protection des plants),*
- Plantation de renforcement arbustif sur espace enherbé ou en complément de haie existante : *1 à 2 € TTC / mètre linéaire en fonction de l'inter distance de plantation (comprenant le paillage de l'emprise de la haie et la protection des plants),*
- Installation d'un passage à faune aérien : *2 080 € TTC unitaire,*
- Implantation de prairie fleurie mellifère : *2,75 € TTC / m² (comprenant la préparation préalable du sol et la fourniture des graines).*

Le marché à bon de commande prévu pour la mise en œuvre du PABV permettra de préciser le budget global du Plan d'action.

ANNEXES

Annexe 1 : Carte 1 - Secteurs d'étude et SRCE Rhône-Alpes

Annexe 2 : Carte 2 - Occupation des sols en 2014 (5 classes)

Annexe 3 : Tableau 1 : Analyse détaillée de l'occupation des sols (8 secteurs)

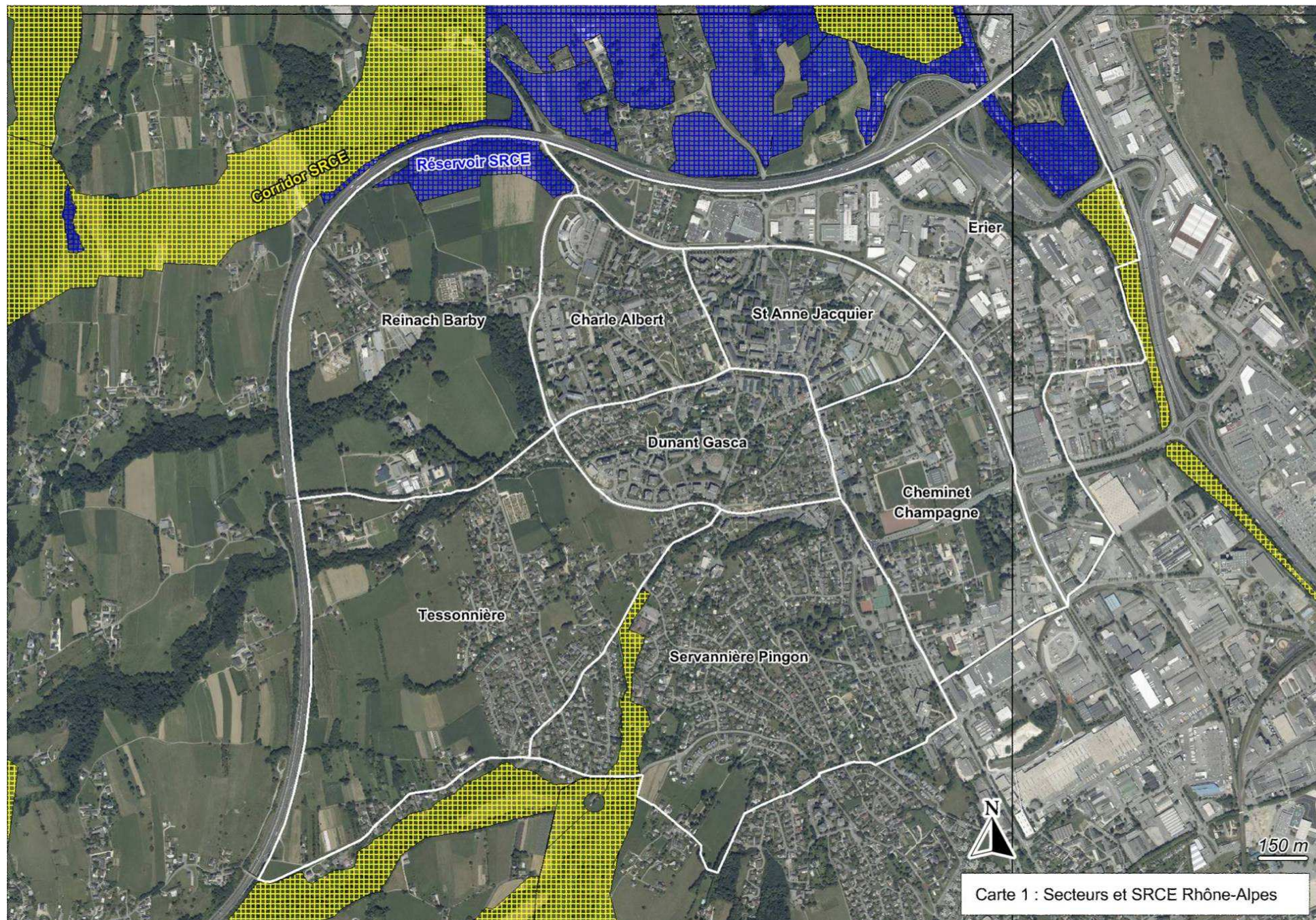
Annexe 4 : Définition des classes de *densité de maille effective* (indice de fragmentation)

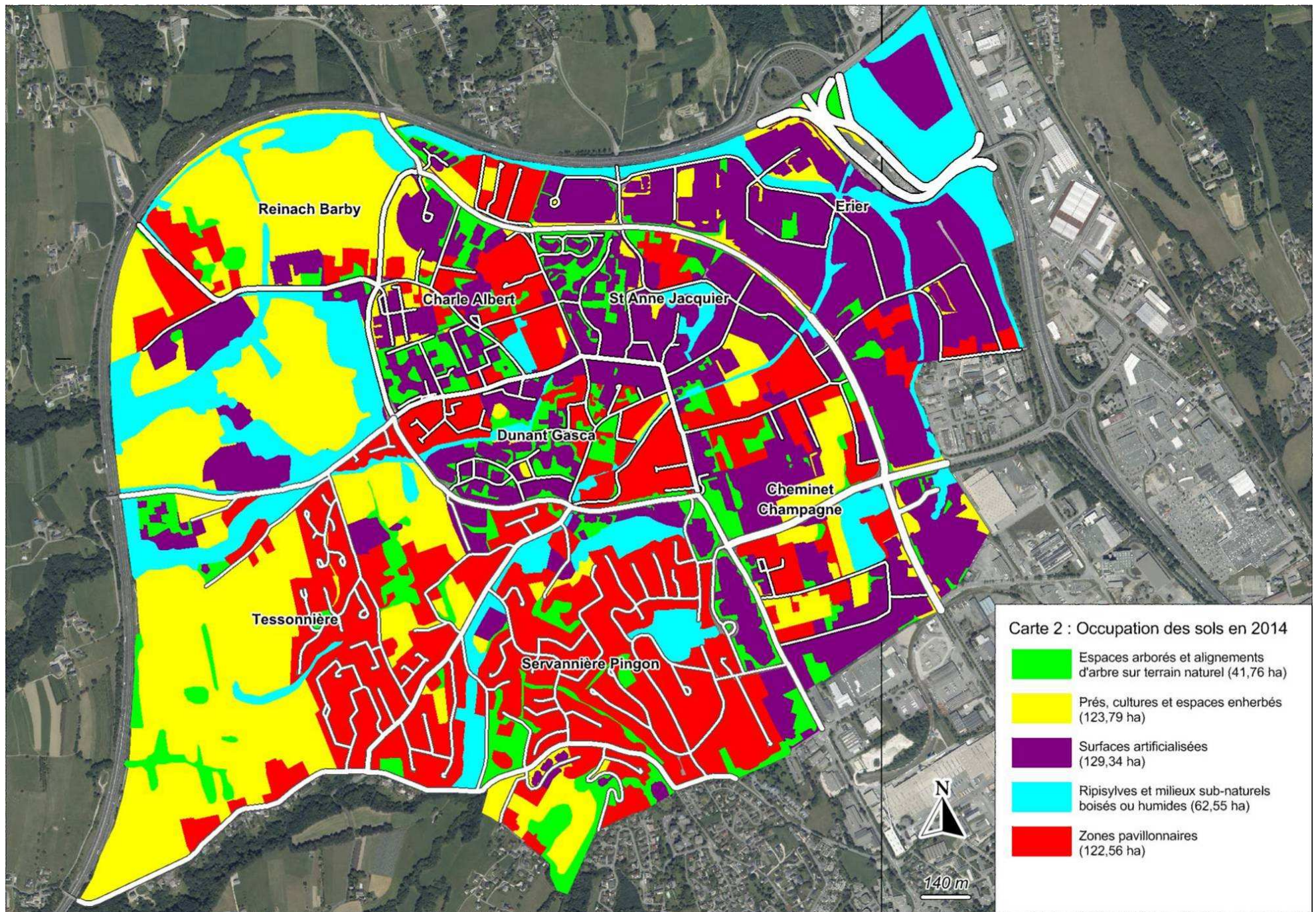
Annexe 5 : Carte 3 : Cartographie des continuités écologiques en 2013

Annexe 6 : Modèles de fiche « TVU » (*Plantation haie bocagère*)

Annexe 7 : Modèle de fiche « Pollinisateur, action ! » (*Plantation prairie fleurie sauvage*)

Annexe 8 : Modèle de convention de partenariat pour la plantation de haies





Approche statistique de l'occupation des sols - Centre ville de La Motte-Servolex (màj 02/2014)

Secteur	Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **	Contribution PABV
Tessonnière	Ripisylves et milieux sub-naturel	64 131	6,1%	3 éléments	8 565	46 981	21 377	Zonage large = 0,035	Indice compacité 0,327	Actions 2015 (PROJET) = 3000 m de TVU créée Fragmentation Zs finale = 1,059 -51,7%
	Espace arborés, parcs, alignements	74 893	7,1%	15 éléments	279	17 732	4 993			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	524 481	49,9%	8 éléments	456	418 746	65 560	Zonage strict = 2,192	Ic x Surface 0,146	
	Espace pavillonnaire	290 075	27,6%	9 éléments	11 851	75 237	32 231			
	Surface artificialisée	36 670	3,5%	3 éléments	10 863	13 556	12 223	Routes 60 226 5,7% 27 éléments 9 388 m		
	TOTAL =		1 050 476	100,0%						
Servannièrre Pingon	Ripisylves et milieux sub-naturel	92 362	10,0%	5 éléments	1 083	30 976	18 472	Zonage large = 1,307	Indice compacité 0,293	Actions 2016 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	114 342	12,3%	21 éléments	265	28 175	5 445			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	59 658	6,4%	8 éléments	1 383	34 249	7 457	Zonage strict = 2,592	Ic x Surface 0,184	
	Espace pavillonnaire	472 992	51,0%	10 éléments	2 614	129 931	47 299			
	Surface artificialisée	86 599	9,3%	8 éléments	906	27 491	10 825	Routes 102 251 11,0% 40 éléments 13 330 m		
	TOTAL =		928 204	100,0%						
Reinach Barby	Ripisylves et milieux sub-naturel	202 760	23,4%	4 éléments	3 845	143 393	50 690	Zonage large = 0,042	Indice compacité 0,381	Actions 2017 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	19 207	2,2%	9 éléments	466	4 206	2 134			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	460 946	53,3%	10 éléments	1 425	202 789	46 095	Zonage strict = 0,374	Ic x Surface 0,197	
	Espace pavillonnaire	67 312	7,8%	3 éléments	10 835	31 022	50 690			
	Surface artificialisée	93 844	10,8%	4 éléments	412	73 085	23 461	Routes 21 371 2,5% 4 éléments 2 892 m		
	TOTAL =		865 440	100,0%						
Dunant Gasca	Ripisylves et milieux sub-naturel	14 260	4,4%	3 éléments	635	8 441	4 753	Zonage large = 4,841	Indice compacité 0,356	Actions 2018 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	44 997	13,9%	31 éléments	150	7 777	1 452			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	6 356	2,0%	6 éléments	277	2 430	1 059	Zonage strict = 6,068	Ic x Surface 0,034	
	Espace pavillonnaire	114 290	35,2%	4 éléments	17 671	45 953	28 573			
	Surface artificialisée	100 627	31,0%	3 éléments	21 025	57 821	33 542	Routes 44 196 13,6% 20 éléments 6 232 m		
	TOTAL =		324 726	100,0%						
Charles Albert	Ripisylves et milieux sub-naturel	7 895	2,5%	1 élément	7 895	7 895	7 895	Zonage large = 4,181	Indice compacité 0,501	Actions 2019 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	49 923	15,8%	21 éléments	127	9 839	2 377			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	28 476	9,0%	11 éléments	184	16 387	2 589	Zonage strict = 7,925	Ic x Surface 0,073	
	Espace pavillonnaire	81 668	25,8%	4 éléments	3 895	47 668	20 417			
	Surface artificialisée	106 790	33,7%	12 éléments	161	26 427	8 899	Routes 41 834 13,2% 16 éléments 6 733 m		
	TOTAL =		316 586	100,0%						
Ste Anne Jacquier	Ripisylves et milieux sub-naturel	19 407	6,6%	3 éléments	340	15 870	6 469	Zonage large = 3,028	Indice compacité 0,297	Actions 2020 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	40 243	13,6%	18 éléments	118	13 797	2 236			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	17 878	6,1%	7 éléments	573	10 649	2 554	Zonage strict = 5,022	Ic x Surface 0,044	
	Espace pavillonnaire	15 664	5,3%	1 élément	15 664	15 664	15 664			
	Surface artificialisée	171 232	58,0%	6 éléments	215	46 779	28 539	Routes 30 722 10,4% 13 éléments 4851 m		
	TOTAL =		295 146	100,0%						
Cheminet Champagne	Ripisylves et milieux sub-naturel	27 855	5,6%	3 éléments	1 646	24 449	9 285	Zonage large = 1,598	Indice compacité 0,348	Actions 2021 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	40 491	8,1%	20 éléments	100	9 191	2 025			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	81 878	16,4%	14 éléments	331	34 554	5 848	Zonage strict = 6,379	Ic x Surface 0,036	
	Espace pavillonnaire	127 614	25,5%	3 éléments	12 877	83 233	42 538			
	Surface artificialisée	166 582	33,3%	5 éléments	271	83 127	33 316	Routes 56 070 11,2% 14 éléments 5 349 m		
	TOTAL =		500 490	100,0%						

Secteur	Type	Surface (m ²)		Nombre d'éléments	Surf. mini (m ²)	Surf. maxi (m ²)	Surf. moy (m ²)	Fragmentation *	Compacité **	Contribution PABV
Erier	Ripisylves et milieux sub-naturel	196 800	19,7%	9 éléments	1 708	87 127	21 867	Zonage large = 0,735	Indice = 0,375	Actions 2022 (PROJET) = ? m de TVU créée Fragmentation Zs finale = ?
	Espace arborés, parcs, alignements	33 540	3,4%	23 éléments	142	5 477	1 458			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	58 271	5,8%	32 éléments	156	7 483	1 821			
	Espace pavillonnaire	55 957	5,6%	3 éléments	9 095	31 620	18 652	Zonage strict =	Indice Ic x Surf = 0,039	
	Surface artificialisée	531 069	53,2%	12 éléments	173	127 622	44 256	0,836		
	Routes	121 999	12,2%	20 éléments	9 467 m					
TOTAL =		997 636	100,0%							
TOTAL	Ripisylves et milieux sub-naturel	625 470	11,8%	31 éléments	340	143 393	17 601	Zonage large = 0,099	Indice = 0,367	
	Espace arborés, parcs, alignements	417 636	7,9%	166 éléments	100	28 175	2 765			
	Pré, cultures et surfaces enherbées	1 237 944	23,5%	96 éléments	156	418 746	16 623			
	Espace pavillonnaire	1 225 572	23,2%	37 éléments	2 614	129 931	32 008	Zonage strict =	Indice Ic x Surf = 0,112	
	Surface artificialisée	1 293 413	24,5%	53 éléments	161	127 622	24 383	1,154		
	Routes	478 669	9,1%	141 éléments	48 268 m					
TOTAL =		5 278 704	100,0%							

* = La fragmentation, ou densité effective de maille, est l'inverse de la largeur effective de maille M_{ef} calculée en hectares. La largeur effective de maille correspond à la surface critique pour que deux points distincts du secteur, choisis aléatoirement, soient au sein d'une même parcelle (non séparés par une barrière physique). Cette unité de mesure est calculée selon la méthode Jochen Jaeger, référence européenne pour le calcul de la fragmentation du paysage (Ecole polytechnique fédérale de Zurich, appliquée en Allemagne, en Suisse et en Italie).

$$M_{ef} = (\text{Somme des carrés des surfaces des parcelles}) / \text{Surface du secteur contenant les parcelles}$$

L'analyse fournit deux valeurs selon les zonages choisis pour les parcelles : soit un zonage strict ne comprenant que les zones très favorables à la faune (zones nodales et zones d'extension), soit un zonage large intégrant également les zones vecteur. Les valeurs limites retenus sont les suivantes : $0,130 < M_{ef} < 4,128$ soit $0,242 < DM_{ef} < 7,716$

** = L'indice de compacité I_c permet d'évaluer la complexité de la forme des parcelles en zonage strict (zone nodale + zone d'extension). Il est acquis que les formes compactes, soit les plus proches de la forme sphérique, sont les plus aptes à accueillir la faune puisqu'elles permettent de minimiser l'importance de l'effet lisière dans la parcelle. Les formes incisées, ou linéaires, présenteront un indice de compacité plus faible correspondant à un intérêt écologique moindre (rôle corridor prépondérant par rapport au rôle réservoir).

$$I_c = (4 \times \text{Pi} \times \text{Surface parcelle}) / (\text{Périmètre parcelle})^2$$

La seule appréciation de la compacité est en revanche insuffisante pour justifier de l'intérêt écologique de la parcelle, puisque la surface de cette dernière va être déterminante dans l'importance de l'effet lisière sur la parcelle. C'est pourquoi l'indice ($I_c \times \text{Surface}$) est calculé afin de rationaliser cet indice de compacité avec la surface de la parcelle.

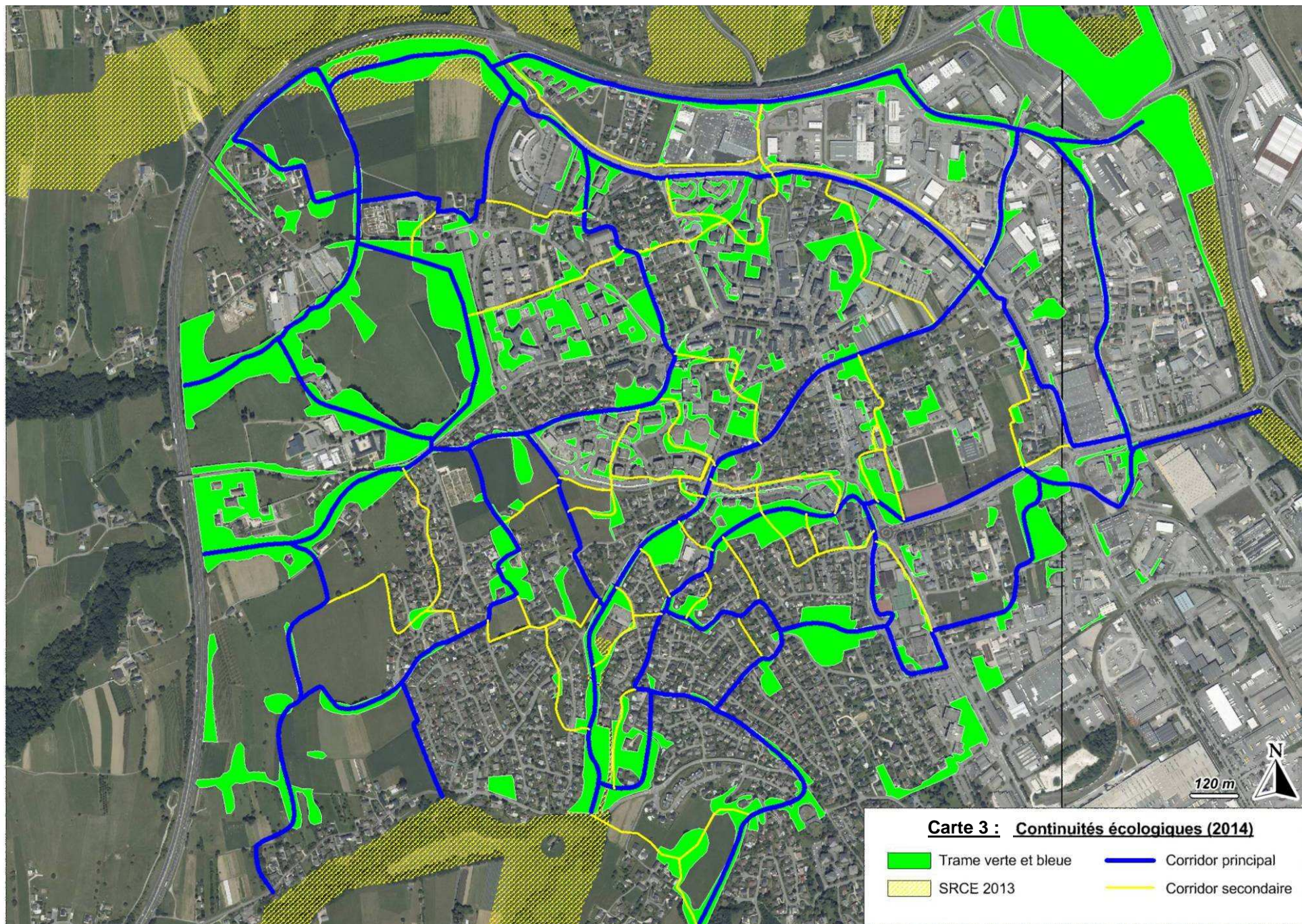
Définition des classes de densité de maille effective (indice de fragmentation)

Type	Description	Surf. (ha)	S secteur (ha)	Mef (ha)	Densité maille	Schéma descriptif
Secteur très fragmenté	16 parcelles de 60*60m réparties équitablement sur un territoire de 500*500m	0,36	25,000	0,130	7,716	
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		0,36				
		Secteur très peu fragmenté				
4,84						
4,84						
4,84						
3,08						

Amplitude = 7,474
 Amplitude de classe = 1,246

Classes retenues :

Très faible	0,242	à	1,488
Faible	1,488	à	2,734
Moyenne	2,734	à	3,979
Forte	3,979	à	5,225
Très forte	5,225	à	6,470
Extrême	6,470	à	7,716



FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015-2022
Service EDD Date de rédaction :

Secteur :

CARTE

PHOTO

Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie bocagère

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Fournisseur

Maitre d'œuvre

Linéaire (m)

100

BP matériel (€)

BP création (€)

Date réalisation

Matériel

Arbres de haut jet (x17) :

Chataignier (x3), Erable sycomore (x3),
Merisier (x3), Chêne pédonculé (x2), Tilleul
(x2), Frêne (x2), Alisier torminal (x1), Orme
champêtre (x1)

Arbustes et cèpées (x50) :

Noisetier (x6), Erable champêtre (x6), Charme
commun (x6), Sorbier des oiseleurs (x6),
Pommier (x5), Poirier (x5), Prunier (x4),
Cornier (x3), Alouchier (x3), Néflier (x2),
Plaqueminer (x2), Cognassier (x2)

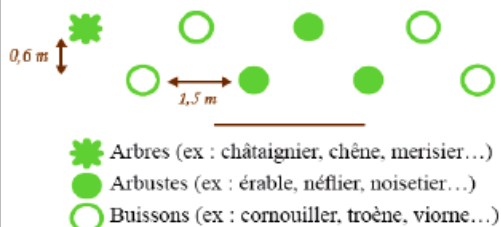
Buissons (x66) :

Eglantier (x6), Aubépine monogyne (x6),
Prunellier (x6), Cornouiller sanguin (x6),
Cornouiller mâle (x6), Sureau noir (x6), Sureau
à grappes (x6), Troène commun (x6), Viome
aubier (x6), Amélanchier (x3), Saule des
vanniers (x3), Fusain (x3), Chèvrefeuille à balais
(x3)

Enjeux écologique

Diagnostic initial du site

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter
avec liste espèces
annexe. Praliner les
plants à racines nues,
amender le fond du trou
de plantation et
pailler. Tuteurer au
besoin

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE PRAIRIE FLEURIE



Service EDD
 Projet "Pollinisateurs, action !"
 Date de rédaction :

Secteur :

CARTE

Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
-	-	100
BP graines (€)	BP travaux (€)	Date réalisation
45	285	

Type de mélange		
<input type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input checked="" type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis, mise en place du lit de semence après dernière préparation du sol. Elimination manuelle des indésirables (rumex, chénopode,...) 6 semaines après semis et à l'entrée de l'hiver si nécessaire.
Années suivantes : Une fauche tardive début octobre (motofauche centrifuge). Une fauche précoce sur partie horticole début juin si besoin. Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en bordure Est de la parcelle, en pied de la haie arbustive plantée en 2013, Maintenir une zone non fauchée (60m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre (Bleu) / Mai à Octobre (Jaune)

Principales espèces (lister)
SAUVAGE (Bleu) Asteracées et autres (70%) : Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Saugue des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoine, Liondent des Alpes
Légumineuses (20%) : Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnérable, Vesce commune
Graminées (10%) : Houlique laineuse, Fétuque, Folle avoine
HORTICOLE (Jaune) Mélange "PBI" Nova Flore Asteracées et autres (70%) : Pied d'alouette, Millepertuis perforé, Marguerite commune, Marguerite commune, Achillée millefeuille, Anthémis des tinturiers, Mauve musquée, Vipérine faux-plantain, Chrysanthème des moissons, Centaurée bleuet, Nielle des blés, Aneth, Cerfeuil commun + 11 espèces horticoles
Légumineuses (20%) : Mélilot officinal, Trèfle renversé
Graminées (10%) : 4 graminées horticoles

**POLITIQUE COMMUNALE EN FAVEUR DES TRAMES VERTES
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS D'ASSIETTE
PENDANT LES TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN DE HAIES**

Entre

M....., propriétaire (ou à défaut l'Usufruitier), domicilié :
.....

M....., exploitant, domicilié :
.....

d'une part

Et

La Commune de La Motte-Servolex représentée par son Maire, M Luc BERTHOUD, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du XX/XX/2014

Dénommée ci-après " la collectivité "

d'autre part

Exposé des motifs

Les haies ont des fonctions environnementales de tout premier ordre. Elles participent à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations. Elles favorisent la protection et la qualité des eaux, constituent un abri et un lieu de vie pour la faune et la flore et renforcent la qualité paysagère et la biodiversité des territoires ruraux et urbains.

Ces fonctions d'intérêt général justifient l'intervention publique pour les travaux de plantation et d'entretien des haies bocagères sises sur le territoire communal.

Il a donc été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

Les propriétaires et exploitants signataires de la présente convention mettent à la disposition de la collectivité, **à titre gratuit**, la (les) parcelle(s) suivante(s) :

- cadastrée section ..., N° pour une superficie deenviron (emprise de la haie entretenue ou réalisée : longueur dem sur une largeur de.....m),
- cadastrée section ..., N° pour une superficie deenviron (emprise de la haie entretenue ou réalisée : longueur dem sur une largeur de.....m),
-

sis(e) sur la commune de La Motte-Servolex, telle(s) que définie(s) au plan ci-annexé et dénommée(s) ci-après l'immeuble.

Cette mise à disposition ne vaut que :

- pendant la durée des travaux de plantation et d'entretien de haies bocagères, brise-vent, arbustives ou de plantations ponctuelles que la collectivité réalisera sur cette (ces) parcelle(s)
- pour une partie de la (des) parcelle(s) ; cette partie correspond à l'emprise de la plantation entretenue ou réalisée, son importance est précisée ci-dessus (longueur et largeur).

ARTICLE 2 : Nature des travaux

Sur cet immeuble, la collectivité procédera à des travaux de plantation et d'entretien de haies bocagères, brise-vent, arbustives ou de plantation ponctuelles.

La nature des travaux et leur moment d'exécution seront définis par la collectivité :

- **plantation s'entend par :**
Préparation du sol, si pas de paillage, nettoyage du pied de la haie par arrachage des espèces concurrentes, plantation des jeunes plants avec protection,
- **entretien s'entend par :**
Utilisation d'un matériel respectueux de l'intégrité de la haie, la taille ne doit pas générer de blessures au tronc principal, ni de branches éclatées,
Période d'entretien : en automne / hiver de septembre à mars et de préférence pendant les mois d'hiver de décembre à février, sur une période initiale de 3 ans (entretien de formation). La haie sera laissée en évolution libre à l'issue de cette période (hors cas de force majeure nécessitant un entretien). Le propriétaire et/ou l'exploitant de la parcelle pourra réaliser un entretien de la haie sur accord écrit de la Commune, dans les conditions d'entretien citées précédemment. Il pourra disposer des produits issus de l'élagage à sa convenance et sans rétribution financière à la commune.

ARTICLE 3 : Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la présente. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période de 5 ans.

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties désire résilier ou ne pas renouveler la présente convention, elle doit en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 3 mois avant l'expiration de la période en cours.

ARTICLE 4 : Redevance

Aucune redevance n'est due au titre la présente convention.

ARTICLE 5 : Charges et conditions

Obligations de la collectivité

La collectivité s'engage :

- à réaliser les travaux de plantation et d'entretien des haies dans les conditions prévues à l'article 2,
- à accepter l'immeuble dans l'état où il se trouve à la signature de la convention, sans pouvoir exercer contre le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) aucune réclamation pour quelque cause que ce soit,
- à l'achèvement des travaux, à restituer au(x) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) l'immeuble, objet de la présente convention, sans pouvoir réclamer à aucun titre une indemnité pour quelque cause que ce soit.

Obligations des propriétaire(s) et/ou exploitant(s)

Les propriétaire(s) et/ou exploitant(s) s'engagent :

- à respecter les travaux et les aménagements effectués par la collectivité et à ne procéder à aucune intervention sur les haies sans accord préalable de la collectivité,
- à préserver la (les) haie(s) plantée(s) ou entretenue(s).

ARTICLE 6 : Cession de l'immeuble

En cas de vente de l'immeuble, le propriétaire s'engage à porter à la connaissance de son acquéreur l'existence et les termes de la présente convention.

ARTICLE 7 : Engagement sur l'honneur

Par la présente convention, l'exploitant atteste sur l'honneur, qu'il ne bénéficie d'aucune aide financière au titre de la Politique Agricole Commune pour les opérations de plantation et/ou d'entretien de haies faisant l'objet de la présente convention.

Fait en trois exemplaires :

A La Motte-Servolex, Le XX XXXXXX 20XX,

Pour la collectivité,
Le Maire,

Le(s) propriétaire(s),
M. XXXXXXXXXXXX

L'exploitant,
M. XXXXXXXXXXXX

Luc BERTHOUD

PROGRAMME D'ACTION

« BIODIVERSITE EN VILLE »

Période 2015-2022

VOLET « Trames Vertes Urbaines » (*Archivage annuel*)

- a. *Cartographie globale des aménagements prévus*
- b. *Fiches actions détaillées*
- c. *Budget prévisionnel détaillé*

VOLET « Pollinisateurs, actions ! » (*Archivage annuel*)

- a. *Cartographie globale des aménagements prévus*
- b. *Fiches actions détaillées*
- c. *Budget prévisionnel détaillé*

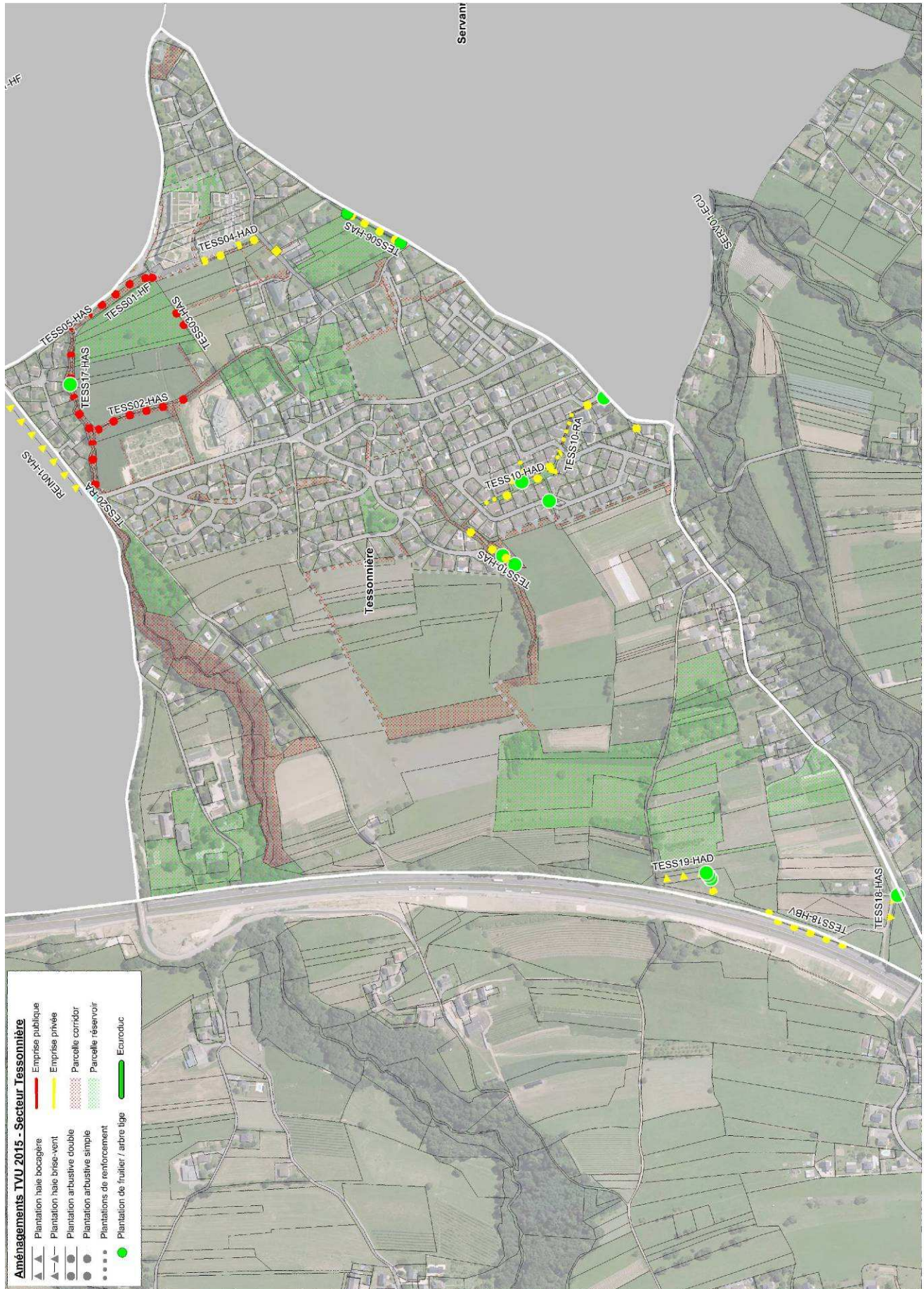
PROGRAMME
D'ACTION

VOLET
« TRAMES VERTES URBAINES »

ANNEE

2015

2015 – a) Cartographie générale des aménagements réalisés



2015 – b) Budget réalisé

 PLAN Trames Vertes Urbaines" Synthèse Sites - Budget - Linéaires								
Année	Secteur	Identifiant action	Type action	Domaine	Parcelle(s)	Linéaire (m)	Nbre plants	TOTAL
2015	Tessonnière	TESS01-HF	Plantation haie fruitière	Communal	ALS3/ALS4/ALS5/ALS7/ALS96/ALS94/ALS942 - Commune	143	191	2 039 €
2015	Tessonnière	TESS02-HAS	Plantation haie arbustive simple	Communal	AL119/AL600 - Commune	130	87	814 €
2015	Tessonnière	TESS03-HAS	Plantation haie arbustive simple	Communal	AL62	40	27	251 €
2015	Tessonnière	TESS04-HAD(1)	Plantation haie arbustive double	Privé (Conv.)	AL923 (Copropriété Ilon Village)	62	83	582 €
2015	Tessonnière	TESS05-HAS	Plantation haie arbustive simple	Privé (Conv.)	Délaissé avenue Charles De Gaulle (au dessus tunnel)	6	4	38 €
2015	Tessonnière	TESS06-HAS	Plantation haie arbustive simple	Privé (Conv.)	ALS3/ALS4/ALS5/ALS7/ALS96/ALS94/ALS942 - Commune	77	51	687 €
2015	Tessonnière	TESS10-RA	Renforcement arbustif	Privé (Conv.)	AX4/34/50/134/136 - Copropriétaire Nant Bruyant	110	73	193 €
2015	Tessonnière	TESS10-HAS	Plantation haie arbustive simple	Privé (Conv.)	AX4/34/50/134/136 - Copropriétaire Nant Bruyant	54	36	338 €
2015	Tessonnière	TESS10-HAD	Plantation haie arbustive double	Privé (Conv.)	AX4/34/50/134/136 - Copropriétaire Nant Bruyant	88	117	1 053 €
2015	Tessonnière	TESS17-RA	Renforcement arbustif ou arboré	Privé (Conv.)	Berges rives droite de la Curfine (communales)	106	71	673 €
2015	Tessonnière	TESS18-HAS	Plantation haie arbustive simple	Public	Domaine public communal (bord piste accès AREA)	78	52	498 €
2015	Tessonnière	TESS18-HBV	Plantation haie brise vent	Public	Domaine public communal (bord piste accès AREA)	155	104	996 €
2015	Tessonnière	TESS19-HBV	Plantation haie brise vent	Privé (Conv.)	Bordure de bassin de rétention BD AREA	37	25	264 €
2015	Tessonnière	TESS19-HAD	Plantation haie arbustive double	Privé (Conv.)	Bordure de bassin de rétention BD AREA	60	80	1 554 €
2015	Erier	ERIE01-HAD	Plantation haie arbustive double	Privé (Conv.)	Domaine public (délaissée RD16A)	126	188	1 584 €
2015	Erier	ERIE02-HAD	Plantation haie arbustive double	Privé (Conv.)	CEMEX	47	63	562 €
2015	Reinach	REIN01-HAS	Plantation haie arbustive simple	Privé (Conv.)	Domaine Reinach	185	123	1 159 €
2015	TVU 2015	Tous secteurs	Protection des plants	-	-	-	-	508 €
						Sous-total 2015 =	1355	13 793 €

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022

Service EDD

Date de rédaction : 20/06/2014

Secteur - ID :

Erier - ERIE01-HAD

CARTE

PHOTO

- Plantation haie bocagère
- Plantation haie brise-vent
- Plantation arbustive
- Plantation de renforcement
- Ecoduc
- Action directe
- Action conventionnée
- Parcelle corridor
- Parcelle réservoir



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive double (+ petits fruitiers)

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Domaine public (délaissé RD16A)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	126
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	1584,47	Octobre 2015

Matériel

Petits fruitiers (x22) :

Pommier sauvage (x3), Merisier (x3), Poirier commun (x3), Prunier sauvage (x4), Neflier (x3), Plaqueminier (x3), Cognassier (x3)

Arbustes (x87) :

Noisetier commun (x15), Erable champêtre (x15), Sorbier des oiseaux (x14), Sureau noir (x14), Sureau à grappes (x14), Amélanancier (x6), Cormier (x5), Alouchier (x4)

Buissons (x66) :

Cornouiller sanguin (x10), Cornouiller mâle (x10), Prunellier (x10), Eglantier (x9), Aubépine monogyne (x5), Troène commun (x5), Viorne aubier (x5), Saule des vanniers (x5), Fusain d'Europe (x4), Chèvrefeuille à balais (x3)

Les espèces suivantes sont tarifées à part et décomptées du linéaire :

Merisier (3*6,74 HT)

Plaqueminier (3*8,30 HT)

Cognassier (3*6,35 HT)

Décompte de 6,75 m (9*0,75m) sur les 132 ml de haie prévue

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre les trames vertes du centre bourg et le corridor biologique Leysse

Corridor pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en milieu urbain.

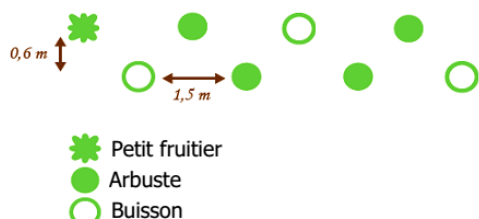
Choix d'une haie arbustive pour permettre la visibilité des enseignes commerciales et assurer la sécurité des véhicules en bordure de RD16A

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes sur délaissé herbacé de la RD16A. Fossé en arrière de la haie arbustive en projet.

Présence d'un réseau ERDF sur emprise projet.

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter avec liste espèces fournie (Matériel).

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet et fruitiers, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



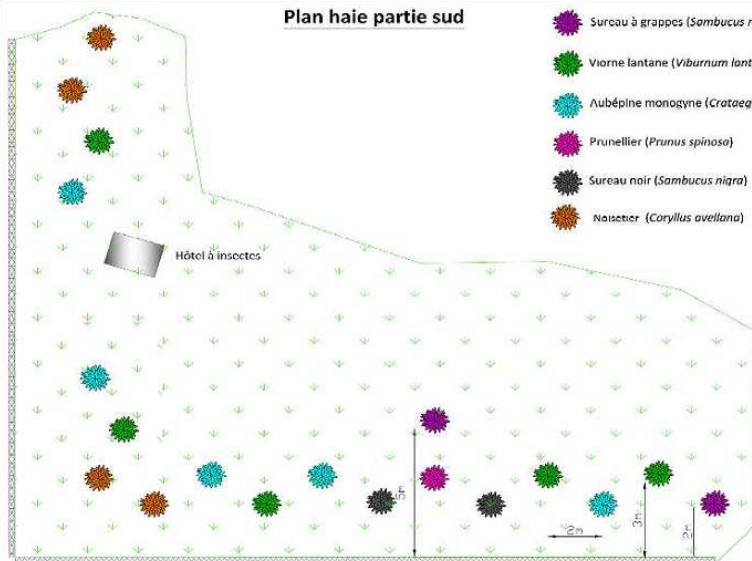
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 20/06/2014

Secteur - ID :

Erier - ERIE02-HAD

CARTE

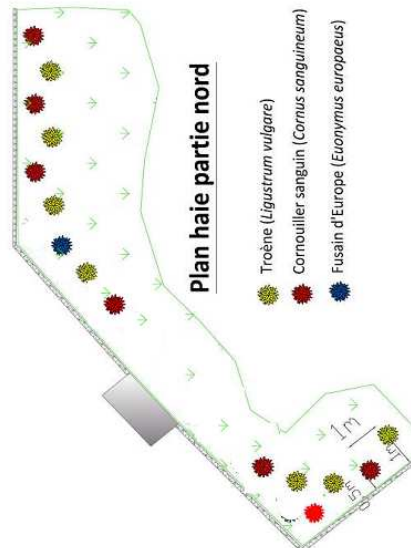
Plan haie partie sud



- Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)
- Viorne lantane (*Viburnum lantana*)
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Noisetier (*Coryllus avellana*)

PHOTO

Plan haie partie nord



- Troène (*Ligustrum vulgare*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguineum*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)

Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive double

Propriétaire(s) et parcelle(s)

CEMEX France - Parcelles AB 252/254/402

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	47
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	562,31	Octobre 2015

Matériel

Arbustes (x8) :

Noisetier commun (x4), Sureau noir (x2), Sureau à grappes (x2)

Buissons (x26) :

Cornouiller sanguin (x7), Prunellier (x1), Aubépine monogyne (x5), Troène commun (x7), Viorne lantane (x5), Fusain d'Europe (x1)

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre les trames vertes du centre bourg et le corridor biologique Leysse

Corridor pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en milieu urbain.

Choix d'une haie arbustive conforme au classement du site en refuge LPO

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes sur site.

Projet de clôture perméable pour laisser entrer la faune.

Mise en œuvre (Détail)

Selon plan joint en annexe

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

Entretien (Détail)

Taille de formation et entretien à la charge du propriétaire selon prescriptions inscrites à la convention

FICHE TRAME VERTE URBAINE

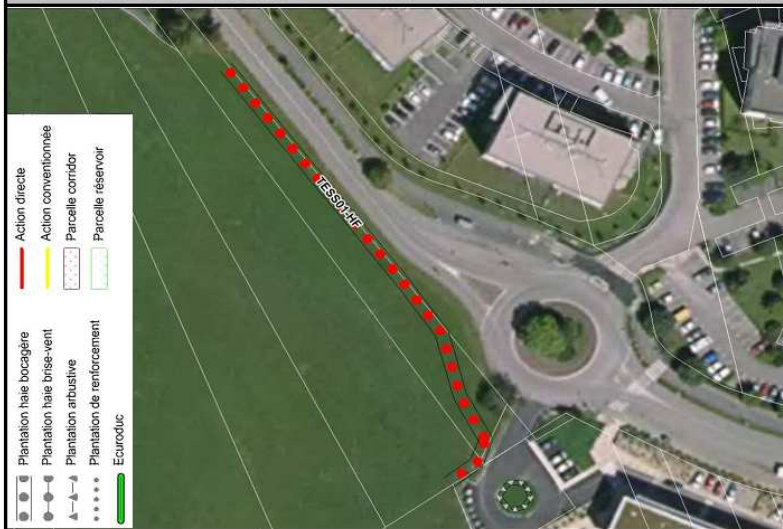


Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/06/2014

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS01-HF

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie fruitière

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex - AL496/AL941/AL942

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	143
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	2038,61	Octobre 2015

Matériel
Arbres fruitiers (x64) : Cerisier rustique (x13), Pommier sauvage (x11), Poirier commun (x11), Prunier (x11), Neflier (x6), Plaqueminer (x6), Cognassier (x6)

Enjeux écologique

Rétablissement d'un connexion écologique prioritaire entre les corridors alluviaux Nant Bruyant et Ruisseau de la Curtine
Augmentation du potentiel d'habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes et rapaces) en bordure de plaine céréalière
Intérêt puit carbone et tampon à particules en bordure d'axe routier

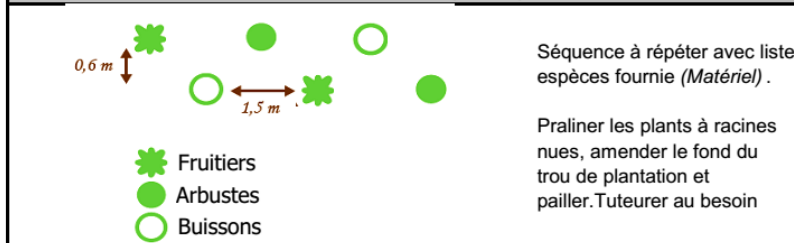
Arbustes (x63) :
Noisetier (x11), Erable champêtre (x9), Sorbier des oiseleurs (x9), Sureau noir (x9), Sureau à grappes (x9), Amélanche (x6), Cormier (x5), Alouchier (x5)

Buissons (x65) :
Cornouiller sanguin (x11), Cornouiller mâle (x11), Prunellier (x9), Eglantier (x8), Aubépine monogyne (x8), Troène commun (x4), Viorne aubier (x4), Saule des vanniers (x4), Fusain d'Europe (x3), Chèvrefeuille à balais (x3)

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée absente. Espace communal géré en prairie intensive avec amendement azoté.
Espace de transition entre plaine agricole et habitat collectif dense
Exploitant : Daniel BONFILS

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/06/2014

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS02-HAS

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex - AL119/AL600

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	130
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	814,32	Octobre 2015

Matériel

Fruitiers et arbustes (x44) :

Noisetier (x5), Erable champêtre (x5), Charme commun (x4), Sorbier des oiseleurs (x4), Pommier sauvage (x4), Poirier commun (x4), Prunier (x4), Sureau noir (x4), Sureau à grappes (x4), Alouquier (x1), Amélanchier (x1), Cormier (x1), Néflier (x1), Plaqueminier (x1), Cognassier (x1)

Buissons (x43) :

Cornouiller mâle (x6), Cornouiller sanguin (x6), Prunellier (x6), Eglantier (x5), Aubépine monogyne (x5), Troène commun (x5), Viorne lantane (x5), Saule des vanniers (x2), Fusain d'Europe (x2), Chèvrefeuille à balais (x1)

Enjeux écologique

Connexion secondaire entre le Nant de la Curtine et la source de la Tessonnière

Augmentation du potentiel d'habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en bordure de plaine céréalière et de jardins

Intérêt paysager le long d'un chemin de ballade périurbain

Diagnostic initial du site

Strate arborée et arbustive détruite en 2013 par l'exploitant, présence résiduelle de quelques merisiers. Présence de résurgences de sources diverses à canaliser de manière douce par la plantation d'une haie adaptée.

Exploitant : Jean-Paul CAILLE

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter avec liste espèces fournie (Matériel).

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



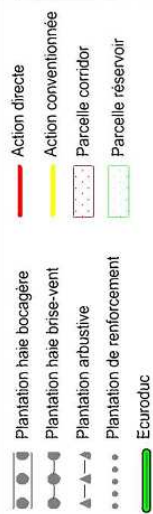
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/06/2014

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS03-HAS

CARTE

PHOTO



Type de trame :

Réservoir Corridor prioritaire Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex - AL62

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	40
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	250,56	Octobre 2015

Matériel
Fruitiers et arbustes (x14) : Noisetier (x2), Erable champêtre (x2), Charme commun (x2), Sorbier des oiseaux (x1), Pommier sauvage (x1), Poirier commun (x1), Prunier (x1), Sureau noir (x1), Sureau à grappes (x1), Alouquier (x1), Amélanancier (x1)
Buissons (x13) : Cornouiller mâle (x2), Cornouiller sanguin (x2), Prunellier (x2), Eglantier (x2), Aubépine monogyne (x2), Troène commun (x2), Viorne lantane (x1)

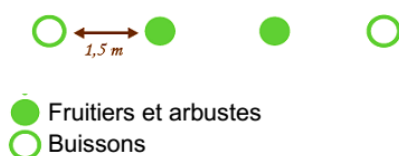
Enjeux écologique

Connexion secondaire entre le Nant de la Curtine et la source de la Tessonnière
Augmentation du potentiel d'habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en bordure de plaine céréalière et de jardins.
Intérêt pour la protection des riverains contre la dispersion des intrants agricoles.

Diagnostic initial du site

Strate arborée et arbustive absente en bordure de propriété privée.
Présence de résurgences de sources diverses à canaliser de manière douce par la plantation d'une haie adaptée.
Exploitant : Jean-Paul CAILLE

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter avec liste espèces fournie (Matériel).

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE

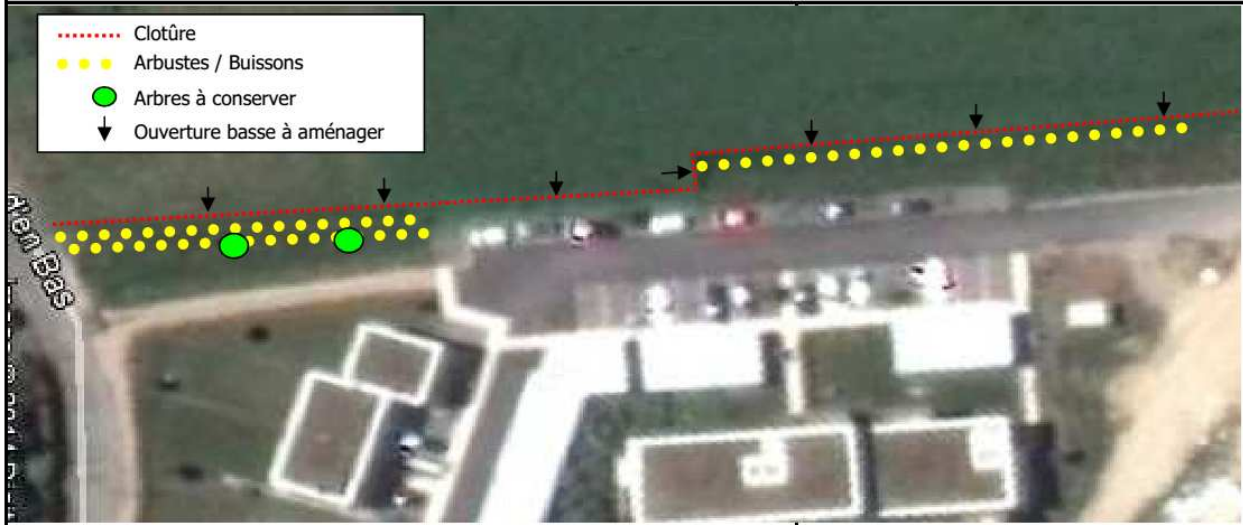


Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/10/2014

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS04-HAD

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Haie arbustive double et haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AL923 - Copropriétaires de Mon Village](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	-	62
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	582,17	Octobre 2015

Matériel

Malus everest (x1)
Malus mahamik (x1)
Malus toringo (x1)

Noisetier (x1)
Cornouiller sanguin (x5)
Aubépine monogyne (x6)
Fusain d'Europe (x6)
Arbousier (x6)
Chèvrefeuille à balais (x7)
Prunellier (x8)
Cassissier (x6)
Groseillier à fleurs (x7)
Eglantier (x9)
Viorne aubier (x6)

Enjeux écologique

Rétablissement d'un connexion écologique prioritaire entre les corridors alluviaux Nant Bruyant et Ruisseau de la Curtine.
Augmentation du potentiel d'habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes et rapaces) en bordure prairie de pâturage.
Intérêt de transition paysagère entre zone pavillonnaire et zone rurale

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée absente. Quelques arbres en partie Sud.
Espace de copropriété en gestion semi-intensive

Mise en œuvre (Détail)

Cf plans de détail joints

Séquence à répéter avec liste espèces annexe.
Assurer un mélange homogène des essences.

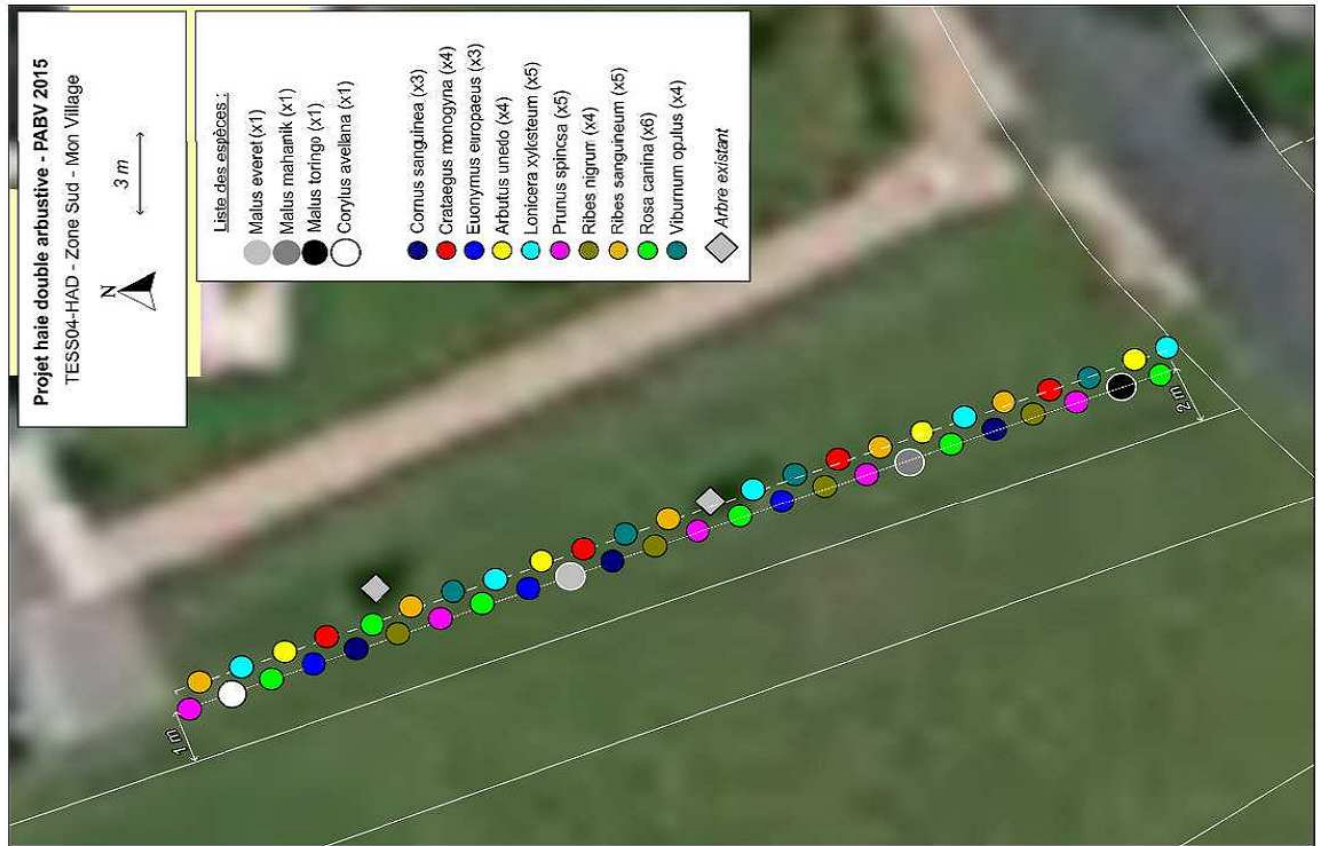
Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler.
Tuteurer au besoin.

+ Ouverture ponctuelle des clôtures en partie basse (15cm * 15cm tous les 10m)

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres si implantés. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers si implantés, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.



FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/06/2014

Secteur - ID : Tessonnière - TESS05-HAS

CARTE

PHOTO



Type de trame : Réservoir Corridor prioritaire Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[Domaine public \(délaissé Avenue Charles De Gaulle\)](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	6
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	37,58	Octobre 2015

Matériel

Fruitiers, arbustes et cépées (x2) :
Noisetier (x1), Sorbier des oiseleurs (x1)

Buissons (x2) :
Aubépine monogyne (x1), Viorne aubier (x1)

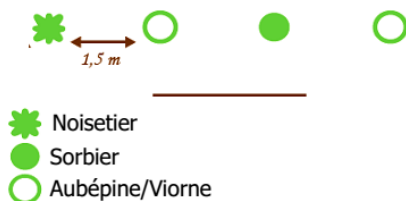
Enjeux écologique

Rétablissement d'un connexion écologique prioritaire entre les corridors alluviaux Nant Bruyant et Ruisseau de la Curtine
Augmentation du potentiel d'habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes et rapaces) en bordure de plaine céréalière
Intérêt puit carbone et tampon à particules en bordure d'axe routier

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée absente. Espace communal géré en prairie intensive avec amendement azoté.
Espace de transition entre plaine agricole et habitat collectif dense
Exploitant : Daniel BONFILS

Mise en œuvre (Détail)



Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

- Noisetier
- Sorbier
- Aubépine/Viorne

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres fruitiers. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/06/2014

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS06-HAS

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AK581 - Voir relevé de propriété annexe](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	-	97
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	989,40	Octobre 2015

Matériel

Fruitiers, arbustes et cépées (x32) :
Noisetier (x6), Erable champêtre (x6), Sorbier des oiseleurs (x6), Prunier (x4), Sureau noir (x4), Sureau à grappes (x4), Cormier (x2)

Buissons (x32) :
Cornouiller mâle (x5), Cornouiller sanguin (x5), Prunellier (x4), Eglantier (x4), Aubépine monogyne (x3), Troène commun (x3), Viorne lantane (x3), Saule des vanniers (x2), Fusain d'Europe (x2), Chèvrefeuille à balais (x1)

+ 1 arbre de haute tige à planter en partie basse de la haie pour permettre la mise en œuvre d'une connexion avec la ripisylve du Nant Bruyant à terme (Ecuoduc)

+ 1 portail avec ouverture basse à mettre en œuvre au bout de la parcelle AK586 donnant sur le chemin de la Tessonnière d'en Bas (remplacement portail imperméable à la faune existant)

Enjeux écologique

Connexion principale entre les corridors Ouest et Est du secteur Tessonnière (maillage secondaire de la zone).
Augmentation du potentiel d'habitat pour la faune sauvage et mise en connexion future de la ripisylve du Nant Bruyant secteur CLEM avec les trames vertes du secteur. **Intérêt paysager** en bordure d'axe routier.

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée absente en bordure Sud-Est du pré, situé à 1,5m sous la rue J et H Richard. Choix d'une haie brise-vent avec arbres de haut-jet pour effacer le talus en bordure de pré.

Emplacement réservé n°2 (Elargissement de la rue J. et H. Richard)

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter avec liste espèces annexe. Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 23/10/2015

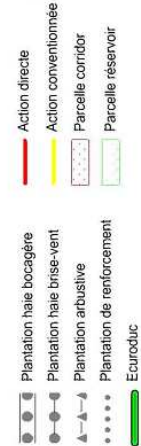
Secteur - ID :

Tessonnière - TESS10-HAD

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie double arbustive

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AX4/AX50/AX136 - Association syndicale libre du Nant Bruyant](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	88
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	1052,83	2015

Matériel
Fruitiers et Arbustes (x68) : Noisetier (x9), Erable champêtre (x9), Charme commun (x9), Sorbier des oiseaux (x7), Sureau noir (x6), Sureau à grappes (x6), Pommier sauvage (x3), Poirier commun (x3), Prunier (x3), Alisier torminal (x3), Cormier (x3), Alouchier (x3), Amélanchier (x3), Neflier (x1)
Buissons (x67) : Cornouiller mâle (x7), Cornouiller sanguin (x7), Prunellier (x7), Eglantier (x7), Aubépine monogyne (x7), Cassissier (x7), Troène commun (x6), Viome obier (x5), Viome lantane (x5), Saule des vanniers (x4), Fusain d'Europe (x3), Chèvrefeuille à balais (x2)

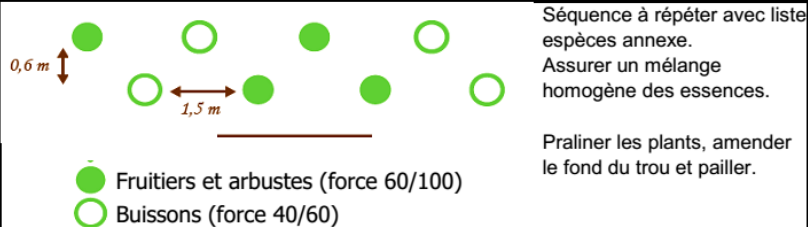
Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre la source Pra Varnay et la trame verte et bleue du Nant Bruyant (Grands champs)
Corridor pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en milieu urbain pavillonnaire.
Choix d'une haie arbustive pour limiter l'ombrage sur les résidences au Nord

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes sur chemin herbacé de copropriété.
Source Pra Varnay busée sous l'emprise du chemin.
Présence d'une haie privée peu diversifiée (laurier) en arrière de la haie en projet.
Gestionnaire : Copropriétaires du lot. du Nant Bruyant (AM PONCET)

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.
n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 23/10/2015

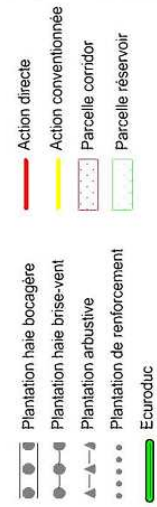
Secteur - ID :

Tessonnière - TESS10-HAS

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir Corridor prioritaire Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AX4/AX50/AX136 - Association syndicale libre du Nant Bruyant](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	54
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	338,26	2015

Matériel
Fruitiers et arbustes (x18) : Noisetier (x2), Erable champêtre (x2), Charme commun (x2), Sorbier des oiseaux (x2), Sureau noir (x2), Sureau à grappes (x2), Pommier sauvage (x1), Poirier commun (x1), Prunier (x1), Alisier torminal (x1), Alouchier (x1), Amélanchier (x1)
Buissons (x18) : Cornouiller mâle (x2), Cornouiller sanguin (x2), Prunellier (x2), Eglantier (x2), Aubépine monogyne (x2), Cassissier (x2), Troène commun (x1), Viorne obier (x1), Viorne lantane (x1), Saule des vanniers (x1), Fusain d'Europe (x1), Chèvrefeuille à balais (x1)

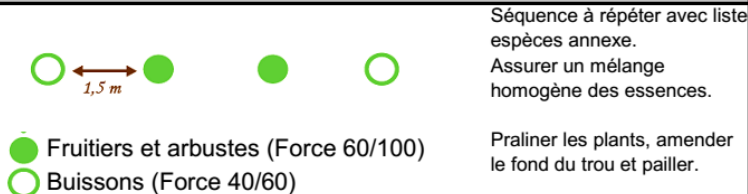
Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre la source Pra Varnay et la trame verte et bleue du Nant Bruyant (Grands champs)
Corridor pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en milieu urbain pavillonnaire.
Choix d'une haie arbustive pour limiter l'ombrage sur les résidences au Nord

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes sur chemin herbacé de copropriété.
Source Pra Varnay busée sous l'emprise du chemin.
Présence d'une haie privée peu diversifiée (laurier) en arrière de la haie en projet.
Gestionnaire : Copropriétaires du lot. du Nant Bruyant (AM PONCET)

Mise en œuvre (Détail)



- Fruitiers et arbustes (Force 60/100)
- Buissons (Force 40/60)

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.
n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/10/2014

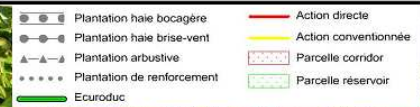
Secteur - ID :

Tessonnière - TESS10-RA

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Renforcement arbustif ponctuel en quinconces

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AX4/AX50/AX136 - Association syndicale libre du Nant Bruyant](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	-	110
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	193,04	Octobre 2015

Matériel

Buissons alternés en quinconce tous les 5 m (x22) :

Arbousier (x3), Cornouiller mâle (x3), Cornouiller sanguin (x3), Prunellier (x3), Eglantier (x3), Aubépine monogyne (x3), Troène commun (x2), Viorne lantane (x2)

Arbres et arbustes ponctuels (x5) :

Tilleul à petites feuilles (x1), Chêne pédonculé (x1), Orme champêtre (x1), Alisier torminal (x1), Amélanchier (x1)

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre la source Pra Varnay et la trame verte et bleue du Nant Bruyant (Grands champs)

Corridor pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en milieu urbain pavillonnaire.

Choix d'une haie arbustive pour limiter l'ombrage sur les résidences au Nord

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes sur chemin herbacé de copropriété.

Source Pra Varnay busée sous l'emprise du chemin.

Présence d'une haie privée peu diversifiée (laurier) en arrière de la haie en projet.

Gestionnaire : Copropriétaires du lot. du Nant Bruyant (AM PONCET)

Mise en œuvre (Détail)

Cheminement herbacé à ponctuer tous les 5m par l'implantation d'un arbuste/buisson en quinconce (sur les trouées larges, assurer une alternance entre arbustes et buissons en haie arbustive double). **Piquetage préalable sur place avec le chargé de mission EDD et le représentant de copropriété.**

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler (broyat de bois). Tuteurer au besoin.

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres fruitiers, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/10/2014

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS17-RA

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Renforcement arbustif

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AL60/AL61/AL56 - Commune](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	-
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	408,36	Octobre 2015

Matériel
Arbres (x1) : Chataignier (x1)
Arbustes (x30) : Noisetier (x5), Erable champêtre (x5), Sorbier des oiseleurs (x5), Sureau noir (x3), Sureau à grappes (x3), Alouchier (x3), Amélanchier (x3), Cormier (x3)
Buissons (x29) : Cornouiller mâle (x3), Cornouiller sanguin (x3), Prunellier (x5), Eglantier (x5), Aubépine monogyne (x5), Troène commun (x2), Viorne lantane (x2), Saule des vanniers (x2), Fusain d'Europe (x2)
Placer le chataignier entre les plantations arbustives, sur zones disposant d'un espace suffisant

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre la source Pra Varnay et la trame verte et bleue du Nant Bruyant (Grands champs)
Corridor pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en milieu urbain pavillonnaire.
Choix d'une haie arbustive pour limiter l'ombrage sur les résidences au Nord

Diagnostic initial du site

Berges du Nant de la Curtine, principal corridor du secteur, ponctuellement dégradées, et faible sur la partie Est du Secteur (passage sous RD).
Parcelles communales, cogestion Chambéry métropole Cours d'eau

Mise en œuvre (Détail)

Trouées dans la berge à compléter au besoin avec arbustes, avec implantation ponctuelle d'un ou 2 arbres (si espace suffisant). Prévoir des plantation linéaires ou en quinconces sur les trouées conséquentes. **Piquetage préalable sur place avec le chargé de mission EDD.**

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler (broyat de bois). Tuteurer au besoin.

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 23/10/2015

Secteur - ID : Tessonnière - TESS18-HAS

CARTE

PHOTO



Type de trame : Réservoir Corridor prioritaire Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive simple

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Domaine public - Voie entretien A43 - PK84,2 à 85 - BD

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	50
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	322,14	Octobre 2015

Matériel

Fruitiers et arbustes (x18) :

Noisetier (x2), Erable champêtre (x2), Charme commun (x2), Sorbier des oiseleurs (x2), Sureau noir (x2), Sureau à grappes (x1), Pommier sauvage (x1), Poirier commun (x1), Prunier (x1), Alisier torminal (x1), Alouchier (x1), Amélanchier (x1), Cormier (x1), Neflier (x1)

Buissons (x17) :

Cornouiller mâle (x2), Cornouiller sanguin (x2), Prunellier (x2), Eglantier (x2), Aubépine monogyne (x2), Cassissier (x1), Troène commun (x1), Viorne obier (x1), Viorne lantane (x1), Saule des vanniers (x1), Fusain d'Europe (x1), Chèvrefeuille à balais (x1)

+ 1 chêne pédonculé à l'intersection de la route de l'épine et de la piste d'entretien (point vert)

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre le Nant Bruyant et le Nant de la Curtine

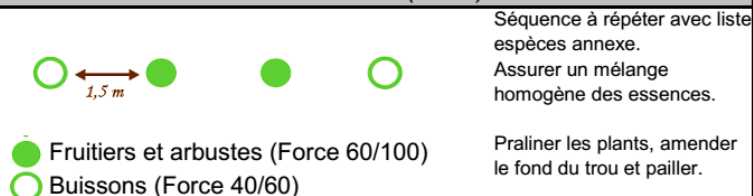
Corridor et habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en bordure d'espace agricole ouvert et de l'A43 (intérêt biologique et paysager) Choix d'une haie arbustive pour limiter les risques pour la circulation automobile

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes en bordure de cultures céréalières et pâturages. Présence avérée de passage de grande faune entre la ripisylve du Nant Bruyant de de la Curtine (enjeux fort).

Concessionnaire domaine public : APRR - AREA

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022

Service EDD

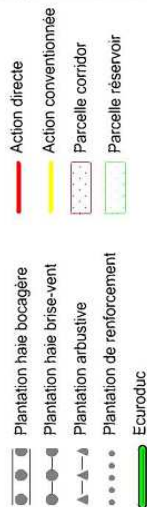
Date de rédaction : 23/10/2015

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS18-HBV

CARTE

PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie brise-vent

Exploitant

Roger FUSIER - La Ferme de Combette

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	188
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	1200,19	Décembre 2016

Matériel
Arbres de haut jet (x31) : Chataignier (x5), Erable sycomore (x5), Merisier (x5), Chêne pédonculé (x5), Tilleul (x4), Frêne (x3), Alisier torminal (x2), Orme champêtre (x2)
Fruitiers, arbustes et cépées (x31) : Noisetier (x4), Erable champêtre (x4), Charme commun (x4), Sorbier des oiseleurs (x4), Pommier sauvage (x4), Poirier commun (x3), Prunier (x2), Sureau noir (x2), Sureau à grappes (x2), Cormier (x2)

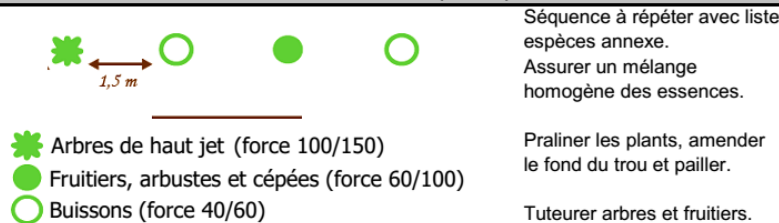
Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre le Nant Bruyant et le Nant de la Curtine
Corridor et habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en bordure d'espace agricole ouvert et de l'A43 (intérêt biologique et paysager)
Choix d'une haie arbustive pour limiter les risques pour la circulation automobile

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes en bordure de cultures céréalières et pâturages.
Présence avérée de passage de grande faune entre la ripisylve du Nant Bruyant de de la Curtine (enjeux fort).

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre des jeunes arbres pour fortifier l'axe central. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des jeunes arbres, couper au plus près du tronc parallèlement au tire-sève conservé pour éviter les chicots sans blesser le végétal (assurer un bourrelet cicatriciel sain et régulier).
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE

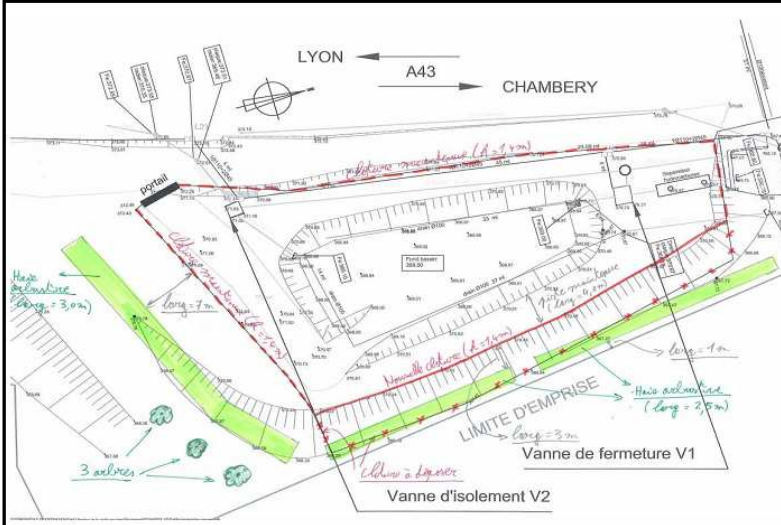


Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 08/10/2015

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS19-HAD

CARTE



PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive double

Propriétaire(s) et parcelle(s)

[AREA](#)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	60
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	3468,12	Octobre 2015

Matériel
Fruitiers et Arbustes (x40) : Noisetier (x5), Erable champêtre (x5), Charme commun (x5), Sorbier des oiseleurs (x5), Sureau noir (x4), Sureau à grappes (x4), Pommier sauvage (x2), Poirier commun (x2), Prunier (x2), Alisier torminal (x2), Cormier (x1), Alouchier (x1), Amélanchier (x1), Neflier (x1)
Buissons (x40) : Cornouiller mâle (x4), Cornouiller sanguin (x4), Prunellier (x4), Eglantier (x4), Aubépine monogyne (x4), Cassissier (x3), Troène commun (x3), Viorne obier (x3), Viorne lantane (x3), Saule des vanniers (x3), Fusain d'Europe (x3), Chèvrefeuille à balais (x2)
+ déplacement de clôture sur 70 ml

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre le Nant Bruyant et le Nant de la Curtine

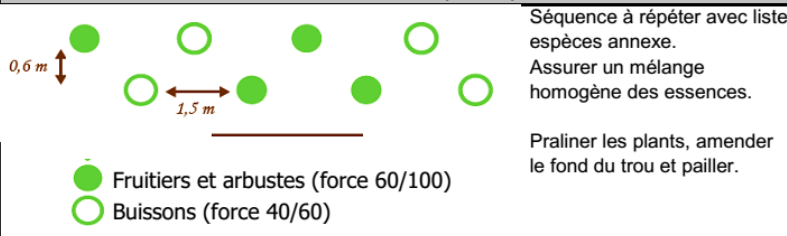
Corridor et habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en bordure d'espace agricole ouvert et de l'A43 (intérêt biologique et paysager)
Choix d'une haie arbustive pour limiter les chutes de feuilles dans le bassin

Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes en bordure de cultures céréalières et pâturages.
Présence avérée de passage de grande faune entre la ripisylve du Nant Bruyant de de la Curtine (enjeux fort).

Concessionnaire domaine public : APRR - AREA

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre des jeunes arbres pour fortifier l'axe central. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des jeunes arbres, couper au plus près du tronc parallèlement au tire-sève conservé pour éviter les chicots sans blesser le végétal (assurer un bourrelet cicatriciel sain et régulier).

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 23/10/2015

Secteur - ID :

Tessonnière - TESS19-HBV

CARTE

PHOTO

●-●	Plantation haie bocagère	—	Action directe
●-●	Plantation haie brise-vent	—	Action conventionnée
▲-▲	Plantation arbustive	□	Parcelle corridor
●-●-●	Plantation de renforcement	□	Parcelle réservoir
—	Ecuroduc		



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie brise-vent

Propriétaire(s) et parcelle(s)

AREA - BD

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD	37
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	263,94	Octobre 2015

Matériel
Arbres de haut jet (x6) : Chataignier (x1), Erable sycomore (x1), Chêne pédonculé (x1), Tilleul (x1), Alisier torminal (x1), Orme champêtre (x1)

Enjeux écologique

Connexion prioritaire entre le Nant Bruyant et le Nant de la Curtine
Corridor et habitat pour les auxiliaires de culture naturels (reptiles, insectes, passereaux et rapaces) en bordure d'espace agricole ouvert et de l'A43 (intérêt biologique et paysager)
Choix d'une haie arbustive pour limiter les chutes de feuilles dans le bassin

Fruitiers, arbustes et cépées (x6) :
Noisetier (x1), Erable champêtre (x1), Charme commun (x1), Sorbier des oiseleurs (x1), Sureau noir (x1), Cormier (x1)

Buissons (x12) :
Cornouiller mâle (x1), Cornouiller sanguin (x1), Prunellier (x2), Eglantier (x2), Aubépine monogyne (x2), Troène commun (x1), Viorne aubier (x1), Saule des vanniers (x1), Fusain d'Europe (x1)

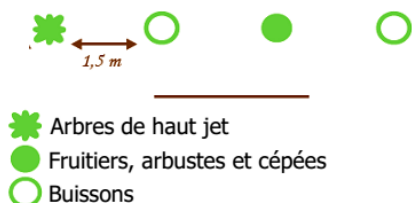
Diagnostic initial du site

Strates arborée et arbustive absentes en bordure de cultures céréalières et pâturages.
Présence avérée de passage de grande faune entre la ripisylve du Nant Bruyant de de la Curtine (enjeux fort).

Concessionnaire domaine public : APRR - AREA

+ ponctuellement :
Alisier torminal arborescent (x1)
Chataignier (x1)
Chêne pédonculé (x1)

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter avec liste espèces annexe. Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler. Tuteurer au besoin

- ★ Arbres de haut jet
- Fruitiers, arbustes et cépées
- Buissons

Entretien (Détail)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 15cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet, couper à 1 cm du tronc.
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, élaguer au strict besoin pour conserver l'aspect naturel.

ANNEE

2016

2016 – a) Cartographie générale des aménagements réalisés



 PLAN Trames Vertes Urbaines" Synthèse Sites - Budget - Linéaires									
Année	Secteur	Identifiant action	Type action	Domaine	Parcelle(s)	Linéaire (m)	Nbre plants	TOTAL	TOTAL
2016	Serva-Pingon	SERV02-HAD	Plantation haie arbustive double	Privé (conv.)	Orée des Bois	190	194	3 455 €	3 455 €
2016	Serva-Pingon	SERV04-HAD	Plantation haie arbustive double	Privé (Conv.)	Silènes	130	134	1 777 €	1 777 €
2016	Serva-Pingon	SERV04-RA	Renforcement arbustif	Privé (Conv.)	Silènes	0	18	122 €	122 €
2016	Serva-Pingon	SERV06-HAD	Plantation haie arbustive double	Public	Abords Gymnase Couperlin	217	217	2 775 €	2 775 €
2016	Serva-Pingon	SERV06-RA	Renforcement arbustif-arboré	Public	Abords Gymnase Couperlin	38	16	100 €	100 €
2016	Serva-Pingon	SERV07-HAD	Plantation haie arbustive double	Public	Collège De Boigne	153	204	3 312 €	3 312 €
2016	Serva-Pingon	SERV08-RA	Renforcement arboré	Public	Sous Château Pingon	90	12	113 €	113 €
2016	Serva-Pingon	SERV09-RA	Renforcement arbustif-arboré	Public	Chemineements Clos des Moulins	390	85	574 €	574 €
2016	Serva-Pingon	SERV10-HAD	Plantation haie arbustive double	Public	Abords du CLEM	79	108	970 €	970 €
2016	Serva-Pingon	SERV12-HBV	Plantation haie bocagère	Public	Chemin du pont Sabatier	95	63	1 385 €	1 385 €
2016	Serva-Pingon	SERV12-HAD	Plantation haie arbustive double	Public	Parcours Santé Nord	30	40	935 €	935 €
2016	Serva-Pingon	SERV14-HB	Plantation haie bocagère	Public	Parcours sportif limite Nord	51	68	1 738 €	1 738 €
2016	TVU 2016	Tous secteurs	Remplacement des plants	-	-	-	-	687 €	687 €
2016	TVU 2016	Tous secteurs	Protection des plants	-	-	-	-	1 644 €	1 644 €
						Sous-total 2016 =	1463	1159	19 588 €

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 03/12/2015

Secteur - ID :

SERV02-HAD

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation haie arbustive double

Propriétaire(s) et parcelle(s)

L'Orée des Bois - AE354-357-359

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	190
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	3300,23	Février 2017

Matériel

Arbustes et buissons (190) :
Arbousier (19), Photinia (19), Prunellier (x19),
Eglantier (x19), Aubépine monogyne (x19),
Troène commun (x19), Viorne lantane (x19),
Fusain d'Europe (x19), Amélanchier (x19),
Oranger du Mexique (x19)

+ installation clôture herbagère 200ml
+ 4 arbres tiges (Neflier, Chêne pédonculé,
Alisier, Orme)

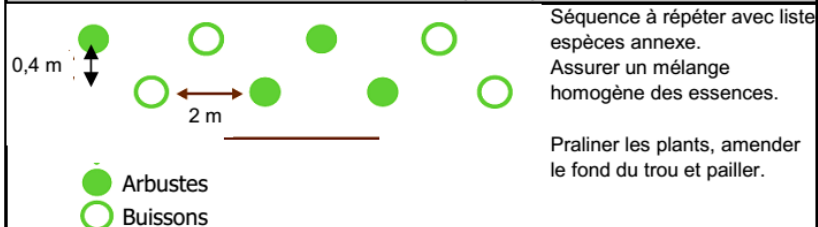
Enjeux écologique

Restauration d'une trame arbustive dense en bordure de voirie d'intérêt communautaire. Corridor écologique entre la butte boisée au Nord de Pingon et l'espace pavillonnaire du Clos Gasca. Passage avéré de petits mammifère. Amélioration du cadre de vie habitant (paysage, bruit, pollution, fraîcheur). Amélioration de la biodiversité locale.

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée absente. Espace enherbé avec alignement d'arbres tige en bordure de l'avenue Jean Marie Michellier.

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE

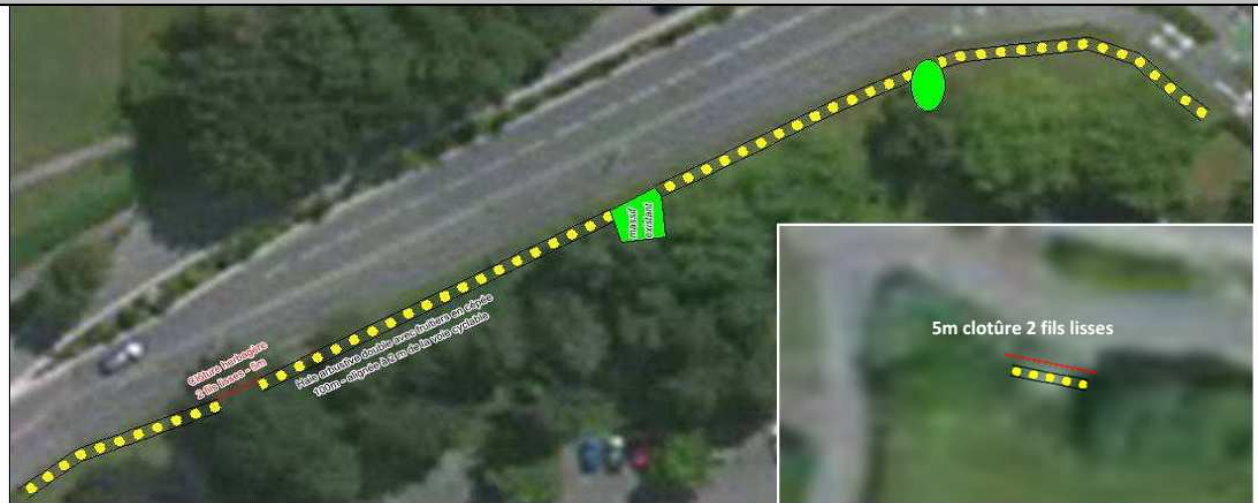


Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/08/2016

Secteur - ID :

SERV04-HAD

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Haie double arbustive

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Les Silènes - AE298

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	130
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	1736,52	Décembre 2016

Matériel
Fruitiers et Arbustes (x67) en 80/100 : Noisetier (x7), Erable champêtre (x7), Charme commun (x7), Sorbier des oiseleurs (x7), Sureau noir (x5), Sureau à grappes (x5), Pommier sauvage (x5), Poirier commun (x5), Prunier domestique (x4), Alisier torminal (x3), Cormier (x3), Alouchier (x3), Amélanancier (x3), Neflier (x3)
Buissons (x67) en 40/60 : Cornouiller mâle (x7), Cornouiller sanguin (x7), Prunellier (x7), Eglantier (x7), Aubépine monogyne (x7), Cassissier (x7), Troène commun (x5), Viorne obier (x5), Viorne lantane (x5), Saule des vanniers (x4), Fusain d'Europe (x3), Chèvrefeuille à balais (x3)
+ Clôture herbagère 2 fils lisses (10m)
+ Décapage de couvre-sol sur 25 m ²

Enjeux écologique

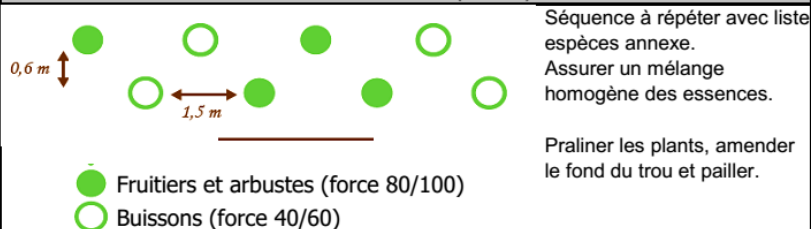
Restauration d'une trame arbustive dense en bordure de voirie d'intérêt communautaire. Corridor écologique entre la butte boisée au Nord de Pingon et l'espace pavillonnaire des Champagnes. Passage avéré de petits mammifère.

Amélioration du cadre de vie habitant (bruit, pollution, fraîcheur).

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée faible. Peu d'arbustes à baies et à fleurs. Peu de couvert végétal pour la petite faune, corridor de faible qualité.

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 17/08/2016

Secteur - ID :

SERV04-RA

CARTE

Cf. plans joint (2 secteurs)

Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Renforcement arbustif et arboré

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Les Silènes - AE298

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	-
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	113,62	Décembre 2016

Matériel

Arbres de haut jet en 125/150 (x3) :

Chêne pédonculé (x1), Orme champêtre (x1),
Alouchier (x1)

Fruitier tige et arbustes en 80/100 (x8) :

Plaqueminier (x1), Sorbier des oiseleurs (x4),
Sureau noir (x3)

Buissons en 40/60 (x6) :

Viome obier (x1), Prunellier (x1), Cornouiller
sanguin (x2), Troène (x1), Fusain (x1)

Enjeux écologique

Amélioration et complément d'une trame arbustive monotone et d'espaces enherbés

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée faible. Peu d'arbustes à baies et à fleurs. Peu de couvert végétal pour la petite faune, corridor de faible qualité.

Mise en œuvre (Détail)

Selon plan de plantation joint.

Pour les plants groupés, planter tous les 1,5m sur 2 lignes espacées de 1m.

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre des jeunes arbres et des arbres fruitiers pour fortifier l'axe central. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des jeunes arbres et arbres fruitiers, couper au plus près du tronc parallèlement au tire-sève conservé pour éviter les chicots sans blesser le végétal (assurer un bourrelet cicatriciel sain et régulier).

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage



FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/12/2016

Secteur - ID :

SERV06-HAD

CARTE



PHOTO

Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie double arbustive

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex (Abords gymnase Coubertin)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	227
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	2 774,87 €	Décembre 2016

Matériel
<p>Fruitiers et Arbustes (x114) : Noisetier (x10), Erable champêtre (x10), Charme commun (x10), Sorbier des oiseleurs (x10), Sureau noir (x10), Sureau à grappes (x10), Pommier sauvage (x8), Poirier commun (x8), Prunier (x8), Alisier torminal (x8), Cormier (x8), Alouchier (x7), Amélanchier (x7)</p> <p>Buissons (x114) : Cornouiller mâle (x10), Cornouiller sanguin (x10), Prunellier (x10), Eglantier (x10), Aubépine monogyne (x10), Cassissier (x10), Troène commun (x10), Viorne obier (x10), Viorne lantane (x10), Saule des vanniers (x8), Fusain d'Europe (x8), Chèvrefeuille à balais (x8)</p> <p>+ clôture herbagère haie Ouest côté voie cyclable (82m)</p>

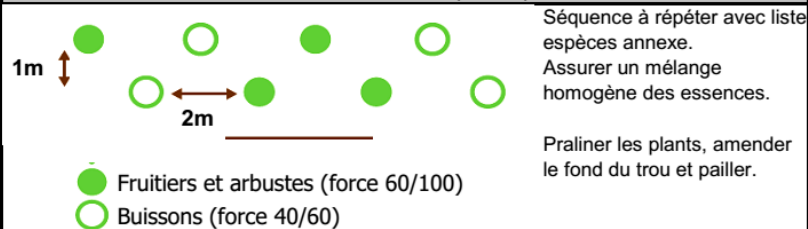
Enjeux écologique

Rétablissement du corridor écologique entre le Nant Bruyant et le clos Pingon. Amélioration de l'habitat local (strate arbustive absente sur site).

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée dégradée

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/12/2016

Secteur - ID :

SERV06-RA

CARTE

PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Renforcement arbustif et arboré

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex (Abords gymnase Coubertin)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	52
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	100,31	Décembre 2016

Matériel
Arbres haut jet (force 125/150) (x 6) : Erable sycomore (x1), Chêne pédonculé (x2), Alisier torminal (x1), Tilleul à petites feuilles (x1), Pommier (x1)
Buissons (x10) : Cornouiller mâle (x1), Cornouiller sanguin (x1), Prunellier (x1), Eglantier (x1), Aubépine monogyne (x1), Cassissier (x1), Troène commun (x1), Viome obier (x1), Viome lantane (x1), Fusain d'Europe (x1)

Enjeux écologique

Rétablissement du corridor écologique entre le Nant Bruyant et le clos Pingon. Amélioration de l'habitat local (strate arbustive absente sur site).

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée dégradée

Mise en œuvre (Détail)

Travaux dans les alignements arborés ou arbustifs à compléter au besoin par des plantations d'espèces arbustives ou buissonnantes (sur les trouées larges, assurer une alternance entre arbustes et buissons). Installation d'arbres tige en alignement sur espaces enherbés.

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler (broyat de bois). Tuteurer au besoin.

Pictage à réaliser sur place avec le Service EDD

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble des buissons et arbustes. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises. Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



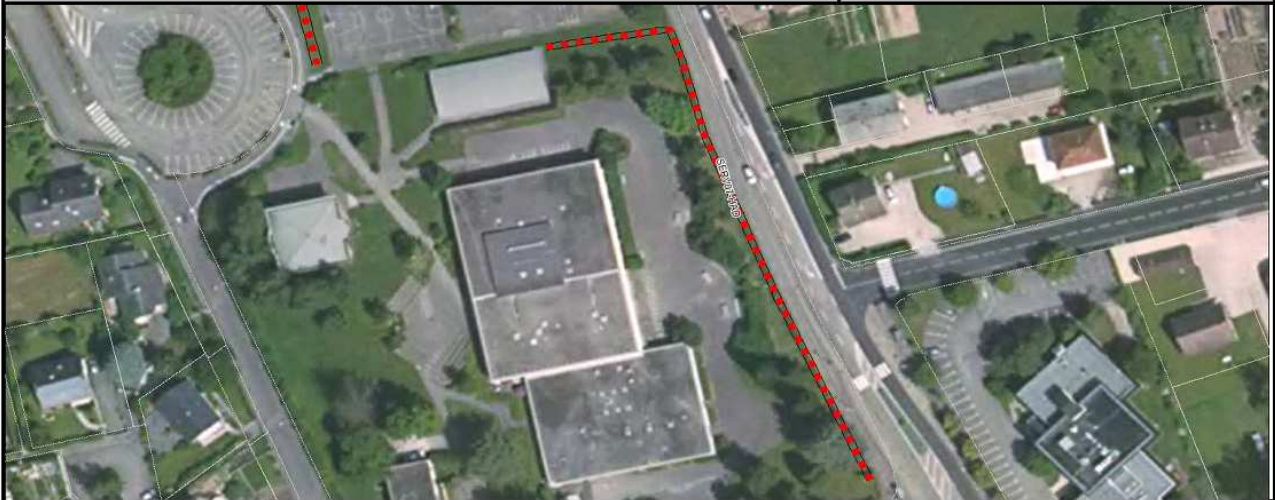
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 29/09/2016

Secteur - ID :

SERV07-HAD

CARTE

PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie double arbustive

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex - Gestion Collège De Boigne

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	153
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	1830,492	Novembre 2016

Matériel

Fruitiers et Arbustes (x103) :

Noisetier (x12), Erable champêtre (x12), Charme commun (x12), Sorbier des oiseleurs (x12), Sureau noir (x10), Sureau à grappes (x10), Pommier sauvage (x6), Poirier commun (x6), Prunier (x6), Alisier torminal (x5), Cormier (x4), Alouchier (x4), Amélanchier (x4)

Buissons (x102) :

Cornouiller mâle (x12), Cornouiller sanguin (x12), Prunellier (x12), Eglantier (x12), Aubépine monogyne (x12), Cassissier (x10), Troène commun (x6), Viorne obier (x6), Viorne lantane (x6), Saule des vanniers (x6), Fusain d'Europe (x4), Chèvrefeuille à balais (x4)

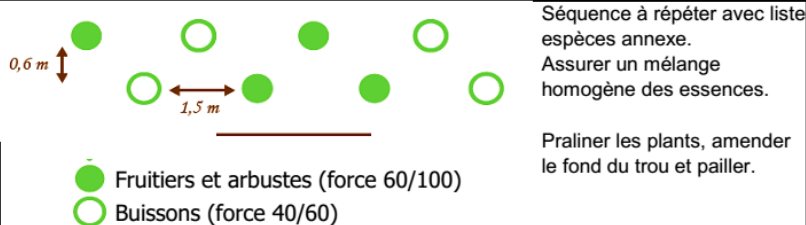
Enjeux écologique

Rétablissement du corridor écologique entre le Nant Bruyant et le clos Pingon. Amélioration de l'habitat local (strate arbustive absente sur site).

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée dégradée

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/12/2016

Secteur - ID :

SERV08-RA

CARTE

PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Renforcement arbustif et arboré

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex (Sous château Pingon)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	-
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	112,76 €	Décembre 2016

Matériel
Arbres haut jet (force 125/150) (x 10) : Erable sycomore (x1), Chêne pédonculé (x3), Merisier (x1), Alisier torminal (x1), Tilleul à petites feuilles (x1), Chataignier (x2), Orme champêtre (x1)
Fruitiers (force 80/100) (x3) : Cognassier (x1), Plaqueminier (x1), Neflier (x1)

Enjeux écologique

Rétablissement du corridor écologique entre le Château Pingon et les trames vertes du secteur de Boigne-Coubertin. Amélioration de l'habitat local et du paysage.

Diagnostic initial du site

Strate arborée absente sur espace enherbé

Mise en œuvre (Détail)

Installation d'arbres tige en alignement sur espaces enherbés.

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler (broyat de bois). Tuteurer au besoin.

Pictage à réaliser sur place avec le Service EDD

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble des buissons et arbustes. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises. Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 11/12/2016

Secteur - ID :

SERV09-RA

CARTE

PHOTO



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Renforcement arbustif et arboré

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Commune de La Motte-Servolex (Cheminelements Pingon)

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	-
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	574,19 €	Décembre 2016

Enjeux écologiques

Renforcement de la trame verte du secteur Clos des Moulins-Pingon (espaces enherbés avec strate arbustive dégradée).
Amélioration de l'habitat local et du paysage.

Diagnostic initial du site

Strate arbustive dégradée sur cheminement enherbés publics.

Mise en œuvre (Détail)

Installation ponctuelle d'arbustes tous les 3 à 6 mètres (6 secteurs). Installation de fruitiers en alignement de part et d'autre de l'emprise de la conduite de gaz.

Praliner les plants à racines nues, amender le fond du trou de plantation et pailler (broyat de bois). Tuteurer au besoin.

Pictage réalisé sur place avec le Service EDD

Matériel

Arbres de haut jet (force 125/150) (x3) :
Chêne pédonculé (x1), Merisier (x2)

Fruitiers (force 80/100) (x16) :
Pommier (x3), Poirier (x2), Prunier (x2),
Cognassier (x3), Plaqueminer (x3), Neflier (x3)

Arbustes (force 80/100) (x39) :
Noisetier (x5), Sureau noir (x5), Sureau à
grappes (x5), Erable champêtre (x5), Sorbier
des oiseleurs (x5), Amélanchier (x5), Alouchier
(x5), Cormier (x4)

Buissons (force 60/80) (x27) :
Cornouiller sanguin (x3), Cornouiller mâle (x3),
Aubépine monogyne (x3), Prunellier (x3),
Eglantier (x3), Viorne lantane (x3), Viorne
aubier (x3), Cassissier (x3), Fusain d'Europe
(x3)

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble des buissons et arbustes. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre pour fortifier l'axe central des jeunes arbres. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises. Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des arbres de haut jet, couper à 1 cm du tronc.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs, tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE

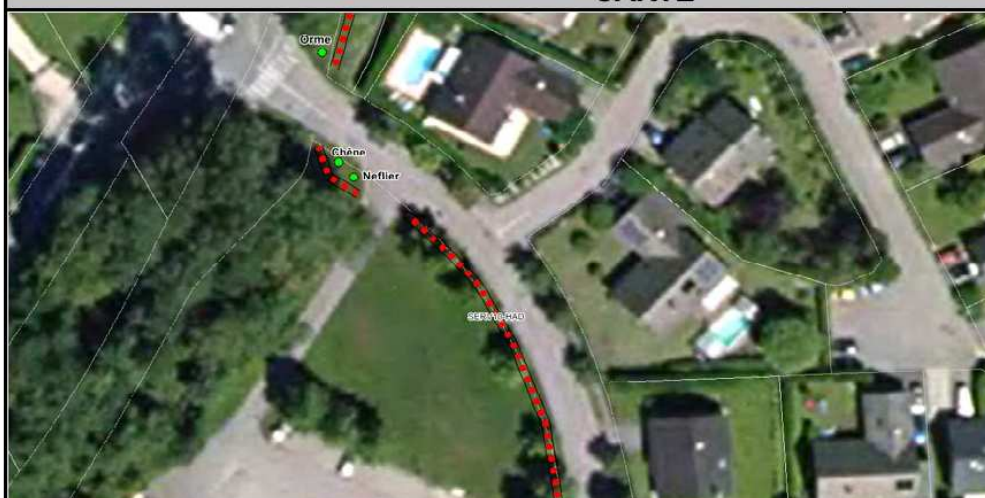


Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/12/2016

Secteur - ID :

SERV10-HAD

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie double arbustive

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Abords du CLEM - AK534 - Commune

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	79
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	970,26	Octobre 2016

Matériel

Fruitiers et Arbustes (x53) :
Noisetier (x6), Sorbier des oiseleurs (x5), Sureau noir (x5), Sureau à grappes (x5), Pommier sauvage (x5), Poirier commun (x5), Prunier (x5), Alisier torminal (x5), Cormier (x3), Alouchier (x3), Amélanancier (x3), Neflier (x3)

Buissons (x53) :
Cornouiller mâle (x6), Cornouiller sanguin (x6), Prunellier (x5), Eglantier (x5), Aubépine monogyne (x5), Cassissier (x5), Troène commun (x5), Viorne obier (x4), Viorne lantane (x4), Saule des vanniers (x4), Fusain d'Europe (x4)

+ 1 Chêne pédonculé
+ 1 Neflier
+ 1 Orme

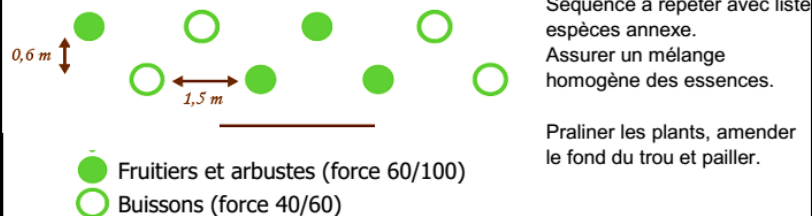
Enjeux écologique

Restauration d'une trame arbustive dense en bordure d'espace prairial. Corridor écologique entre la sortie Nord du Parcours santé nature et la trame verte du Nant Bruyant. Passage avéré de petits mammifère. Amélioration du cadre de vie habitant (paysage, bruit, pollution, fraîcheur). Amélioration de la biodiversité locale.

Diagnostic initial du site

Strate arbustive absente. Espace enherbé avec alignement d'arbres tige en bordure de l'avenue Alphonse Daudet.

Mise en œuvre (Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/12/2016

Secteur - ID :

SERV12-HAD

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie double arbustive

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Parcours santé nature Nord

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	30
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	934,92	Décembre 2016

Matériel
Fruitiers et Arbustes (f 80/100) (x20) : Noisetier (x4), Sorbier des oiseaux (x4), Sureau noir (x2), Sureau à grappes (x2), Alisier torminal (x2), Cormier (x2), Alouchier (x2), Amélanancier (x2)
Buissons (f 40/60) (x20) : Cornouiller mâle (x2), Cornouiller sanguin (x2), Prunellier (x2), Eglantier (x2), Aubépine monogyne (x2), Troène commun (x2), Viorne obier (x2), Viorne lantane (x2), Saule des vanniers (x2), Fusain d'Europe (x2)

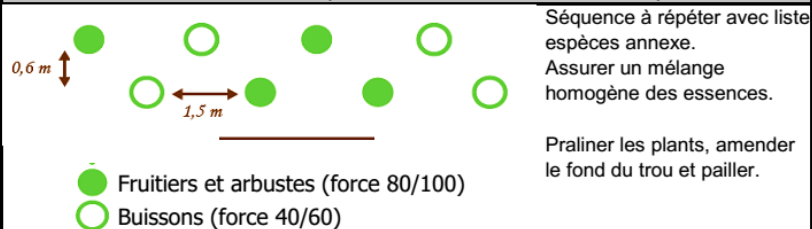
Enjeux écologique

Amélioration du sous bois du parcours santé Nord (strate arbustive absente).

Diagnostic initial du site

Strate arbustive absente en sous bois du parcours santé nord.

Mise en œuvre (Haie arbustive double - Détail)



+ clôture herbagère sur 2 faces et extrémités (64m)

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper l'ensemble de la haie. Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Recharger en paillage.

n + 3 : Tailler en linéaire au besoin pour dégager les emprises.

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 09/12/2016

Secteur - ID :

SERV12-HBV

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie double arbustive - brise vent

Propriétaire(s) et parcelle(s)

Parcours santé nature Nord et abord chemin du Pont Sabatier

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	EVD38	90
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	1384,56	Décembre 2016

Matériel

Arbres de haut jet (f 125/150) (x15) :
Chataignier (x2), Erable sycomore (x2), Merisier (x2), Chêne pédonculé (x2), Tilleul (x2), Frêne (x1), Alisier torminal (x2), Orme champêtre (x2)

Fruitiers et arbustes (f 80/100) (x15) :
Noisetier (x2), Erable champêtre (x2), Charme commun (x2), Sorbier des oiseleurs (x2), Pommier sauvage (x2), Poirier commun (x1), Prunier (x1), Sureau noir (x1), Sureau à grappes (x1), Cormier (x1)

Buissons (f 40/60) (x30) :
Cornouiller mâle (x4), Cornouiller sanguin (x4), Prunellier (x4), Eglantier (x3), Aubépine monogyne (x3), Cassissier (x3), Troène commun (x2), Viorne obier (x2), Viorne lantane (x2), Saule des vanniers (x1), Fusain d'Europe (x1), Chèvrefeuille à balais (x1)

+ clôture herbagère face route (90 ml)

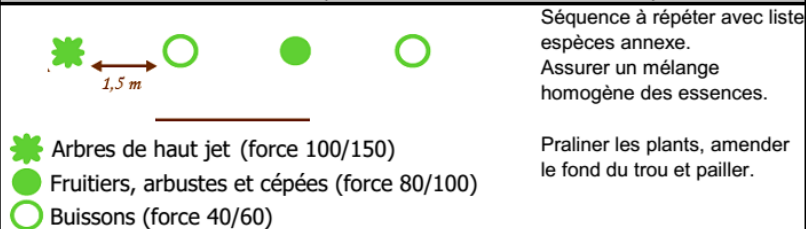
Enjeux écologique

Restauration de la ripisylve du Nant Bruyant en bordure du chemin du Pont Sabatier (arasée en 2014).

Diagnostic initial du site

Ripisylve dégradée en rive gauche du Nant Bruyant.

Mise en œuvre (Haie arbustive double - Détail)



Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre des jeunes arbres pour fortifier l'axe central. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des jeunes arbres, couper au plus près du tronc parallèlement au tire-sève conservé pour éviter les chicots sans blesser le végétal (assurer un bourrelet cicatriciel sain et régulier).

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 10/11/2016

Secteur : SERV14-HB

CARTE

PHOTO



Type de trame : Réservoir Corridor prioritaire Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie bocagère

Propriétaire(s) et parcelle(s)

AI16 - Haie Nord Parcours sportif du Nant Bruyant - Commune

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	-	57
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	534,03	Décembre 2016

Matériel
Arbres de haut jet (x15) : Chataignier (x2), Erable sycomore (x2), Merisier (x2), Chêne pédonculé (x2), Tilleul (x2), Frêne (x1), Alisier torminal (x2), Orme champêtre (x2)
Fruitiers et arbustes (x45) : Noisetier (x4), Erable champêtre (x4), Charme commun (x4), Sorbier des oiseleurs (x4), Pommier sauvage (x4), Poirier commun (x4), Prunier (x3), Sureau noir (x3), Sureau à grappes (x3), Amélanchier (x2), Cormier (x2), Alouchier (x2), Plaqueminier (x2), Cognassier (x2), Neflier (x2)
Buissons (x60) : Cornouiller mâle (x6), Cornouiller sanguin (x6), Prunellier (x6), Eglantier (x6), Aubépine monogyne (x6), Cassissier (x5), Troène commun (x5), Viorne obier (x5), Viorne lantane (x5), Saule des vanniers (x4), Fusain d'Europe (x3), Chèvrefeuille à balais (x3)

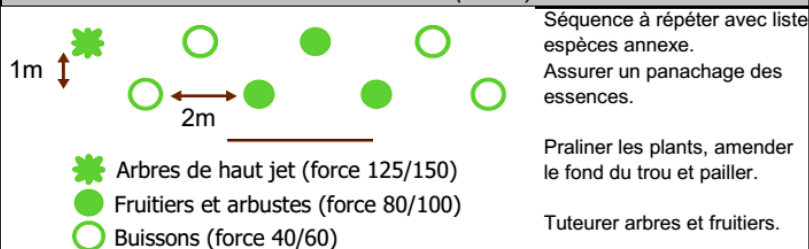
Enjeux écologique

Recréation d'une haie bocagère en limite du parcours sportif suite à arrasement haie existante par le promoteur.
Corridor annexe pour la circulation de la faune et amélioration du cadre paysager.

Diagnostic initial du site

Haie initiale de faible qualité arrasée par le propriétaire de la parcelle AI16 - Espace inscrit en prescription d'urbanisme pour la nature.

Mise en œuvre (Détail)



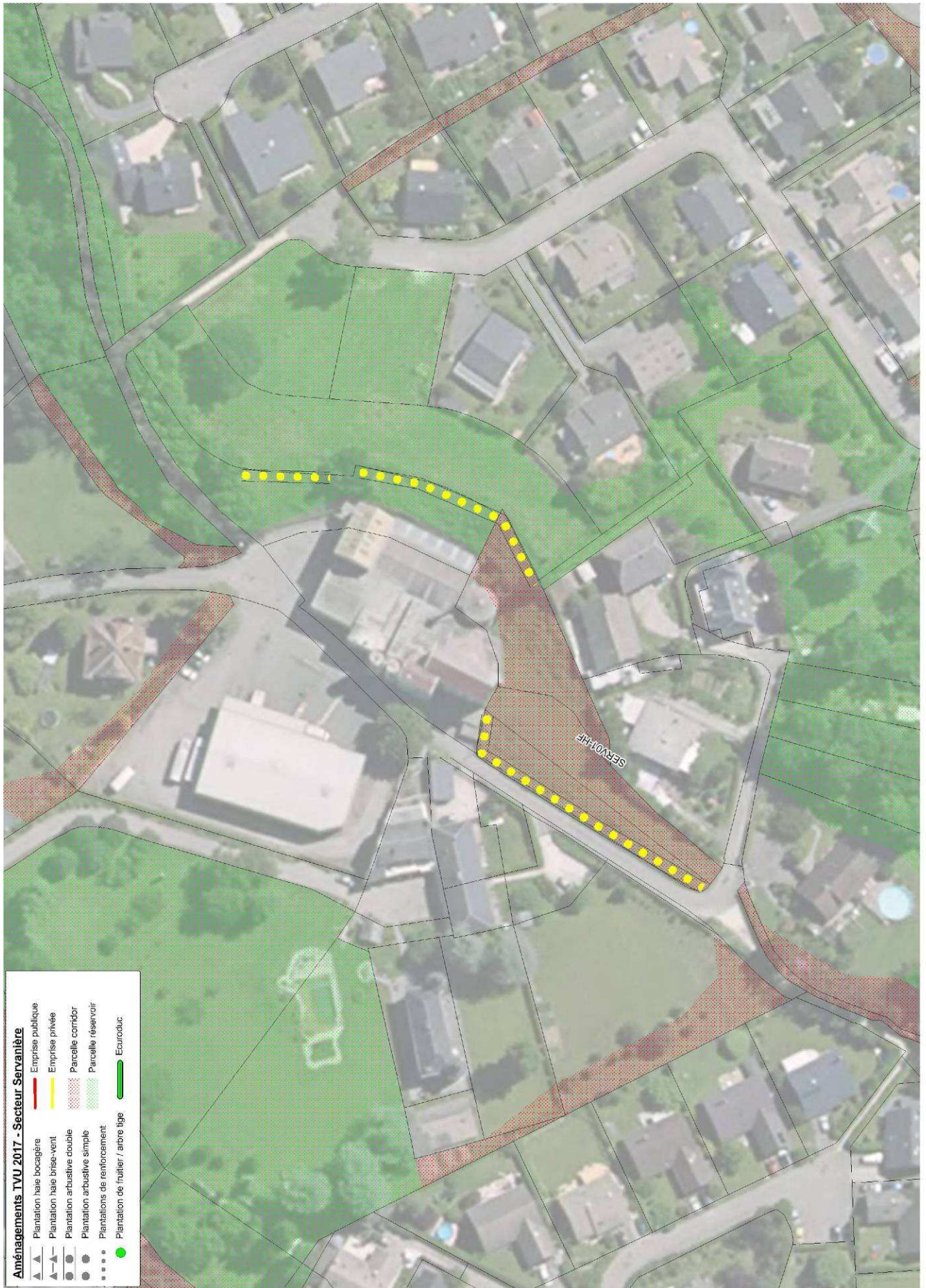
Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.
n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes et cépées de fruitiers. Défourcher les brins de part et d'autre des jeunes arbres pour fortifier l'axe central. Recharger en paillage.
n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des jeunes arbres, couper au plus près du tronc parallèlement au tire-sève conservé pour éviter les chicots sans blesser le végétal (assurer un bourrelet cicatriciel sain et régulier).
Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin pour libération d'emprise sur clôture, cheminement ou voirie


ANNEE

2017

2017 – a) Cartographie générale des aménagements réalisés



2017 – b) Budget réalisé

		PLAN "Trames Vertes Urbaines" Synthèse Sites - Budget - Linéaires						
Année	Secteur	Identifiant action	Type action	Domaine	Parcelle(s)	Linéaire (m)	Nbre plants	TOTAL
2017	Serve-Pingon	SERV01-HE	Plantation haie fruitière	Privé (conv.)	Minoterie Vuillermet - Moulins du Bion	142	287	3.938 €
2017	TVU 2017	Tous secteurs	Remplacement des plants	-	-	-	-	220 €
2017	TVU 2017	Tous secteurs	Protection des plants	-	-	-	-	3.114 €
Sous-total 2017 =						142	287	7.272 €

FICHE TRAME VERTE URBAINE



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022

Service EDD

Date de rédaction : 20/09/2017

Secteur - ID :

SERV01-HF

CARTE



Type de trame :

Réservoir

Corridor prioritaire

Corridor annexe

Type de travaux

Plantation Haie fruitière

Propriétaire(s) et parcelle(s)

SCI Les Moulins de la Motte - AK20-23-100

Fournisseur	Maître d'œuvre	Linéaire (m)
-	MILLION Paysagiste	142
BP matériel (€)	BP création (€)	Date réalisation
-	3937,86	Novembre 2017

Matériel

Arbres fruitiers force 125+ (x62) :
 Merisier (x11), Pommier sauvage (x11), Poirier commun (x11), Prunier (x10), Alisier torminal (x7), Cognassier (x7), Neflier (x3), Plaqueminier (x2)

Arbustes force 80+ (x62) :
 Noisetier (x10), Erable champêtre (x9), Sorbier des oiseleurs (x9), Sureau noir (x9), Sureau à grappes (x9), Amélanchier (x6), Cormier (x5), Alouchier (x5)

Buissons force 40+ (x63) :
 Cornouiller sanguin (x8), Cornouiller mâle (x8), Prunellier (x7), Eglantier (x7), Aubépine monogyne (x6), Cassissier (x6), Troène commun (x4), Viome aubier (x4), Viome lanthane (x4), Saule des vanniers (x3), Fusain d'Europe (x3), Chèvrefeuille à balais (x3)

Enjeux écologique

Restauration d'une trame arbustive dense sur espace enherbé partiellement colonisé par des espèces invasives. Corridor écologique entre le Nant Bruyant et la butte boisée au Nord de Pingon. Passage avéré de petits mammifères. Amélioration du cadre de vie habitant (bruit, pollution, fraîcheur, paysage) et de la biodiversité locale.

Diagnostic initial du site

Strate arbustive et arborée absente. Espace enherbé en talus avec présence d'espèces invasives.

Mise en œuvre (Détail)



Séquence à répéter avec liste espèces annexe.
 Assurer un mélange homogène des essences.
 Praliner les plants, amender le fond du trou et pailler (*natte paillage jute/chanvre 1000 gr/m² minimum - 2m*).
 Tuteurer les fruitiers.

Entretien (sur individus vigoureux uniquement, sinon reporter à l'année suivante ou remplacer)

n + 1 : recéper arbustes et buisson, Recharger en paillage pour éviter l'apparition d'herbacés en pied de haie.

n + 2 : rabattre les buissons à 20cm du sol, sélectionner 4 brins vigoureux pour les arbustes. Défourcher les brins de part et d'autre des jeunes arbres et des arbres fruitiers pour fortifier l'axe central. Recharger en paillage.

n + 3 : Eliminer les branches du tiers inférieur du tronc des jeunes arbres et arbres fruitiers, couper au plus près du tronc parallèlement au tire-sève conservé pour éviter les chicots sans blesser le végétal (assurer un bourrelet cicatriciel sain et régulier).

Chaque année : remplacer les plants malades ou secs (garantie quinquennale), tailler au strict besoin selon commande du maître d'ouvrage

ANNEE



2018

PROGRAMME D'ACTION

VOLET ***« POLLINISATEURS, ACTION ! »***

ANNEE

2015

								
PLAN 'Pollinisateurs, Action !' <i>Synthèse Sites - Budget - Surfaces</i>								
Année	Site	Surface (m ²)	Type de mélange	Densité (g/m ²)	Fournisseur	BP graines	BP semis	TOTAL TTC
2015	Délaissé chemin Curtine	120	Sauvage	3	Novaflore	112 €	223,20 €	335 €
	Butte Panioup	990	Mélange	3	Novaflore	926 €	1 841,40 €	2 767 €
	Ecole Pergaud maternelle	125	age	3	Novaflore	117 €	232,50 €	349 €
	Ecole Picolet	410	age	3	Novaflore	383 €	762,60 €	1 145 €
	Domaine Reinach	1150	age	3	Novaflore	1 075 €	2 139,00 €	3 214 €
	Parcelle écologique Pré Marquis	250	Sauvage	3	Novaflore	234 €	465,00 €	699 €
Sous-total 2015 =		3045 m²			Montant 2015 =	2 847 €	5 663,70 €	8 511 €

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 05/08/2013

Secteur :

Délaissé du Chemin de la Curtine

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD	120
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
112	223,2	Oct 2015

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive début octobre (motofauche centrifuge), Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en bordure Nord de la parcelle. Maintenir une zone non fauchée (50m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre

Principales espèces (lister)

Asteracées et autres (70%) :
Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Sauge des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoine, Liondent des Alpes

Légumineuses (20%) :
Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnéraire, Vesce commune

Graminées (10%) :
Houlque laineuse, Fétuque, Folle avoine

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 05/06/2014

Secteur :

Butte Panloup

Plantation prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD	990
BP graines (€)	BP travaux (€)	Date réalisation
926	1841,4	Oct 2015

Type de mélange		
<input type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input checked="" type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis, mise en place du lit de semence après dernière préparation du sol. Elimination manuelle des indésirables (rumex, chénopode,...) 6 semaines après semis et à l'entrée de l'hiver si nécessaire.
Années suivantes : Une fauche tardive début octobre (motofauche centrifuge). Une fauche précoce sur partie horticole début juin si besoin. Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en bordure Est de la parcelle, en pied de la haie arbustive plantée en 2013, Maintenir une zone non fauchée (60m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre (Bleu) / Mai à Octobre (Jaune)

Principales espèces (lister)
SAUVAGE (Bleu - 740m²) Asteracées et autres (70%) : Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Saugue des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bêteoïne, Liondent des Alpes
Légumineuses (20%) : Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnéraire, Vesce commune
Graminées (10%) : Houlque laineuse, Fétuque, Folle avoine
HORTICOLE (Jaune - 250m²) Mélange "PBI" Nova Flore Asteracées et autres (70%) : Pied d'alouette, Millepertuis perforé, Marguerite commune, Marguerite commune, Achillée millefeuille, Anthémis des tinturiers, Mauve musquée, Vipérine faux-plantain, Chrysanthème des moissons, Centaurée bleuet, Nielle des blés, Aneth, Cerfeuil commun + 11 espèces horticoles
Légumineuses (20%) : Mélilot officinal, Trèfle renversé
Graminées (10%) : 4 graminées horticoles

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 06/08/2013

Secteur :

Ecole Pergaud Maternelle

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD	125
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
117	232,50	Oct 2015

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité. Maintenir une zone non fauchée (30m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre

Principales espèces (lister)

Asteracées et autres (70%) :
Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Sauge des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoine, Liondent des Alpes

Légumineuses (20%) :
Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnéraire, Vesce commune

Graminées (10%) :
Houlque laineuse, Fétuque, Folle avoine

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 06/08/2013

Secteur :

Ecole Picolet

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD	410
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
383	762,60	Oct 2015

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.
Maintenir une zone non fauchée (30m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre

Principales espèces (lister)

Asteracées et autres (70%) :
Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Sauge des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoine, Liondent des Alpes

Légumineuses (20%) :
Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnéraire, Vesce commune

Graminées (10%) :
Houlque laineuse, Fétuque, Folle avoine

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 19/10/2015

Secteur :

Pré Marquis

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD	250
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
234	465,00	Oct 2015

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.
Maintenir une zone non fauchée (30m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre

Principales espèces (lister)

Asteracées et autres (70%) :
Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Sauge des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoine, Liondent des Alpes

Légumineuses (20%) :
Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnérable, Vesce commune

Graminées (10%) :
Houlque laineuse, Fétuque, Folle avoine

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



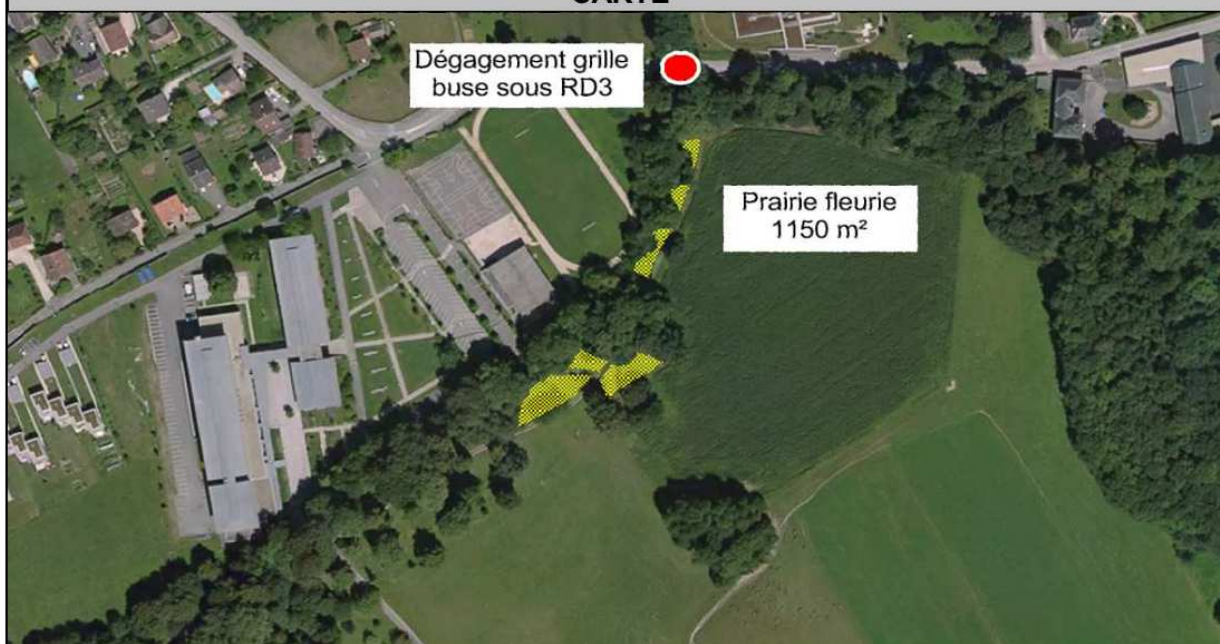
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 29/06/2015

Secteur :

Parc Reinach Nord

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD	1150
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
1075	2139	Oct 2015

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n (Commune de La Motte-Servolex) : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes (Gestionnaire) : Fauche tardive début octobre (motofauche centrifuge), Réaliser une fenaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en bordure Nord de la parcelle.
Maintenir une zone non fauchée (50m ²) différente chaque année
<input type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Propriétaire

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Novembre

Principales espèces (lister)

Asteracées et autres (70%) :
Achillée millefeuille, Carotte sauvage, Valériane officinale, Camomille vraie, Millepertuis perforé, Coquelicot (papaver rhoeas), Pâquerette vivace, Marguerite commune, Souci officinal, Myosotis des champs, Réséda jaune, Lin bisannuel, Vipérine faux-plantain, Petit rhinante, Origan commun, Petite pimprenelle, Bleuet des champs, Centaurée jacée, Scabieuse colombar, Nielle des blés, Lamier pourpre, Sauge des prés, Bourrache officinale, Cardère des villes, Brunelle commune, Bétoine, Liondent des Alpes

Légumineuses (20%) :
Sainfoin, Lotier corniculé, Trèfle incarnat, Mélilot officinal, Anthyllide vulnéraire, Vesce commune

Graminées (10%) :
Houlque laineuse, Fétuque, Folle avoine

ANNEE

2016

								
PLAN 'Pollinisateurs, Action !' <i>Synthèse Sites - Budget - Surfaces</i>								
Année	Site	Surface (m ²)	Type de mélange	Densité (g/m ²)	Fournisseur	BP graines	BP semis	TOTAL TTC
2016	Butte St Jean Nord	800	Natura prairie	3	Novaflore	739 €	1 239 €	2 227 €
	Parking CLEM	1000	Natura prairie	3	Novaflore	924 €	1 860 €	2 784 €
	Parking CLEM	200	Tom Pouce durable	5	Novaflore	173 €	372 €	545 €
	Carré vert Pingon	300	Natura prairie	3	Novaflore	305 €	558 €	919 €
	Massifs rue Rostand	35	Tom Pouce durable	5	Novaflore	30 €	65 €	95 €
	EV Parking Leya	800	Natura prairie	3	Novaflore	1 421 €	1 488 €	4 862 €
	Sous-total 2016 =		3135 m²			Montant 2016 =	3 592 €	5 582 €

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 13/07/2016

Secteur :

Butte St Jean Nord

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Nova Flore	EVD38	800
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
739,2	2227,20	Sept 2016

Type de mélange

Messicole Horticole Mixte

Nombre d'espèces

0 à 10 10 à 25 25 et plus

Type de gestion

Préciser les types et périodes d'intervention,

Année n :

Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis
Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire

Années suivantes :

Fauche tardive entre fin septembre et début octobre
(motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm)
Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours.
Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.

Régie Prestation Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)

Médiocre Bonne Excellente

Période de floraison

Avril à Septembre

Principales espèces (lister)

Mélange Natura Prairie Connect
(avec renforcement variétal)

Composition partielle

13 sur 27 / * *Forme sauvage*

*Agrostemma githago**
*Centaurea jacea**
*Chrysanthemum leucanthemum**
*Chrysanthemum segetum**
*Echium vulgare**
*Galium verum**
*Hypochoeris radicata**
*Lupinus perennis**
*Malva moschata**
*Prunella vulgaris**
*Ranunculus acris**
*Silene alba**
*Silene dioica**

+ *Calendula officinalis*

+ *Achillea millefolium*

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



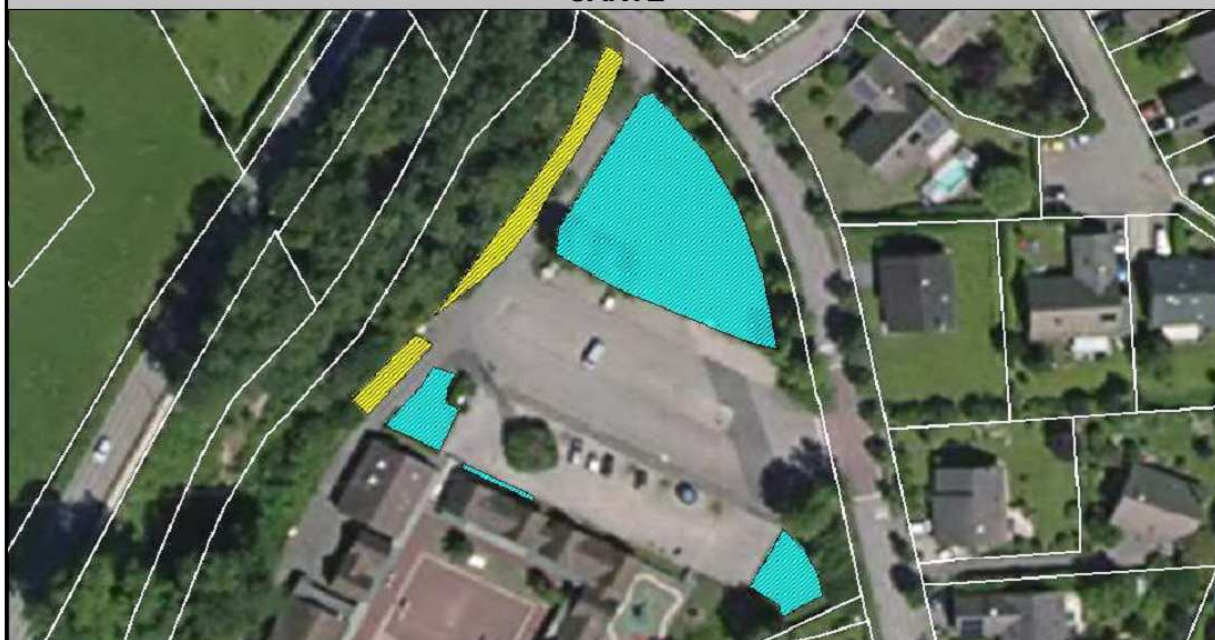
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 11/07/2016

Secteur :

Parking du CLEM

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Nova Flore	EVD 38	1200
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
1097	2232	Sept 2016

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
Préciser les types et périodes d'intervention,
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Une fauche tardive début septembre (motofaucheuse centrifuge) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied des alignements d'arbres et arbustes à proximité.
<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Juillet

Principales espèces (lister)

Mélange Natura Prairie Connect
(avec renforcement variétal) - BLEU
1090m²

Composition partielle

13 sur 27 / * *Forme sauvage*

*Agrostemma githago**
*Centaurea jacea**
*Chrysanthemum leucanthemum**
*Chrysanthemum segetum**
*Echium vulgare**
*Galium verum**
*Hypochoeris radicata**
*Lupinus perennis**
*Malva moschata**
*Prunella vulgaris**
*Ranunculus acris**
*Silene alba**
*Silene dioica**

+ *Calendula officinalis*
+ *Achillea millefolium*

Mélange Tom-Pouce durable sur la
banquette en bordure du Nant Bruyant -
JAUNE
240m²

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 13/07/2016

Secteur :

Carré vert Pingon

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD38	300
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
335	558,00	Sept 2016

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
Préciser les types et périodes d'intervention,
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.
<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Septembre

Principales espèces (lister)
Mélange Natura Prairie Connect
(avec renforcement variétal)

Composition partielle

13 sur 27 / * *Forme sauvage*

- Agrostemma githago**
- Centaurea jacea**
- Chrysanthemum leucanthemum**
- Chrysanthemum segetum**
- Echium vulgare**
- Galium verum**
- Hypochoeris radicata**
- Lupinus perennis**
- Malva moschata**
- Prunella vulgaris**
- Ranunculus acris**
- Silene alba**
- Silene dioica**

- + *Calendula officinalis*
- + *Achillea millefolium*

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



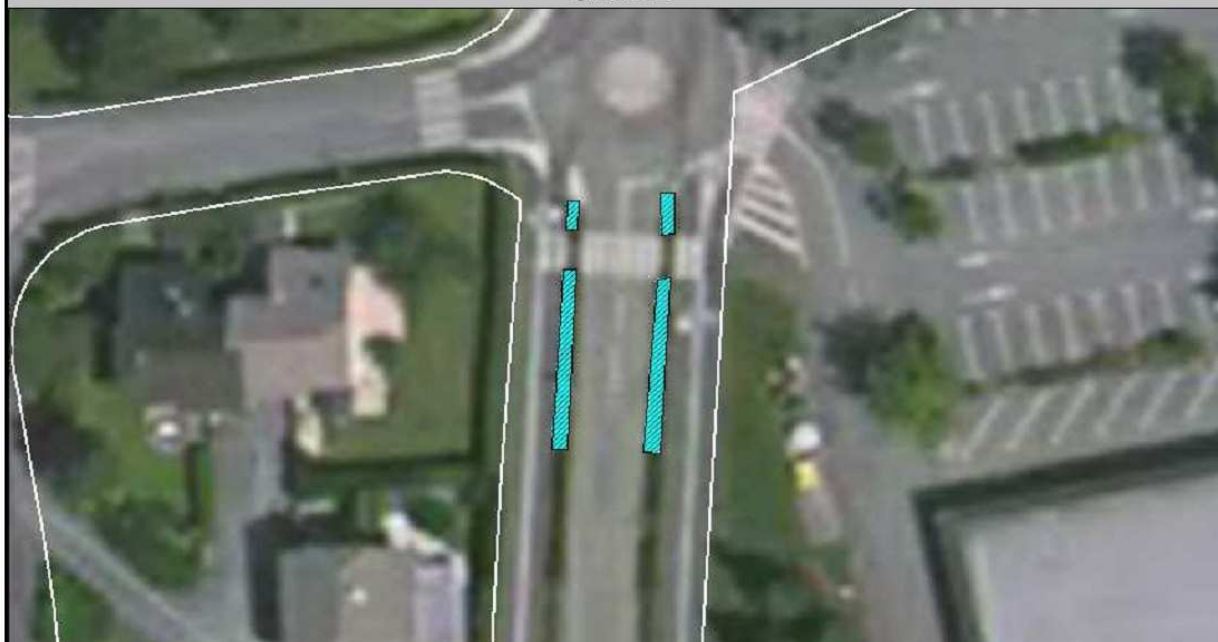
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 13/07/2016

Secteur :

Massifs rue Rostand

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Novaflore	EVD38	35
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
30	65,10	Sept 2016

Type de mélange

Messicole Horticole Mixte

Nombre d'espèces

0 à 10 10 à 25 25 et plus

Type de gestion

Préciser les types et périodes d'intervention,

Année n :

Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis
Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire

Années suivantes :

Fauche tardive entre fin septembre et début octobre
(motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm)
Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours.
Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.

Régie Prestation Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)

Médiocre Bonne Excellente

Période de floraison

Avril à Septembre

Principales espèces (lister)

Mélange Tom Pouce durable

Composition partielle

14 sur 29 / * **Forme sauvage**

*Achillea millefolium**
Calendula officinalis
Centaurea cyanus
Cheiranthus allionii
Cynoglossum amabile
Dimorphotheca sinuata
Eschscholtzia californica
Gilia leptantha
Iberis umbellata
Linum perenne
Lupinus annual
Nemophila maculata
Nigella damascena
Viola cornuta

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 13/07/2016

Secteur :

EV du Parking du Gymnase de Leya

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Nova Flore	EVD38	800
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
1421,00	1488,00	Sept 2016

Type de mélange		
<input type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input checked="" type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
Préciser les types et périodes d'intervention,
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Une fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres sur la haie séparative au Nord de la parcelle.
<input type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Avril à Septembre

Principales espèces (lister)

Mélange Natura Prairie Connect
(avec renforcement variétal)
850m²

Composition partielle

13 sur 27 / * *Forme sauvage*

*Agrostemma githago**
*Centaurea jacea**
*Chrysanthemum leucanthemum**
*Chrysanthemum segetum**
*Echium vulgare**
*Galium verum**
*Hypochoeris radicata**
*Lupinus perennis**
*Malva moschata**
*Prunella vulgaris**
*Ranunculus acris**
*Silene alba**
*Silene dioica**

+ *Calendula officinalis*
+ *Achillea millefolium*

ANNEE

2017

								
<p align="center">PLAN 'Pollinisateurs, Action !' Synthèse Sites - Budget - Surfaces</p>								
Année	Site	Surface (m ²)	Type de mélange	Densité (g/m ²)	Fournisseur	BP graines	BP semis	TOTAL TTC
2017	<u>Délaissé Cassin Cheminet</u>	710	Flore de France	3	Novaflore	0 €	2 258 €	2 258 €
	<u>Clergeot St Jean</u>	300	Flore de France	3	Novaflore	0 €	954 €	954 €
	<u>Parc Dunant Nord</u>	240	Mix sauvage 28sp	3	Gazons de France	98 €	763 €	862 €
	<u>Délaissé rue de Leya</u>	270	Mix sauvage 28sp	3	Gazons de France	111 €	859 €	969 €
	<u>Prairie Sud Parcours santé</u>	550	Mix sauvage 28sp	3	Gazons de France	223 €	1 749 €	1 972 €
	<u>Délaissé RP Plan Nord Papin</u>	360	Mix sauvage 28sp	3	Gazons de France	148 €	1 145 €	1 292 €
Sous-total 2017 =		2430	m²			579 €	7 727 €	8 307 €

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"

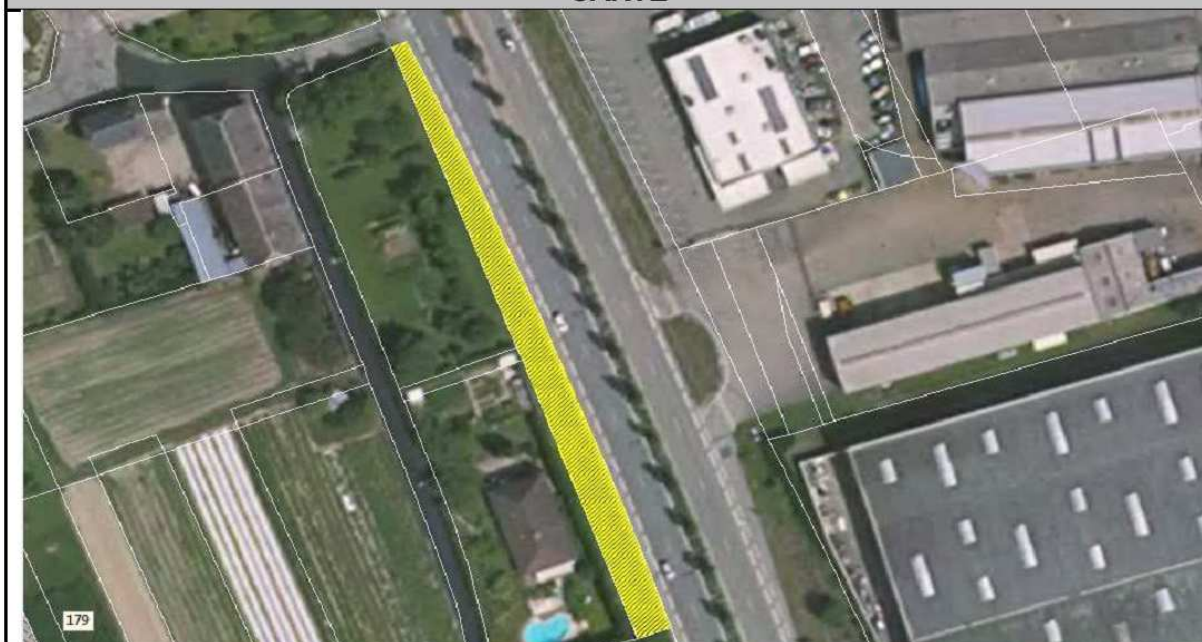


Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 06/08/2013

Secteur : Prairie Délaissé René Cassin Cheminet

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Nova Flore	Million paysages	710
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
0	2257,80	Sept 2017

Type de mélange

Messicole Horticole Mixte

Nombre d'espèces

0 à 10 10 à 25 25 et plus

Type de gestion

Préciser les types et périodes d'intervention,

Année n :

Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis
Fauçonneuse 10cm avec motofauçonneuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire

Années suivantes :

Fauçonneuse tardive entre fin septembre et début octobre
(motofauçonneuse avec barre de coupe à 10cm, centrifuge)
Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours.
Exporter les produits secs de la fauche en bordure Ouest de la parcelle.

Maintenir une zone non fauchée (40m²) différente chaque année

Régie Prestation Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)

Médiocre Bonne Excellente

Période de floraison

Avril à Novembre

Principales espèces (lister)



FLORE DE FRANCE

Especies

23 variétés dont 6 annuelles, 14 vivaces et 3 bisannuelles

Hauteur

70 cm

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



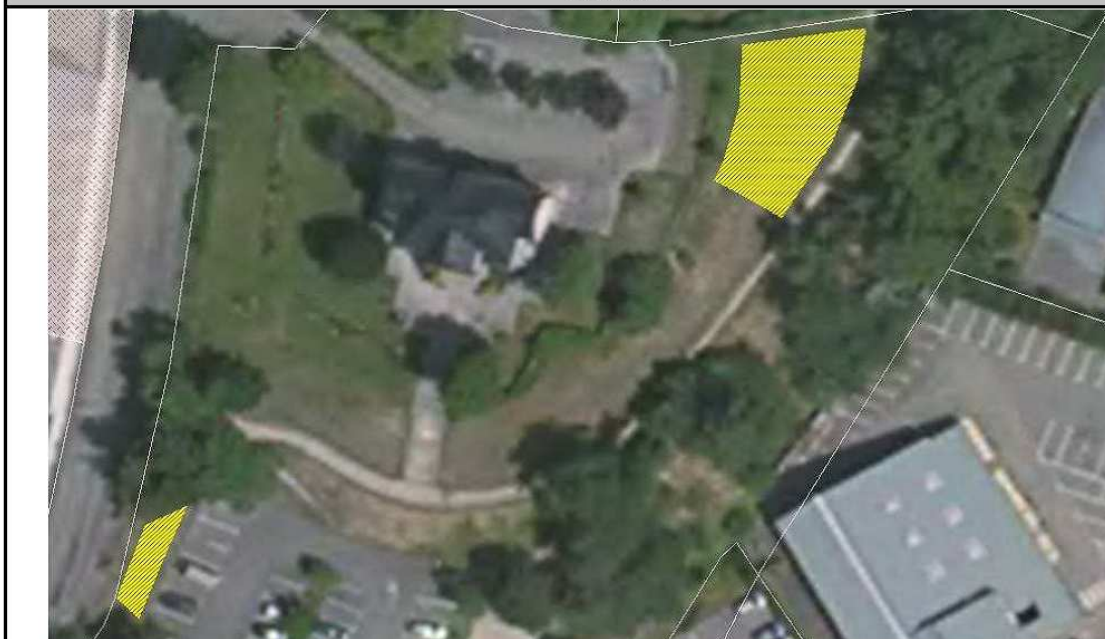
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 28/08/2017

Secteur :

Talus Clergeot et Butte St Jean

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m²)
Nova Flore	Entreprise Million	300
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
0	954,00	Sept 2017

Type de mélange

Messicole Horticole Mixte

Nombre d'espèces

0 à 10 10 à 25 25 et plus

Type de gestion

Préciser les types et périodes d'intervention,

Année n :

Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis
Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire

Années suivantes :

Une fauche tardive début octobre (motofauche centrifuge)
Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours.
Exporter les produits secs de la fauche en pied des arbres et arbustes à proximité.

Maintenir une zone non fauchée (50m²) différente chaque année

Régie Prestation Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)

Médiocre Bonne Excellente

Période de floraison

Mai à Octobre

Principales espèces (lister)



FLORE DE France

Especies

23 variétés dont 6 annuelles, 14 vivaces et 3 bisannuelles

Hauteur

70 cm

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION I"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 28/08/2017

Secteur :

Théâtre de verdure du Parc Dunant

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Gazons de France	Millon paysages	240
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
98,4	763,2	Sept 2017

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm, centrifuge) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.
Maintenir une zone non fauchée (30m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Mai à Octobre

Principales espèces (lister)
Mélange 28 sp Gazons de France
Espèces
Achillea millefolium sauvage
Adonis aestivalis
Agrostemma githago sauvage
Anthemis maritima
Anthemis triumphetti
Anthyllis vulneraria
Calendula officinalis sauvage
Centaurea cyanus sauvage
Daucus carota sauvage
Dipsacus sylvestris/fullonum
Echium vulgare
Galium mollugo
Galium verum
Glebionis segetum jaune (Chrysanthemum)
Hypericum perforatum sauvage
Leucanthemum vulgare sauvage
Linum bienne/perenne
Malva moschata
Malva sylvestre sauvage
Melica ciliata
Oenothera biennis
Papaver rhoeas sauvage
Potentilla argentea
Saponaria ocymoides
Silene italica
Silene vulgaris
Verbena officinalis
Viola tricolor/arvensis sauvage
28

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



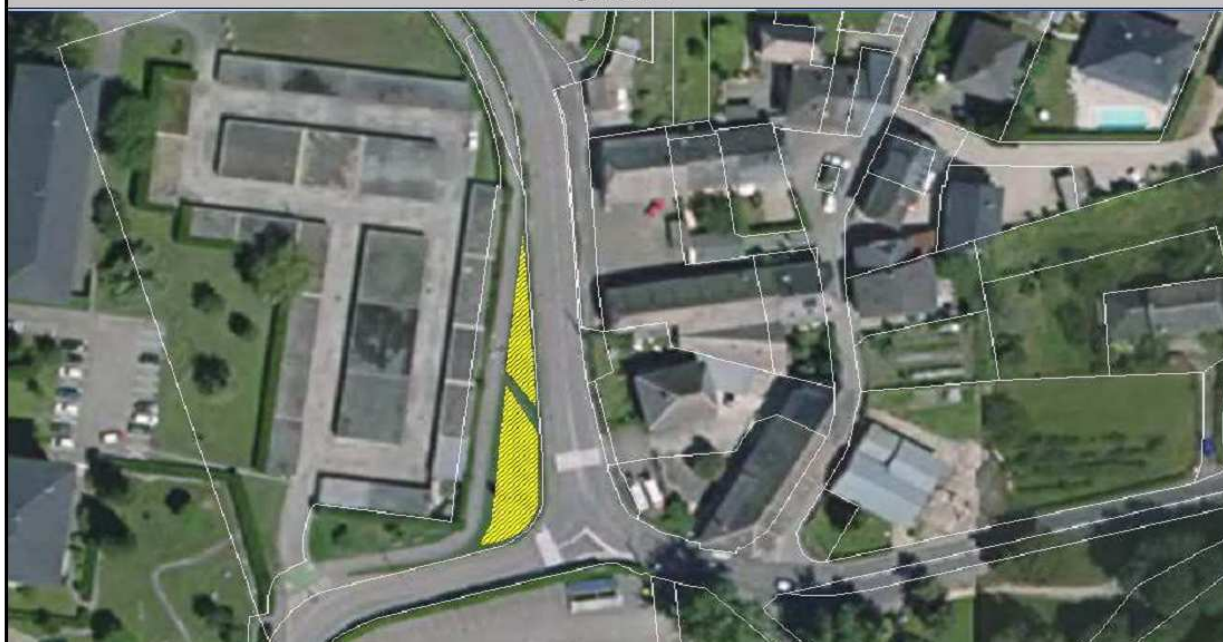
Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 28/08/2017

Secteur :

Délaissé de la rue de Leya

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Nova Flore	Million paysages	270
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
110,7	858,6	Sept 2017

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm, centrifuge) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.
Maintenir une zone non fauchée (30m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Mai à Octobre

Principales espèces (lister)
Mélange 28 sp sauvage Gazons de France
Espèces
Achillea millefolium sauvage
Adonis aestivalis
Agrostemma githago sauvage
Anthemis maritima
Anthemis triumfetti
Anthyllis vulneraria
Calendula officinalis sauvage
Centaurea cyanus sauvage
Daucus carota sauvage
Dipsacus sylvestris/fullonum
Echium vulgare
Galium mollugo
Galium verum
Glebionis segetum jaune (Chrysanthemum)
Hypericum perforatum sauvage
Leucanthemum vulgare sauvage
Linum bienne/perenne
Malva moschata
Malva sylvestre sauvage
Melica ciliata
Oenothera biennis
Papaver rhoeas sauvage
Potentilla argentea
Saponaria ocymoides
Silene italica
Silene vulgaris
Verbena officinalis
Viola tricolor/arvensis sauvage
28

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 28/08/2017

Secteur :

Parcours santé prairie Sud

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Gazons de France	Millon paysages	550
BP graines (€)	BP réalisation (€)	Date réalisation
222,5	1749,00	Sept 2017

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm, centrifuge) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en bordure Ouest de la parcelle.
Maintenir une zone non fauchée (60m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Mai à Octobre

Principales espèces (lister)
Mélange 28 sp Gazons de France
Espèces
Achillea millefolium sauvage
Adonis aestivalis
Agrostemma githago sauvage
Anthemis maritima
Anthemis triumfetti
Anthyllis vulneraria
Calendula officinalis sauvage
Centaurea cyanus sauvage
Daucus carota sauvage
Dipsacus sylvestris/fullonum
Echium vulgare
Galium mollugo
Galium verum
Glebionis segetum jaune (Chrysanthemum)
Hypericum perforatum sauvage
Leucanthemum vulgare sauvage
Linum bienne/perenne
Malva moschata
Malva sylvestre sauvage
Melica ciliata
Oenothera biennis
Papaver rhoeas sauvage
Potentilla argentea
Saponaria ocymoides
Silene italica
Silene vulgaris
Verbena officinalis
Viola tricolor/arvensis sauvage
28

FICHE "POLLINISATEUR, ACTION !"



Plan d'action "Biodiversité en ville" 2015/2022
Service EDD Date de rédaction : 28/08/2017

Secteur : Délaissé RP Plan Nord Denis Papin

Plantation Prairie fleurie

CARTE



Fournisseur	Maître d'œuvre	Surface (m ²)
Gazons de France	Million paysages	360
BP graines (€)	BP total (€)	Date réalisation
147,6	1144,8	Sept 2017

Type de mélange		
<input checked="" type="checkbox"/> Messicole	<input type="checkbox"/> Horticole	<input type="checkbox"/> Mixte
Nombre d'espèces		
<input type="checkbox"/> 0 à 10	<input type="checkbox"/> 10 à 25	<input checked="" type="checkbox"/> 25 et plus

Type de gestion
<i>Préciser les types et périodes d'intervention,</i>
Année n : Plantation entre début et fin septembre précédée de 2 faux semis Fauche 10cm avec motofaucheuse équipée d'une barre de coupe à l'entrée de l'hiver si nécessaire
Années suivantes : Fauche tardive entre fin septembre et début octobre (motofaucheuse avec barre de coupe à 10cm, centrifuge) Réaliser une fanaison sur place, exporter après 7 jours. Exporter les produits secs de la fauche en pied d'arbres et d'arbustes à proximité.
Maintenir une zone non fauchée (30m ²) différente chaque année
<input checked="" type="checkbox"/> Régie <input checked="" type="checkbox"/> Prestation <input type="checkbox"/> Association

Levée de la prairie (pour les prairies déjà semées)
<input type="checkbox"/> Médiocre <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Excellente

Période de floraison
Mai à Octobre

Principales espèces (lister)

Mélange 28 sp Gazons de France

Espèces
Achillea millefolium sauvage
Adonis aestivalis
Agrostemma githago sauvage
Anthemis maritima
Anthemis triumphetti
Anthyllis vulneraria
Calendula officinalis sauvage
Centaurea cyanus sauvage
Daucus carota sauvage
Dipsacus sylvestris/fullonum
Echium vulgare
Galium mollugo
Galium verum
Glebionis segetum jaune (Chrysanthemum)
Hypericum perforatum sauvage
Leucanthemum vulgare sauvage
Linum bienne/perenne
Malva moschata
Malva sylvestre sauvage
Melica ciliata
Oenothera biennis
Papaver rhoeas sauvage
Potentilla argentea
Saponaria ocymoides
Silene italica
Silene vulgaris
Verbena officinalis
Viola tricolor/arvensis sauvage
28